L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1242 - VENDREDI 1er NOVEMBRE 2013 2 €
www.agribourgogne.fr ISSN 1776-0224



Arnaud Montebourg en visite dans la Nièvre

La filière bois... un enjeu stratégique



Aux côtés de l'automobile, de l'aéronautique ou du luxe et des cosmétiques, la filière bois «fait partie des enjeux stratégiques définis par le gouvernement» a déclaré Arnaud Montebourg. Le ministre du Redressement productif, en visite ce lundi dans la Nièvre est venu décliner le Plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois. L'objectif affiché pour la France, troisième pays forestier de l'Union européenne, c'est de réduire le déficit de la balance commerciale. Un enjeu de taille pour une filière qui représente un chiffre d'affaires de 50 milliards et mobilise plus de 450 000 emplois directs ou indirects. *page 11*

Encarté avec cette édition : mailing Ets Redde (sur certains cantons) et Mailing Élevage Giroux (sur certains cantons).

Côte d'Or

› Relance des protéines

Ils croient en la luzerne



Nièvre

› Le 8 novembre à Château-Chinon

Journée d'information sur l'installation en Morvan



Photo: Réussir

Yonne

› Rendez-vous "grandes cultures"

Journée désherbage d'automne le 7 novembre







Sommaire

Panorama
02 • Les prévisions météo
• Clin d'œil
03 • Un marché à nouveau en tension
• Installation: PRI Info

Côte d'Or
04 • FDSEA 21 : Profession sauveteur
05 • J-7 pour la ferme Côte d'Or
06 • Le public ne s'y est pas trompé
08 • Ils croient en la luzerne
09 • L'interminable attente

Nièvre
10 • 160ème Concours général agricole de Nevers Mission accomplie !
11 • La filière bois... Une des priorités du gouvernement
12 • Journée d'information sur l'installation et la transmission agricoles en Morvan
13 • Intempéries du printemps 2013: Un dossier de demande de reconnaissance «calamités» déposé pour 23 communes

Yonne
14 • Fête des vins de Chablis Déjà 65 ans et pas une ride !
15 • FDSEA 89: *«Nos territoires ont de la valeur, ne les bradons pas !»*
16 • UPVY: Rencontre avec les parlementaires
17 • Visite d'essais Grandes Cultures : Désherbage d'automne

Bourgogne
18 • Bourgogne 2030: Quel réveil programmer pour la belle endormie ?
19 • Loc'Halles Bourgogne: Se donner les moyens
20 • Interbev Bourgogne: Broutards, jeunes bovins... quel produit pour quel marché ?

Services
26 • Cours et marchés
28 • Petites annonces
31 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout
BP 77 409 - 21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante : Mauricette Besançon • Directeur de publication : Jean-Luc Berthomé •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy

AgrBourgogne.fr

Écotaxe poids lourds

«Qui paiera in fine ?»

Le gouvernement vient d'annoncer la suspension de l'éco-taxe poids lourds. Suspension ne signifie pas suppression, mais un ajournement que les acteurs des différents secteurs économiques entendent mettre à profit pour remettre à plat le dispositif et *«discuter sur le fond»*.

La colère des Bretons a payé, l'écotaxe, qui cristallisait ces dernières semaines tous les mécontentements, est suspendu. Le recul du gouvernement en a soulagé plus d'un. La FNSEA et les JA ont exprimé leur satisfaction d'avoir été entendus. Xavier Beulin, président de la FNSEA a rappelé à cette occasion que les représentants professionnels demandaient bien *«un ajournement et non pas une suppression»*. Pour la FNSEA ce report se justifie par un environnement économique et conjoncturel *«extrêmement difficile»* pour le secteur agricole et agroalimentaire. A cela s'ajoute *«une vraie difficulté d'application»* d'un dispositif *«qui pourrait conduire au paiement de la taxe cinq ou six fois durant le cycle de production d'un même produit»*. *«Nous sommes conscients de la nécessité de dégager des ressources pour l'entretien des réseaux routiers et pour développer des modes de transport alternatifs, mais rediscutons sur le fond du dispositif»* insiste Xavier Beulin qui demande à faire partie du nouveau round de discussions sur le sujet. FNSEA et JA considèrent *«que ce premier pas du gouvernement devrait permettre de reprendre le dialogue et de réunir l'ensemble des acteurs concernés autour de la table»*.
Le président de l'APCA, Guy Vasseur rejoint ce point de vue, en relevant *«un projet mal ficelé depuis le départ»* qui posait des problèmes à toute l'économie et pas seulement à la Bretagne. Il ajoute surtout qu'il n'est *«pas tolérable de voir une taxe de cette nature frapper davantage les produits français que les produits importés»*. Même soulagement chez Coop de France qui se dit prête à participer à tout dialogue sur le sujet. Interbev dans un communiqué réitère sa demande aux Pouvoirs publics d'exonérer la filière bétail et viande.
Reste que les équipements et autres portiques sont bien installés, que certains transporteurs ont déjà équipés leurs camions et que des engagements ont été pris et devront être tenus avec des opérateurs pour le suivi logistique du dispositif. La trêve devrait donc être de courte durée, puisqu'il faudra bien d'une façon ou d'une autre trouver une solution économiquement durable et socialement équitable...

En bref

Réforme de la Pac : l'AGPB en appelle à Bruxelles

L'association française des producteurs de blé et autres céréales en appelle à la Commission européenne, l'enjoignant d'exercer *«son droit de vigilance»*, sur la conformité avec le droit européen des choix de la France en matière d'application de la nouvelle Pac. *«De graves distorsions de concurrence affecteraient les céréaliers français par rapport à leurs homologues européens, Allemands notamment, si notre pays mettait en œuvre de manière excessive les options nationales ouvertes par la nouvelle Pac»*, estime l'AGPB dans un communiqué. Pour les céréaliers, les dispositions actuellement prévues *«ne sont pas conformes aux textes fondamentaux de l'Union européenne»*.

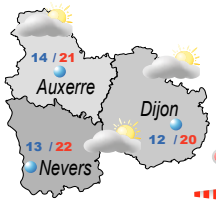
7,4 millions de Français se chauffent au bois

Le nombre de ménages français se chauffant au bois a augmenté de 25% depuis 1999, à 7,4 millions, on se trouve à la moitié des prévisions de l'objectif 2020, selon l'Ademe. Dans le même temps, l'efficacité énergétique des appareils s'est améliorée, de sorte que cette hausse du chauffage au bois ne s'est pas accompagnée d'une hausse de la consommation de bois. La France s'est fixée un objectif de 9 millions de ménages chauffés au bois en 2020, ce qui nécessite dans le temps de maintenir le cap en maintenant la progression enregistrée depuis 1999. Cet objectif devra être réalisé en même temps qu'un effort d'équipement des ménages en appareils efficaces et dotés de systèmes limitant les pressions de particules.

Dijon Céréales *vous présente la météo de la Bourgogne du 25 octobre au 02 novembre*

AGATE FRANCE
0892 46 38 36
0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com

Vendredi 25 Octobre



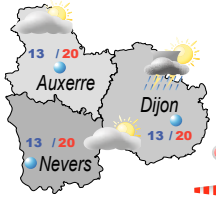
Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront modérés.

T° mini : 11 à 13 °C
T° maxi : 21 à 23 °C

Vents : Sud 30 km/h

St Crépin
Soleil : 08:33 - 19:04
Lune : N.C. - 14:09

Samedi 26 Octobre



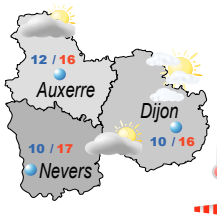
Instable
Le soleil sera bien timide et quelques averses sont attendues très localement.

T° mini : 12 à 14 °C
T° maxi : 19 à 21 °C

Vents : Sud-Ouest 30 km/h

St Dimitri
Soleil : 08:34 - 19:02
Lune : 00:05 - 14:45

Dimanche 27 Octobre



Éclaircies
Quelques nuages et de timides apparitions du soleil pour ce dimanche. Les vents resteront modérés.

T° mini : 9 à 11 °C
T° maxi : 16 à 18 °C

Vents : Sud-Sud-Ouest 30 km/h

Ste Emeline
Soleil : 08:36 - 19:01
Lune : 01:02 - 15:17

Prévisions à 7 jours

Lundi 28 au Mercredi 30 Octobre :
Quelques averses en perspective pour ces prochains jours, accompagnées d'orages ce mardi.
Vents : Sud-Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini. : 9 à 14 °C T° maxi. : 13 à 15 °C

Jeudi 31 Octobre au Dimanche 3 Novembre :
Un ciel bien nuageux s'annonce pour cette période.
Vents : Sud-Est à 20 km/h
T° mini. : 8 à 12 °C T° maxi. : 14 à 16 °C

clind'œil



Céréales

Un marché à nouveau en tension

A l'ordre du jour du dernier conseil spécialisé céréales de FranceAgriMer, la situation des marchés et les prévisions pour la campagne commerciale 2013/2014.



En dépit de récoltes abondantes, des tensions sur le marché mondial du blé apparaissent en raison de l'épuisement des disponibilités à l'exportation de la Russie. Les prix mondiaux repartent à la hausse. Partout dans le monde, les récoltes de maïs sont en retard. D'abondantes pluies en septembre entravent les semis des céréales d'hiver et les coupes de maïs en Russie et en Ukraine. Dans ce contexte, l'intérêt des importateurs mondiaux pour l'origine européenne ne se dément pas. La délivrance de certificats d'exportation dans l'Union européenne est toujours aussi dynamique, avec deux fois plus de licences délivrées pour le blé et l'orge que l'an dernier à la même époque

Demande en hausse à l'export

Au niveau français, les prix des céréales à l'exportation s'apprécient sous l'effet de la demande. FranceAgriMer a revu à la hausse ses prévisions d'exportation de blé tendre à 11,2 Mt vers les Pays tiers, soit 200 000 tonnes de plus que le mois dernier, en maintenant une prévision à plus de 7 Mt à destination des autres pays de l'Union européenne.

Quant à la récolte de maïs 2013, elle vient de démarrer en région Alsace, Aquitaine, Centre, Champagne-Ardennes et Ile de France. Elle est un peu plus avancée en Pays de Loire. Le maïs grain présente un retard de végétation par rapport aux deux années précédentes, suite aux aléas climatiques des derniers mois.

Le Conseil spécialisé pour la filière céréalière a lancé une réflexion stratégique à l'horizon 2025, à la demande du ministre de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt, dont l'objectif est de bâtir des orientations et des plans d'action pour continuer de développer durablement ce secteur majeur pour l'économie du pays, dans un contexte de forte concurrence et de volatilité des prix sur un marché mondialisé. Sans oublier de répondre aux attentes en matière d'environnement et de traçabilité, ainsi qu'aux demandes de plus en plus exigeantes des marchés dans le domaine de la qualité sanitaire et technologique.

D'APRÈS COMMUNIQUE FRANCEAGRIMER

▸ Repères

Une situation paradoxale

Directeur général de l'union de coopératives Cérévia, Robert Bilbot relève une situation paradoxale qui a vu en quinze jours le blé passer de 185 à plus de 200 euros (203/204)et le maïs bénéficier dans le même temps d'une hausse de dix euros. Tout cela concerne surtout les marchés virtuels, *«car sur le physique»* précise-t-il *«nous avons un mal de chien à vendre notre blé»*. L'explication ? Elle tient en quelques points de conjoncture : *«La tension sur les marchés des céréales vient essentiellement de la sphère financière»*. La récolte est bien absorbée par la demande et les stocks restent tendus, mais les prévisions pour la prochaine campagne font planer le doute. Ainsi, *«l'Australie prévoit une récolte en baisse de 23 Mt, la demande chinoise reste soutenue, avec des prix intérieurs très élevés qui pourraient générer des tensions. Pas d'autre alternative pour le gouvernement chinois, que de faire entrer 9 à 10 Mt de blé afin d'éviter les dérapages. La Russie quant à elle n'a pas de stock, elle doit les reconstituer et se trouve ainsi en position d'achat. Sur le sol russe comme en Ukraine, les semis d'automne prennent du retard en raison des intempéries, ce qui alimente les craintes des opérateurs financiers et augmente la tension. L'Amérique du sud enregistre une mauvaise récolte de blé, l'Uruguay aussi, seul le Canada peut se prévaloir d'une belle récolte»*. Dans ce contexte incertain *«Chicago donne le ton»*, mais avec un euro très ferme à 1,37 cela limite le champ d'action des opérateurs français. *«La situation actuelle confirme la financiarisation des marchés, ce qui n'est pas forcément une mauvaise chose quand cela permet de soutenir globalement les cours, comme c'est le cas en ce moment»* conclut Robert Bilbot.

Éditorial

La presse agricole se sent sacrifiée

Aux lecteurs et aux élus

La presse agricole s'inquiète pour son avenir et lance un cri d'alarme! Deux raisons sont à l'origine de ce coup de gueule : à court terme, une augmentation disproportionnée des tarifs postaux ; à moyen terme, une réorientation discriminante des aides de l'Etat à la presse.

Concernant les tarifs postaux, il est prévu des augmentations de près de 12 % en 2014 puis d'au moins 10 % en 2015. Ces augmentations importantes et brutales résultent d'un désengagement de l'Etat. La presse agricole qui est distribuée au plus profond des campagnes subit de plein fouet ces majorations. Les solutions de portage, c'est-à-dire de distribution par des opérateurs privés, bien que privilégiées par les Pouvoirs publics, sont totalement inadaptées à notre public rural. Il ne reste donc que la Poste pour assurer la distribution de nos journaux dans les campagnes.

Par ailleurs, il relève du bon sens que l'Etat veuille réformer les aides à la presse pour en augmenter l'efficacité. Lorsque des aides à l'investissement se sont transformées au fil du temps en aide au fonctionnement, cela conforte l'intérêt d'une telle réforme. En revanche, que toute la réflexion ne s'appuie que sur des notions subjectives liées au contenu devient plus délicat. C'est une incursion dangereuse du pouvoir politique dans le travail des journaux.

Demain, la presse agricole serait écartée des aides au motif qu'elle ne s'adresse qu'à une catégorie particulière de lecteurs. C'est inadmissible. C'est contraire au principe de concurrence. C'est sacrifier la majorité des titres de presse en accentuant les déséquilibres que la réforme voulait justement combattre.

Loin d'avoir été avantagée dans le système actuel des soutiens à la presse, la presse agricole n'accepte pas d'être sacrifiée au motif de critères subjectifs.

La diversité et la richesse de la presse française, l'avenir de la presse agricole en ce qui la concerne, doivent être préservés.

JEAN-LUC BERTHOME
DIRECTEUR DE PUBLICATION - PRÉSIDENT DU SNPAR

▸ PRI info

Côte d'Or Devenir agriculteur/agricultrice: comment faire ?

Un projet d'installation ? Vous souhaitez vous installer en bénéficiant des aides de l'Etat ? Anticiper les différentes démarches à l'installation ? Contactez dès maintenant le Point Info Installation (PII). Des conseillers pourront vous aider à réfléchir sur votre projet et vous indiquez les aides auxquelles vous pouvez prétendre. Ils vous informeront et vous accompagneront dans les démarches à réaliser et vous orienteront vers les personnes ressources (accueil financé par l'Etat et le Fonds Social Européen). Contactez Maëlle Sureau du Point Info Installation au 03 80 68 67 72.

Nièvre Le Répertoire Départ Installation (RDI)

Si vous avez un projet d'installation et que vous recherchez du foncier ; ou si vous désirez céder votre exploitation à un jeune, inscrivez vous au Répertoire Départemental à l'Installation. Cet outil permet de mettre en relation les jeunes désirant s'installer et les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation (service financé par l'Etat). Contact : Carole Simon et Sylvie Simonin (Chambre d'Agriculture) au 03 86 93 45 99.

Yonne La retraite ça se prépare

Dans quelques mois ou quelques années, vous allez passer de la vie active à une retraite bien méritée. Pour réussir cette étape de votre vie, il est important de se donner le temps d'y réfléchir. Comment et à qui transmettre votre exploitation ? Quelles démarches devez-vous faire ? Pour vous conseiller et vous accompagner dans cette réflexion, des personnes sont à votre disposition : contactez Marc Abonnet - Chambre d'agriculture au 03 86 94 22 22 (accompagnement financé par le Fonds Social Européen et l'Etat, dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

PORTES OUVERTES
Mercredi 6 et Jeudi 7 novembre
à Bazolles (9h-17h)
sur notre nouveau site



Présentation de la nouvelle gamme
MF 5600 - MF 6600
MF 7600 - MF 8600
de 85 à 370 cv
MASSEY FERGUSON
BEST ADN
MASSEY FERGUSON est une marque mondiale d'AGCO Corporation
AGCO
Avec la présence de
Kverneland
BAZOLLES MOTOCULTURE
58 Bazolles 03 86 38 97 09

Calamités agricoles

FDSEA 21 : Profession sauveteur

Les responsables professionnels de la FDSEA de Côte d'Or n'ont pas la notoriété et la plastique des sauveteurs d'Alerte à Malibu, je vous l'accorde aisément. Malgré tout, quand début mai environ 20 000 ha de cultures et de prairies se sont retrouvées sous l'eau plusieurs jours voire semaines, c'est le réseau FDSEA-JA qui a enfilé le maillot – en place du bleu de chauffe, circonstances obligent – pour accompagner les agriculteurs sinistrés.

C'est donc bien la FDSEA, les JA et les élus de la Chambre d'agriculture issus du syndicat majoritaire qui se sont déplacés sur le terrain, accompagnés entre autre par Monsieur le Préfet ou Joël Limouzin, vice président de la FNSEA en charge du dossier gestion des risques et calamités. C'est aussi la Chambre d'Agriculture, la FDSEA et les JA qui ont initié un mouvement de solidarité entre agriculteurs pour la mise à disposition de fourrages notamment. C'est l'action de la FDSEA, des JA et de la Chambre d'agriculture qui aura également permis d'activer le cas de circonstances exceptionnelles sur tout le département permettant des assouplissements dans le cadre de la PAC. Une goutte d'eau pour certains ? Peut être…Mais avant tout la base de la défense syndicale !

Le travail de fonds du réseau Chambre d'agriculture-FDSEA-JA aura également payé pour la reconnaissance de calamités agricoles. La brassée de mission d'enquête terrain a permis de constituer de solides dossiers qui en cette mi-octobre ont été retenus par le Comité national de gestion des risques en agriculture. Nous pouvons vous annoncer que le CNGRA a validé une indemnisation prévisionnelle de plus d'un million d'euros pour le secteur maraîcher côte d'orien et plus spécifiquement pour les pertes de récolte sur asperges, carottes, céleris, raves, choux de printemps, épinards, fraises, haricots, oignons, salades, tomates, autres légumes, plantes aromatiques et pertes de fonds sur chenillettes et tunnels maraîchers. Enveloppe qui espérons, permettra à ces productions de sortir la tête de l'eau. Malheureusement sur les pommes de terre aucune solution spécifique n'a encore été obtenue. Notre action syndicale doit se poursuivre pour tenter d'apporter des solutions concrètes pour les producteurs du Val de Saône. Nous ne pouvons accepter que cette production reste à quai !

Enfin, la dernière bouée lancée, concernant le dégrèvement de la Taxe sur le Foncier Non Bâti, est en bonne passe de déboucher favorablement. Les échanges avec les services fiscaux nous laissent espérer qu'un dégrèvement collectif pourra aboutir dans les prochaines semaines.

Notre mission, c'est aussi de tirer les leçons de cet épisode et donner des perspectives aux agriculteurs. La FDSEA21 milite pour le développement de l'assurance récolte et invite les agriculteurs à l'utiliser pour sécuriser leurs systèmes d'exploitation. C'est pourquoi, nous devons continuer à travailler pour la rendre plus efficace pour le plus grand nombre. Nous continuons aussi de militer pour une véritable politique d'entretien des fossés et cours d'eau, qui nous permette de redevenir de véritables gestionnaires de nos territoires !

Ne faisons donc pas l'erreur de nous contenter de nos acquis et de vendre du rêve aux agriculteurs, avec des effets d'annonces de façades dignes des séries américaines. Soyez convaincus que le réseau FDSEA-JA préfère apporter des solutions concrètes et efficaces aux producteurs du département pour donner des perspectives d'avenir aux *«belles plantes»* qui poussent dans nos champs !

SAMUEL MARÉCHAL
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT FDSEA21
EN CHARGE DU DOSSIER INONDATION



INVITATION
aux Portes Ouvertes à Varois
jeudi 7 et vendredi 8 novembre

CLAAS RÉSEAU AGRICOLE BOURGOGNE
Route de Gray
21490 VAROIS ET CHAIGNOT
Tél. 03 80 68 07 80

www.tractomarket/bourgogne
www.claas.fr

CLAAS

Pluies et inondations du printemps

Procédure de calamité agricole pour le maraîchage

Le Comité National de Gestion des Risques en Agriculture (C.N.G.R.A) a rendu un avis favorable le 09 octobre 2013 à Paris, sur la demande de reconnaissance de calamité agricole déposé par le département de Côte d'Or suite aux pluies exceptionnelles et aux inondations de ce printemps pour des pertes de récolte sur cultures maraîchères, et pour des pertes de fonds sur chenillettes et tunnels maraîchers de moins de 80 centimètres.

Les cultures maraîchères reconnues sinistrées sont les suivantes: asperges, carottes, céleris raves, choux de printemps, épinards, fraises, haricots, oignons, salades, tomates, autres légumes et plantes aromatiques.

Les arrêtés de reconnaissance relatifs aux pertes de récoltes sur cultures maraîchères reconnues sinistrées sur l'ensemble du département, et pertes de fonds sur chenillettes et tunnels maraîchers de moins de 80 centimètres sur les cantons de Genlis, Auxonne, Précy-sur-Thil, Pontailler-sur-Saône, Saint-Jean-de-Losne et Seurre ont été pris le 21 octobre 2013. Les producteurs concernés peuvent désormais déposer leurs dossiers de demande d'indemnisation. La date limite de dépôt est fixée au 25 novembre 2013.

Les formulaires d'indemnisation doivent être retournés complétés, signés et accompagnés des pièces justificatives. Ceux-ci peuvent être téléchargés sur le site internet de la Direction Départementale des Territoires de Côte d'Or à l'adresse suivante : http://www.cote-d-or.equipement-agriculture.gouv.fr

Concernant les pertes de récoltes sur maraîchage, les dossiers sont déclarés éligibles dès lors que les pertes physiques de l'espèce considérée atteignent 30 % de la production sinistrée et 13 % de la valeur du produit brut théorique de l'exploitation.

L'indemnisation d'une calamité agricole ne peut être accordée que si le demandeur est assuré a minima au titre de «Incendie-Tempête» sur bâtiments. COMMUNIQUÉ DDT

SAINT MARTIN 2013
Des bons d'achat à gagner
Buffet à l'heure du déjeuner
PRESENTATION DE NOUVEAUTES NEW HOLLAND - HORSCH - HARDI EVRARD - TRIMBLE - QUIVOGNE - BRIMONT - AMAZONE - QUITTE
ET DE L'ENSEMBLE DES SERVICES NODIMAT
- 12% sur l'achat de 5 filtres
Préparez vos commandes de filtres !
Caméra de surveillance et éclairage Led Visionnaute
Réfection de Rampe, fabrications en alu ...
Nodimat
Révision récolte : offre spéciale
De nombreuses occasions à découvrir
Promotion sur les futs de 208L d'huile
bp
GEA
JOURDAIN
CRD
JEUDI 7 NOV 2013
VENDREDI 8 NOV. 2013
9h - 18h
NEW HOLLAND AGRICULTURE
HORSCH
EVRARD
Trimble
QUIVOGNE
brimont
Quitte
Retrouvez toutes les occasions, actualités et promotions sur www.nodimat.com
10 Route Nationale - 21110 LONGEAULT - Tél 03.80.48.91.60

Promotion de l'agriculture

J-7 pour la ferme Côte d'Or

La foire gastronomique de Dijon vient d'ouvrir ses portes. L'agriculture se dévoilera dans une semaine.



François Lucand, éleveur dans le canton de Saulieu, participera à sa troisième Ferme Côte d'Or.

Initiée par le Conseil général en partenariat avec la Chambre d'agriculture, la Ferme Côte-d'Or revient du 8 au 11 novembre sous son chapiteau de 1400 m², au cœur d'un espace de démonstration, d'exposition et d'animations. Cinq nouveautés font leur apparition cette année. Le lycée viticole de Beaune proposera un parcours olfactif à la découverte des arômes des vins rouges et blancs.

Rencontre avec un éleveur participant

Un atelier maréchalerie avec démonstration de forge animera la partie *«élevage»*. Les associations *«Charolais de Bourgogne»* et *«Éleveurs du pays Beaunois Le Goût d'ici»* feront connaître la viande locale (bœuf et agneau). Pour les grandes cultures, un moulin à farine permettra aux visiteurs de découvrir l'univers meunier. Un atelier soupes et tartes au potiron sera proposé par la ferme auberge La Grange, de Flavigny.

François Lucand participera à sa troisième Ferme Côte d'Or. L'éleveur charolais résidant à Molphey dans le canton de Saulieu présentera une génisse de dix-huit mois. Ce rendez-vous est attendu avec impatience : *«C'est toujours un grand plaisir de venir ici, même si je ne peux malheureusement pas me permettre de rester les quatre jours de la Ferme. Les échanges avec les citadins sont très conviviaux. Il est toujours plaisant de répondre aux nombreuses questions que l'on vous pose. Le nombre de personnes passant vers vous en une journée est très impressionnant. Je pense qu'il est très important d'expliquer ce que l'on fait au quotidien. Les Dijonnais ne connaissent malheureusement pas le travail réalisé par les agriculteurs. La Ferme Côte d'Or est également l'occasion de rencontrer d'autres collègues, principalement de la zone dijonnaise. Une de mes participations m'a même permis de vendre un veau, c'était plutôt inattendu !»*

Le Quartiers des saveurs, pour attendre

La Foire gastronomique est ouverte depuis le 31 octobre et le Quartier des Saveurs est d'ores et déjà disponible. Celui-ci rassemble, sous l'égide de l'Aria Bourgogne et du pôle de compétitivité Vitagora, une trentaine d'exposants des filières agricoles, des industries alimentaires et métiers de bouche de Bourgogne Franche-Comté. Ces entreprises démontrent le dynamisme, la qualité des produits et l'intérêt des métiers des filières qui vont de la production agricole à l'alimentation, du terroir à l'assiette. La filière laitière de la région Bourgogne sera notamment présente, à travers le Cniel (Centre national interprofessionnel de l'économie laitière) et le Criel grand Est. La filière blé-farine-pain sera également de la partie avec le stand Dijon Céréales.

AURÉLIEN GENEST

Agenda

20-21/11 Concours charolais de Semur

Le comité d'agriculture de Semur-en-Auxois organise la 54ème édition de son concours charolais de reproducteurs inscrits au HBC les mercredi 20 et jeudi 21 novembre sous le hall agricole semurois.





Découvrez toutes les gammes CVX: MAXXUM, PUMA, MAGNUM lors des
PORTES OUVERTES les 7 et 8 NOVEMBRE





▸ Agenda

15-16-17/11 Vente des vins des Hospices de Beaune

Plus grande vente de charité du monde, la vente des vins des Hospices de Beaune est un rendez-vous incontournable pour les amateurs et amoureux du vin. La 153ème édition se déroulera du 15 au 17 novembre.

Des acheteurs du monde entier seront chaque année présents. La vente se déroule toujours à la bougie. Une pièce exceptionnelle est offerte au profit d'une cause d'intérêt général. Le chapitre de la Confrérie des Chevaliers du Tastevin au château du Clos de Vougeot se déroulera le samedi. La vente aux enchères aura lieu le dimanche.

La journée du lundi sera dédiée à la paulée de Meursault, repas au cours duquel est remis un prix littéraire. Sur l'ensemble de ces trois journées, une exposition des vins de Bourgogne sera proposée au public au Palais des Congrès, de nombreuses maisons de négoce et de domaines ouvriront leurs caves. Les rues seront animées.

Concours de l'Auxois-Sud

Le public ne s'y est pas trompé

Une belle journée agricole s'est déroulée samedi dernier à Créancey. Les visiteurs, venus en nombre, ont fait le même choix que le jury lors de l'élection du plus bel animal.



Les organisateurs de l'Auxois-Sud ont bénéficié d'une météo favorable pour attirer beaucoup de monde à cette sixième édition.

Pari réussi pour les organisateurs du concours charolais de l'Auxois-Sud. Bénéficiant d'une météo plus que favorable, les comices agricoles de Pouilly-en-Auxois, Arnay-le-Duc et la Fédération Charolaise ont attiré de très nombreuses personnes samedi 26 octobre à Créancey. Le public, sollicité pour la toute première fois pour l'attribution d'un prix spécial, s'est montré particulièrement connaisseur en faisant le même choix que le jury. Invincible, bovin appartenant à Cédric Tainturier de Montoillot, a remporté le prix d'honneur et le prix du public par la même occasion. Cent-vingt animaux, propriétés de 24 élevages, ont concouru dans les différentes catégories de cette sixième édition. Près de 400 repas ont été servis lors du déjeuner. Des animations, comme des promenades en calèches, ont animé cette agréable journée.

Aurélien Genest





Le Gaec Ferroux Frères (Savilly, canton de Liernais) remporte le trophée viande.



Invincible, bovin de Cédric Tainturier (Montoillot, canton de Sombernon) a remporté le prix d'honneur et le prix du public. Des animaux du Gaec Noireaut et de l'EARL Guenot Nicolas complètent le podium du prix d'honneur.



Le Gaec Noireaut (Meilly-sur-Rouvres, canton de Pouilly-en-Auxois) repart avec le prix d'ensemble des élevages à fort effectif. Le Gaec de la Fontaine et Laurent Choubley arrivent aux deuxième et troisième positions.

▶ Le Palmarès

Sections

Section mâles d'automne inscrits, du 3-11-12 au 24-11-12. 1er, 2ème et 3ème : Gaec Lechenault frères (Saint-Thibault).
Première section veaux mâles inscrits, du 1-12-12 au 10-12-12. 1,1 et 1,2 et 2,1 : Gaec Noireaut (Meilly-sur-Rouvres), 2,2 : EARL Guenot Nicolas (Allerey), 3,1 : Gaec Mimeur Jean et fils (Thoisy-le-Désert), 3,2 et 3,3 : Choubley Laurent (La Motte Ternant).
Deuxième section veaux mâles inscrits, du 10/12/12 au 14/12/12. 1,1 : Gaec Virely (Ecutigny), 1,2 : Gaec Noireaut, 2,1 : Choubley Laurent, 2,2 : Gaec des Fontaines (Sainte Sabine), 3,1 : Gaec du Bourg (Vic de Chassenay), 3,2 : Choubley Laurent, 3,3 : Gaec Granges de Vesvres (Vesvres).
Troisième section veaux mâles inscrits, du 15-12-12 au 20-12-12. 1,1 : Tainturier Cédric (Montoillot), 1,2 : Gaec des Fontaines, 2,1 : Gaec Mimeur Jean et fils, 2,2 : Gaec Ferroux frères (Savilly), 3,1 et 3,2 : Gaec Mimeur Jean et fils, 3,3 : Gaec de Pergeot (Chatellenot).
Quatrième section veaux mâles inscrits, du 21-12-12 au 24-12-12. 1,1 : Gaec de Pergeot, 1,2 : Choubley Laurent, 2,1 : Gaec Virely, 2,2 : EARL Lechenault (Foissy), 3,1 et 3,2 : SCEA Lucotte Jean-Marc (Créancey), 3,3 : Gaec Lechenault frères, 3,3 : EARL Foidurot (Billy-lès-Chanceaux).
Cinquième section veaux mâles inscrits, du 26-12-12 au 02-01-13. 1,1 : Tainturier Cédric, 1,2 : EARL Godot (Créancey), 2,1 : Gaec Virely,
2,2 : EARL Porcheret Dufour (Jouey), 3,1 : Gaec de Pergeot, 3,2 : EARL Porcheret Dufour, 3,3 : SCEA Lucotte Jean-Marc.
Sixième section veaux mâles inscrits, du 4-01-13 au 20-01-13. 1,1 : Gaec Virely, 1,2 : EARL Godot, 2,1 et 2,2 : EARL Guenot Nicolas, 3,1 : Gaec des Fontaines, 3,2 : EARL Lechenault, 3,3 : Baudion Nicolas (Créancey).
Septième section veaux mâles inscrit, du 23-01-13 au 15-02-13. 1,1 : Choubley Laurent, 1,2 : Gaec Mimeur Jean et fils, 2,1 : Gaec de Pergeot, 2,2 : Gaec Virely, 3,1 : EARL de Jully (Magnien), 3,2 et 3,3 : Baudion Nicolas.
Huitième section veaux mâles, du 01-03-13 au 14-03-13. 1,1 : Gaec des Fontaines, 1,2 : EARL Godot, 2,1 : Gaec de Pergeot, 3,1 : EARL Lechenault. -EARL Guenot Nicolas, 1,2 : Gaec des Fontaines, 2, 1 et 3,1 : SCEA Lucotte Jean-Marc.
Première section génisses d'automne, du 26-11-12 au 29-11-12. 1,1 : EARL Poillot Boyer (Vandenesse-en-Auxois).
Deuxième section génisses de l'année, du 7-12-12 au 20-12-12. 1,1 et 1,2 et 2,1 : SCEA Lucotte Jean-Marc.
Troisième section génisses, du 22-12-12 au 24-03-12. 1,1 : EARL Godot, 2,1 : Gaec de Pergeot.
Première section taureaux de 18 mois, du 11-12-11 au 12-10-12 : 1,1 : Gaec Terrand (Cussy-la-Colonne), 2,1 et 3,1 : EARL Tursin (Villargoix).

Prix spéciaux

Prix d'honneur mâles inscrits. 1 : Tainturier Cédric, 2 : Gaec Noireaut, 3 : EARL Guenot Nicolas.
Prix d'ensemble mâles inscrits (fort effectif). 1 : Gaec Noireaut, 2 : Gaec de la Fontaine (Sainte Sabine), 3 : Choubley Laurent.
Prix d'ensemble mâles inscrits (faible effectif). 1 : Gaec de Pergeot, 2 : EARL Godot Eric, 3 : EARL Lechenault Yves.
Super prix d'ensemble mâles inscrits : Gaec Noireaut. Prix d'honneur jeunes femelles inscrites : SCEA Lucotte Jean-Marc.
Prix d'ensemble jeunes femelles : SCEA Lucotte Jean-Marc.
Trophée viande : Gaec Ferroux, **trophée vêlage facile :** Gaec Noireaut, **prix de la ville de Pouilly-en-Auxois :** Gaec des Fontaines, **prix des communautés de communes du Pays d'Arnay et de l'Auxois-Sud :** SCEA Lucotte Jean-Marc, **prix du public :** Tainturier Cédric.

Jeudi 7 et Vendredi 8 NOVEMBRE

PORTES OUVERTES
à Auxonne

Présentation
DES NOUVEAUX
- **6MC et 6 RC** (90 - 120 cv)
- **et de la série M** (110-170 cv)



Financement spécial OCCASIONS
3 campagnes
à 0,99%*
jusqu'au 15/11/2013
1ère échéance à 2 mois - sous réserve d'acceptation du dossier



PROMOTIONS sur
- huile
- outillage
- pièces d'usure

pendant ces 2 jours

GIACOMEL sarl
ZA des Granges Hautes
Auxonne - 03 80 27 08 00

JOHN DEERE
JCB AGRI

Toutes nos occasions sur giacomelagri.com

INSCRIPTIONS JUSQU'AU 10 NOVEMBRE 2013 !

Vous débordez de
TALENTS ?



Talents Gourmands Crédit Agricole | Champagne-Bourgogne 2013

Agriculteurs, Viticulteurs, Artisans ou Restaurateurs, inscrivez-vous au concours (1) sur talents-gourmands.fr ou au 01 57 72 46 60 * et tentez de gagner 5 000 euros.

CHAMPAGNE BOURGOGNE
Le bon sens a de l'avenir

Bottin Gourmand

Fête de la gastronomie

SOUS LE HAUT PATRONAGE DU

Prosper Montagné

Guy Degrenne
Créateur d'émotions partagées

*Inscription du 20/09/2013 au 10/11/2013 inclus, dans les Caisses régionales participantes. Les conditions de participation sont disponibles dans le règlement mis en ligne sur talents-gourmands.fr et chez maître Nelly Marzilli-Fourcaut, huissier de justice, au 6, rue des Fonds Verts, 75012 Paris. Le règlement complet des opérations est également adressé, à titre gratuit (frais de timbres remboursés sur demande), à toute personne qui en fait la demande en écrivant à « Talents Gourmands Crédit Agricole » à cette même adresse.
***Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.**
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 236 RCS Troyes.
01/2013 - Édité par la Caisse régionale de Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 236 RCS Troyes.

Relance des protéines

Ils croient en la luzerne

Un voyage de presse était organisé la semaine dernière par Coop de France Déshydratation en Côte-d'Or. Il a notamment permis de faire le point sur le nouveau plan protéines 2015-2020 et la volonté affiché par des acteurs locaux, comme le groupe Dijon Céréales et le Conseil régional, de voir se développer la production de luzerne et de légumineuses en Bourgogne.



Jacques Rebillard, Dominique Garnaud, Claude Nocquard, Éric Guillemot et Pierre Guez devant l'usine de déshydratation.

«*Par manque d'attractivité économique par rapport à d'autres cultures, la luzerne a vu sa production chuter de moitié lors des 20 dernières années, pour tomber à 800 000 tonnes aujourd'hui*» explique Éric Guillemot, directeur de Coop de France Déshydratation, «*cette année, sur le marché français, il nous manque au minimum 100 000 tonnes, il y a des demandes en permanence. En plus, le marché mondial des protéines est très tendu. A tel point qu'il existe un risque de rupture d'approvisionnement pour un certain nombre d'éleveurs*».

Une relance de la production est donc proposée dans le cadre du Plan protéines sur la période 2015-2020. Ce dernier devrait comporter quatre points distincts: une aide couplée avec une MAE spécifique légumineuses, un programme de recherche et développement, la mise en place d'une contractualisation au sein de la filière et le lancement d'un plan de communication et de promotion des productions légumineuses.

Bonne nouvelle pour ce secteur de production, les textes européens de la prochaine Pac prévoient justement un fond de relance des protéines. «*Ce sujet est entièrement pris en compte par les politiques. Les sommes disponibles évoquées permettraient de pouvoir faire quelque chose d'intéressant. Il faut désormais que le ministre français le mette en application*» souligne le directeur de Coop de France Déshydratation.

Dijon Céréales se positionne

Plusieurs visites étaient au programme de la journée du 23 octobre, avec en ouverture un chantier de récolte et pour conclure celle d'un élevage laitier utilisateur de luzerne, le Gaec Soufflet à Hauteroche. Entre temps, la visite à Baigneux des installations de la coopérative agricole de déshydratation de la Haute-Seine, dirigée par Dominique Garnaud et présidée par Claude Nocquard, a permis de montrer l'importance de cet outil pour le maintien d'une filière locale.

Pierre Guez, directeur général de Dijon Céréales et président de Vitagora, a lui aussi apporté son soutien à la relance de la luzerne et des légumineuses dans la région : «*Cette plante est une formidable tête d'assolement qui reprend de la valeur aujourd'hui. A mon avis, nous sommes dans une fin d'un cycle, cela fait 30 ans que nous avons l'assolement colza, blé, orge*». Il rappelle la «*stagnation*» des rendements et une certaine «*fatigue des sols*», des problématiques pour laquelle les légumineuses apportent des alternatives et des solutions.

Des blés comme des grands vins

Un blé de meilleure qualité est obtenu après une légumineuse. «*Notre gros problème à l'export est justement le taux de protéines. Tous nos acheteurs nous demandent un minimum de 11,5%. Un quintal sur deux en Bourgogne est produit aujourd'hui pour ce marché des meuniers méditerranéens. Avec la luzerne, on peut vraiment se donner une très belle image des blés de Bourgogne, comparable à celle de nos vins !*», lâche le directeur de Dijon Céréales. D'autres soutiens existent en Bourgogne pour soutenir cette production. A Baigneux, Jacques Rebillard, vice-président du Conseil régional de Bourgogne en charge de l'agriculture, a rappelé celui de son institution «*qui veut contribuer également à travers la production locale de protéines végétales au soutien de l'élevage*». Le pôle de compétitivité Vitagora travaille de son côté à la recherche d'autres débouchés pour les légumineuses, notamment en alimentation humaine.

AURÉLIEN GENEST

Ils ont dit

Claude Nocquard (président de la coopérative de déshydratation de Baigneux) : «*La production de luzerne a besoin d'être soutenue. Le fonctionnement de notre usine en dépend. Ces aides nous permettront de rivaliser, entre guillemets, avec les tourteaux de soja. Ce qui a été dit à Cournon est plutôt encourageant mais rien n'est encore fait. Nous devons communiquer davantage sur la luzerne. Beaucoup d'agriculteurs la comparent au colza : la marge brute de ce dernier est certes plus élevée mais au niveau agronomique, il n'y a pas photo. Nous sommes en train de faire des essais d'enrubannage pour avoir un rayon d'actions plus large autour de l'usine*».

Didier Robin (agriculteur à Baigneux) : «*Je fais aujourd'hui 13,5 ha de luzerne déshydratée qui servent à l'alimentation de mes bovins, l'autre partie est commercialisée par l'usine. Cette culture m'apporte beaucoup d'avantages. Les protéines qui ne coûtent pas cher ! Elle résout pas mal de problèmes de désherbage en s'intégrant dans la rotation colza, blé, orge. En frais de désherbage, on économise entre 50 et 100€/ha. Derrière une luzerne, on fait un blé avec de meilleurs rendements et taux de protéines, sans mettre davantage d'azote*».

Fabrice Genin (président du service agronomie et développement durable à la Chambre d'agriculture) : «*Nous sommes à un moment charnière. Nous devons évoluer et changer nos habitudes de production pour réduire notre dépendance aux protéines végétales. Ces productions ont un réel intérêt. Nous avons des organismes stockeurs et des coopératives qui y croient, de même que les collectivités avec le Conseil régional. En plus, la Pac va nous accompagner*».

Damien Ronget (chef de service grandes cultures à la Chambre d'agriculture) : «*La luzerne possède indéniablement de nombreux atouts agro-environnementaux : elle diminue les IFT, diminue la consommation en azote, elle a une influence économique quand on prend l'ensemble de la chaîne. Pour valoriser cette luzerne, nous avons besoin d'unités de déshydratation pour faire des produits de qualité. Mais il existe d'autres pistes : le séchage collectif ou encore la fertilisation*».

Jacques Rebillard (vice-président du Conseil régional) : «*Il y a un fort intérêt à se mobiliser à l'échelon régional. La région est une unité territoriale suffisamment grande pour mobiliser des filières complètes. Elle a suffisamment de proximité pour réunir les professionnels, les Pouvoirs publics et les politiques sur un sujet commun. Nous l'avons déjà fait dans un certain nombre de domaines. Il y a de belles choses à faire avec les protéines végétales*».

Éditorial

Réduire la courbe des importations, c'est possible

Jean-Pol Verzeaux, président de Coop de France Déshydratation, et Gérard Tubéry, président de la Fédération française des producteurs d'oléagineux et protéagineux, ont notamment déclaré : «*Aujourd'hui, les Pouvoirs Publics ont les moyens de réduire nos importations en protéines en proposant des mesures ambitieuses, réalistes et cohérentes les unes avec les autres pour relancer la production de légumineuses dont les avantages environnementaux sont par ailleurs indéniables. Ainsi, le soutien accordé aux productions de protéines végétales doit permettre, grâce à la contractualisation, de créer une réelle synergie entre les exploitations céréalières et les exploitations d'élevage*».



Tournesol et maïs

L'interminable attente

Conséquence des crues du printemps et du manque d'ensoleillement, les moissons de fin d'année sont tardives et inquiètent à plus d'un titre.



Pierre-Étienne Rion n'aura pas le «stress» du calendrier pour implanter correctement une culture d'hiver. Un soja viendra après son maïs.

«*On arrive dans les périodes les moins chaudes, les moins propices pour faire sécher sur pied. Le temps annoncé n'est pas favorable, on se pose beaucoup de questions*» lance Jean-Luc Loizon, agriculteur dans le canton de Seurre. Dans certains secteurs, le Côte d'orien va même jusqu'à se demander s'il y aura une récolte. «*Il faut remonter à l'année 1983 pour voir un tel retard des cultures*» signale Jean-Luc Loizon. Pour ne rien arranger, le niveau de la Saône et de ses affluents monte considérablement et plusieurs parcelles sont déjà dans l'eau. Aurélien Viellard, président des JA de Côte d'Or, est lui aussi originaire du canton de Seurre : «*Peu de parcelles de tournesol sont aujourd'hui récoltées. Celles qui l'ont été donnent des résultats décevants, on annonce des rendements qui frôlent les 17 et 18 q/ha. Nous sommes plus habitués à des 25-30q/ha*». Damien Ronget, conseiller à la Chambre d'agriculture, confirme cette tendance baissière. Sur la plaine dijonnaise, les rendements seraient de 10q/ha inférieurs à ceux d'une année «*normale*». Le Cetiom, par l'intermédiaire de Louis-Marie Allard, constate de grandes disparités dans les toutes premières récoltes. De nombreux «*trous*» dans les parcelles, rappelant les problèmes d'implantation, sont sans pitié pour le rendement.

Frais de séchage

Les taux d'humidité ne seraient pas corrects eux non plus. «*Il va forcément y avoir des frais de séchage*» souligne Aurélien Viellard. La marge des producteurs, déjà réduite par les nombreux re-semis de la fin du printemps, sera encore plus impactée. La situation est encore plus préoccupante si l'on considère les semis d'hiver, qui attendent désespérément «*leur tour*». «*Des rotations vont se retrouver totalement déstabilisées, on ne sait pas ce que l'on va pouvoir semer*» s'inquiète Jean-Luc Loizon, faisant part d'une énième problématique : «*ceux qui ne pourront pas implanter vont devoir gérer des stocks. Les coopératives et autres négoces ne semblent pas favorables pour le moment à reprendre les semences. Nous aurons des volumes à conserver, avec parfois des taux de germination qui pourront être mauvais l'an prochain*».

Sangliers et corbeaux

Du côté de Nuits-Saint-Georges, à Premeaux-Prissey exactement, Pierre-Étienne Rion n'a pas connu de problèmes importants suite aux inondations du printemps. «*Par chance, je n'ai pas dû re-semer de maïs à cause de l'excès d'eau. Chez moi, ce sont les sangliers qui ont posé problème*» signale l'agriculteur de 28 ans. Les dégâts atteignent la moitié de la sole de maïs, soit 9 des 18 hectares de l'EARL de la Courtavaux. «*C'est la première année que je vois ça*» rapporte Pierre-Étienne Rion. Pour les parcelles épargnées, le manque de rayonnement a eu un impact sur la végétation comme un peu partout dans le département : «*le retard est relativement important, le temps froid et pluvieux qui a suivi l'implantation n'a pas été favorable. Le maïs a besoin d'un temps sec pour décoller*» explique le jeune agriculteur, mentionnant en plus l'intrusion d'insectes, de limaces et même de corbeaux dans ses parcelles. Malgré ces aléas, certaines parties de la sole paraissent prometteuses: «*Ça devrait dépasser 100q/ha pour les parties intactes. Dans tous les cas, ce sera moins que les 120q/ha de 2012. Cette année, il va y avoir des frais de séchage avec l'humidité qu'on devrait enregistrer. Le prix du maïs a également bien baissé depuis l'année dernière*».

Pierre-Étienne Rion n'aura, en revanche, pas le «*stress*» d'implanter tardivement une culture d'hiver puisqu'il optera pour du soja : «*c'est plutôt un avantage compte tenu du calendrier. Je vais pouvoir attendre la période optimale pour récolter le maïs. Tant qu'il ne gèle pas, ça devrait aller*».

AURÉLIEN GENEST

Zoom sur…

Une préférence pour les grandes cultures

Pierre-Étienne Rion, issu d'une famille de viticulteurs, a choisi les grandes cultures plutôt que la vigne. Après des études agricoles au lycée de Fontaines en Saône-et-Loire, le jeune Côte d'orien s'est installé en 2007. Pierre-Étienne Rion se dit très proche de l'agronomie : *«C'est ce qui ma attiré vers l'agriculture... J'ai été sensibilisé par un ami sur cette notion d'agronomie qui aujourd'hui me tient maintenant à cœur. J'opte notamment pour le semis direct sous couvert. On améliore la vie microbienne du sol, on rend ce dernier plus fonctionnel et on diminue les charges».*

FDSEA

Stop à l'Ecotaxe !

Alors que chaque semaine apporte son lot d'annonces de nouvelles ponctions sur l'économie des territoires, FDSEA21* et JA21* disent « STOP ». L'application de la taxe transport est l'épée de Damoclès de notre secteur.

Cette nouvelle taxe aboutit à une pression fiscale insupportable, qui pèsera au minimum 5 à 10% du coût de transport des entreprises dont les marges sont déjà faibles.

Cette nouvelle taxe est une charge supplémentaire pour nos fermes et nos filières que nous ne pourrons pas répercuter à l'aval, alors que le Gouvernement fait du redressement productif sa priorité.

Cette nouvelle taxe vise à rationaliser le transport routier et inciter au report modal. Mais, alors qu'il affiche une volonté de développer les circuits courts, le Gouvernement va taxer les agriculteurs qui utilisent des véhicules de plus de 3,5 tonnes pour leurs livraisons ! Mais, alors qu'il veut soutenir l'élevage, le Gouvernement va taxer les éleveurs qui utilisent des camions bétaillères pour amener leurs animaux au pré !

Dans le même temps, les transports internationaux qui traversent la France par les autoroutes concédées, alors qu'ils pourraient utilisés des moyens de transports alternatifs (rails notamment), ne seront pas taxés. Par contre, le secteur de la production agricole, qui procède à des transports sur de courtes distances en milieu rural (de la ferme au pré, de la ferme au consommateur, du champ au silo…) et qui ne dispose pas d'alternative au transport routier, sera pleinement impacté !

Le Gouvernement ne fait-il pas preuve d'une certaine incohérence dans la mise en place de l'Ecotaxe ?

Nous demandons la suppression de l'écotaxe
pour le secteur agricole et agroalimentaire !

A l'appel de FNSEA-JA, de nombreuses actions syndicales sont aujourd'hui en cours à travers le pays. En Côte d'Or, nos revendications ont été remises à Monsieur le Préfet et à l'ensemble des parlementaires lors d'une rencontre, lundi 21 octobre 2013.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

PORTES OUVERTES
VENDREDI 8 NOVEMBRE



sarl WALTER
VALTRA
ALPEGO
Junkkari MAESTRO Plus
21 - Rouvres en Plaine - 03 80 79 17 37

▸ Agenda

2/11 Anciens de Magny-Cours/ Challuy

L'Amicale des lycées agricoles de Magny-Cours/Challuy organise son assemblée générale le samedi 2 novembre à partir de 18h à la ferme du Marault. L'AG sera suivie du repas annuel de l'association, à partir de 20h, sur place. Le prix du menu est fixé à 20 euros pour les adhérents, 22 euros pour les autres (boissons non comprises). Renseignements et réservations au 06 11 34 57 34 ou par mail: magnycours.challuy@laposte.net.

3/11 Foire aux veaux de Prémery

La foire primée aux veaux de l'année aura lieu, à Prémery, le dimanche 3 novembre. Les éleveurs qui souhaitent participer au concours sont priés de présenter leurs animaux avant 8h30 à l'endroit du champ de foire qui sera désigné, pour présentation aux commissions de sélection. Des prix seront décernés aux veaux mâles inscrits et non inscrits, aux veaux femelles inscrits et non inscrits ainsi qu'aux chevaux et aux ânes. Les règles sanitaires imposent la présence d'animaux non issus de foyers FCO et ayant subi une prise de sang IBR (réalisée après le 15 août). Les récompenses seront distribuées autour de 11h30. Un vin d'honneur offert par la municipalité sera servi à l'issue de la manifestation.

5/11 Bovins reproducteurs à Moulins-Engilbert

Le Comité des foires de Moulins-Engilbert prépare sa foire-concours aux bovins reproducteurs qui se déroulera le mardi 5 novembre, de 8 à 13h, sur le champ de foire de la commune (sous abri). L'épreuve sera ouverte uniquement aux cheptels qualifiés IBR A ou B (avec une sérologie négative effectuée après le 1er août 2013). Renseignements et inscriptions auprès d'Alain Guinot au 03 86 84 33 19.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES

DRAINAGE - IRRIGATION
DÉBOUCHAGE de DRAINS
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 82 85 70 03
Tél. : 02 48 74 11 90

160ème Concours général agricole de Nevers

Mission accomplie !

290 animaux, soit un peu moins que prévu compte tenu des angoisses liées à l'alerte IBR et aux travaux des champs en retard: le 160è Concours général agricole de Nevers, organisé au Marault par la Société d'agriculture de la Nièvre, les 26 et 27 octobre, a tenu toutes ses promesses. Les meilleur sélectionneurs ont de nouveau confronté leurs meilleurs veaux de l'année. Le Gaec Roubé père et fils, de Magny-Cours, sort grand gagnant avec le 1er prix d'honneur, cinq 1ers prix de section, trois 2è prix et un 3è prix ainsi que le Prix d'honneur des femelles de l'année. Côtés adultes, le Grand prix d'honneur des mâles revient à Empereur G, de Jean-Luc Gauthier (SCEA du Domaine d'Aglan à Bona) et en vaches seniors, c'est l'EARL Batho, de Saxy-Bourdon, qui a imposé Darling à la première place. Le palmarès détaillé.



Trois générations de Roubé (Mickaël, Jean-Claude et Rémi) saluent le 1er prix d'honneur des veaux mâles 2013, décerné à Istanbul. Le Gaec de Magny-Cours obtient aussi cinq 1ers prix de section (sur 21), trois 2è prix et un 3è prix.



Empereur G, présenté par Jean-Luc Gauthier (SCEA du Domaine d'Aglan à Bona et président de la Société d'agriculture de la Nièvre), a remporté le Grand Prix d'honneur mâles.



Serge Batho, de Saxy-Bourdon, est fier de présenter Darling et I Darling, la mère obtenant le prix d'honneur senior femelle et le fils se classant 3è prix d'honneur des veaux mâles.

▸ Le palmarès

-Prix d'honneur mâle de l'année: 1er, Istanbul au Gaec Roubé père et fils, 2e, Impeccable à l'EARL Jeandaux, 3e, Idarling à l'EARL Batho.
- Prix spécial de Bourgogne (synthèse) mâle de l'année: Ingénieur à la SCEA Lemaitre Raymond.
- Prix d'honneur junior mâle: Heracles à la SCEA Melaye Sennepin.
- Prix d'honneur senior mâle: Empereur G à la SCEA du Domaine d'Aglan (Gauthier).
- Grand prix d'honneur mâle: Empereur G à la SCEA du Domaine d'Aglan (Gauthier).
- Trophée de Bouillé: Heracles à la SCEA Melaye Sennepin.
- Prix AJEC veau mâle: Instruit à l'EARL Cyprès Jacques et Nicolas.
- Prix de Bourgogne (synthèse) taureau adulte: Episode à Besson-Hoeffel.
- Prix d'honneur femelle de l'année, prix AJEC: Irlandaise au Gaec Roubé père et fils.
- Prix d'honneur junior femelle: Glamour à l'EARL Batho.
- Prix d'honneur senior femelle: Darling à l'EARL Batho.
- Grand prix d'honneur femelle: Darling à l'EARL Batho.
- Prix de Bourgogne (synthèse) femelle de l'année: Imbécile à Gilles Mayet.
- Prix d'ensemble veaux mâles Groupe A: 1er, Bernard Dessauny, 2e, EARL Combette, 3è, Gilles Trinquet.
- Prix d'ensemble veaux mâles Groupe B: 1er, SCEA Raymond Jean-Christian, 2è, EARL Touillon Moiron, 3e, EARL Batho.
- Prix d'ensemble veaux mâles Groupe C: 1er, Gaec Roubé père et fils, 2e, EARL Cyprès Jacques et Nicolas, 3e, SCEA Melaye Sennepin.
- Prix de famille avec le père: 1er, EARL Jeandaux, 2e, SCEA Raymond Jean-Christian, 3è, SCEA du Domaine d'Aglan (Gauthier).
- Prix d'ensemble femelles 1ère catégorie: 1er, EARL de la Villeneuve.
- Prix d'élevage: 1er, EARL de la Villeneuve.
- Section 01 (mâles depuis le 01/12/12): 1er, Idalgo du Gaec Roubé père et fils, 2e, Ingénieur de la SCEA Lemaitre Raymond, 3e, Impératif de Jean-Luc Huguet.
- Section 02 (mâles depuis le 01/12/12): 1er, Irishcofee à la SCEA Raymond Jean-Christian, 2e, Ivanohe à la SCEA Lemaitre Raymond, 3e, Instruit à l'EARL Cyprès Jacques et Nicolas.
- Section 03 (mâles depuis le 01/12/12): 1er, Isidore à la SCEA Lemaitre Raymond, 2e, Igloo à l'EARL Pacquet Laurent, 3e, Ivanohe à l'EARL Dessauny Olivier.
- Section 04 (mâles depuis le 01/12/12): 1er, Isgood à l'EARL Dessauny Olivier, 2e, Iniesta au Gaec Roubé père et fils, 3e, Ivanohe au Gaec Roubé père et fils.
- Section 05 (mâles depuis le 01/12/12): 1er, Iznogoud au Gaec Roubé père et fils, 2e Istambul au Gaec Savre, 3e, Imbattable à la SCEA Melaye Sennepin.
- Section 06 (mâles depuis le 01/12/12): 1er, Ishtar au Gaec Roubé père et fils, 2e, Iron Duke à la SCEA Raymond Jean-Christian, 3e, Imperial à l'EARL Jeandaux.
- Section 07 (mâles depuis le 01/12/12): 1er, Istanbul au Gaec Roubé père et fils, 2e, Intrépide à la SCEA Melaye Sennepin, 3e, Ingénieur au Gaec Beauzon frères.
- Section 08 (mâles depuis le 01/12/12): 1er, Isengrain à l'EARL Jeandaux, 2e, Isengrain à l'EARL Jeandaux, 3e, Isengrain à l'EARL Jeandaux.
- Section 09 (mâles depuis le 01/12/12): 1er, Isaac à Michel Champeau, 2è, Infini à la SCEA Raymond Jean-Christian, 3è, Imac à l'EARL Jeandaux.
- Section 10 (mâles depuis le 1/12/12): 1er, Iphone à l'EARL Jeandaux, 2e, Iguane à la SCEA Raymond Jean-Christian, 3e, Intime à la SCEA Raymond Jean-Christian.
- Section 11 (mâles depuis le 1/12/12): 1er, Irlandais à la SCEA Melaye Sennepin, 2e, Imhotep à l'EARL Combette, 3e, Isidor à Pierre Bernardet.
- Section 12 (mâles depuis le 1/12/12): 1er, Ivanohe à François Dessauny, 2e, Ifdecrecy à Pierre Bernardet, 3e, Ignace à l'EARL Batho.
- Section 13 (mâles depuis le 1/12/12): 1er, Index à la SCEA Melaye Sennepin, 2è, Ictus à l'EARL Batho, 3e, Impérieux au Gaec fils Compot JP.
- Section 14 (mâles depuis le 1/12/12): 1er, Impeccable à l'EARL Jeandaux, 2e, Inspecteur au Gaec Roubé père et fils, 3e, Ivoire à la SCEA Raymond Jean-Christian.
- Section 15 (mâles depuis le 1/12/12): 1er, Ireprochab à Yves Robin, 2e, Indic à Christophe Bernigaud, 3e, Impresario à Gilles Mayet.
- Section 16 (mâles depuis le 1/12/12): 1er, Ibis au Gaec Beauzon frères, 2e, Imposant au Gaec Lépée Bouchard, 3e, Idefix à l'EARL des Morillats (Duvernoy).
- Setion 17 (mâles depuis le 1/12/12): 1er, Invincible à Roger Batho, 2e, Ivoire au Gaec Deboux, 3e, Ivanohe à l'EARL Batho.
- Section 18 (mâles depuis le 1/12/12): 1er, Interlaken à Bernard Dessauny, 2e, Iris d'or à la SCEA Raymond Jean-Christian, 3e, Infidel à Bernard Dessauny.
- Section 19 (mâles depuis le 1/12/12): 1er, Idol au Gaec Beauzon frères, 2e, Iguane à Simone Chapeau, 3e, Iniesta à l'EARL des Morillats (Duvernoy).
- Section 20 (mâles depuis le 1/12/12): 1er, Ivan au Gaec Roubé père et fils, 2e, Iris d'or au Gaec
- Section 21 (mâles depuis le 1/12/12): 1er, I Darling à l'EARL Batho, 2e, Illinois à l'EARL Cyprès Jacques et Nicolas, 3e, Invincible à Simone Champeau.
- Section T21 (mâles du 1/12/11 au 14/08/12): 1er, Heracles à la SCEA Melaye Sennepin, 2e, Hussard au Gaec Savre, 3è, Hereford à Gilles Mayet.
- Section T22 (mâles du 1/12/11 au 14/08/12): 1er, Harold à Michel Champeau, 2e, Harpon à la SCEA Lemaitre Raymond, 3e, Hatenon à Gaec Deboux-SCEA Pichard.
- Section T31 (mâles du 1/12/10 au 30/11/11): 1er, Goldengate à l'EARL Jeandaux, 2e, Gandin à Gilles Mayet, 3e, Grimoir à l'EARL de la Villeneuve.
- Section T41 (mâles nés avant le 1/12/10): 1er, Empereur G à la SCEA du Domaine d'Aglan (Gauthier), 2e, Enjoy à l'EARL Michaud, 3e, Episode à Besson-Hoeffel.
- Section T42 (mâles nés avant le 1/12/10): 1er, Forever à Raymond-Gagnepain-Chample, 2e, Feu Follet à l'EARL Touilon Moiron, 3e, Fripon à l'EARL Minard Véronique et Thierry.
- Section T51 – Trophée de Bouillé: 1er, Heracles à la SCEA Melaye Sennepin, 2e, Hebdo à la SCEA du Domaine d'Aglan (Gauthier).
- Section V11 (femelles depuis le 1/12/12): 1ère, Impératrice à Gilles Paupinat, 2e, icône à l'EARL Touillon Moiron, 3è, Infusion à l'EARL Combette.
- Section V12 (femelles nées depuis le 1/12/12): 1ère, Irlandaise au Gaec Roubé père et fils, 2e, Islande à Thierry Cyprès, 3e, Italienne au Gaec Roubé père et fils.
- Section V13 (femelles nées depuis le 1/12/12): 1ère, Imbécile à Gilles Mayet, 2e, Idéale à l'EARL des Morillats (Duvernoy).
- Section V21 (femelles entre le 1/12/11 et le 30/11/12): 1ère, Hussarde au Gaec Savre.
- Section V31 (femelles entre le 1/12/10 et le 30/11/11): 1ère, Glamour à l'EARL Batho.
- Section V41 (vaches nées entre le 1/12/09 et le 30/11/10): 1ère, Fameuse à Florent Besson.
- Section V51 (vaches nées avant le 1/12/09): 1ère,

Arnaud Montebourg en visite dans la Nièvre

La filière bois... Une des priorités du gouvernement

Arnaud Montebourg, le ministre du Redressement productif, est venu lundi dans la Nièvre décliner le Plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois.



Arnaud Montebourg est venu décliner dans la Nièvre le Plan national pour l'avenir de l'industrie du Bois, dévoilé le 18 octobre avec le ministre de l'Agriculture..



A Sougy-sur-Loire, à Sciages et bois de Sougy, le ministre a annoncé l'octroi de 3 millions d'euros à l'entreprise, au titre de la réindustrialisation.



Arnaud Montebourg a salué l'innovation des entreprises visitées et n'a pas hésité à prendre lui-même des photos de Douglas à l'aide son smartphone aux couleurs de la France du plus bel effet.

Une politique se mesure à des signaux et à des soutiens. Et c'est bien de politique industrielle qu'est venu parler Arnaud Montebourg, ce lundi, avec les responsables de Bois et sciages de Sougy, à Sougy-sur-Loire, et de Pobi à La Charité. Histoire de réaffirmer que le gouvernement auquel il appartient se préoccupe *«de réindustrialiser le pays en soutenant les filières estimées comme prioritaires»* par lui. Aux côtés de l'automobile, de l'aéronautique ou du luxe et des cosmétiques, la filière bois *«fait partie des enjeux stratégiques définis par le gouvernement»* s'est enorgueilli le ministre. Avec son collègue de l'agriculture, Stéphane Le Foll, il a d'ailleurs présenté, le 18 octobre dernier, un Plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois qui prévoit *«de nombreuses mesures en faveur du secteur»*. Parmi celles-ci figurent *«la création d'un Comité stratégique de filière bois au sein du Conseil national de l'industrie, l'identification et le soutien aux écosystèmes locaux performants en termes de Recherche et développement, d'innovation et de soutien aux projets concrets d'entreprises, la majoration du taux d'amortissement pour les investissements productifs dans les scieries et la mise en œuvre d'une deuxième génération du Fonds Bois élargi aux industries de première et deuxième transformation, géré par la Banque publique d'investissement (BPI France) et recueillant des fonds publics et privés pour un objectif de 40 millions d'euros»*.

Annonces de soutien et quête de «*business*»

L'objectif affiché, pour la France, troisième pays forestier de l'Union européenne, c'est de réduire le déficit de la balance commerciale (environ 6 milliards d'euros) dû à des exportations de bois brut (grumes) qui ne compensent pas les importations de produits transformés (planches, meubles, papier...). L'enjeu est de taille: la filière forêt-bois représente un chiffre d'affaires de 50 milliards et mobilise plus de 450 000 emplois directs ou indirects.

Il faut ainsi limiter les importations scandinaves et allemandes. Le ministre a expliqué que le but est de libéraliser et d'encourager les propriétaires forestiers à pratiquer le bois de coupe, *«à mettre du bois sur le marché pour réduire les coûts»*. Le message est celui de la réaffirmation de la compétitivité, tellement en vogue dans les cabinets parisiens.

A Sougy, chez MM. Monnet et Sève, patrons de Bois et sciages de Sougy, Arnaud Montebourg a aussi annoncé que l'Etat allait apporter 3 millions d'euros à l'entreprise à travers le dispositif d'aide à la réindustrialisation. L'entreprise a d'ailleurs déjà entrepris des investissements, d'un montant de 13 millions, afin de mettre en oeuvre *«le sciage en courbe 3D»* qui lui permettra de mieux valoriser ses rendements: un gain de 5% de matière première. *«Nous nous félicitons de vos investissements exemplaires et de vos innovations, s'est félicité le ministre. Nous voulons que vous obteniez plus de marchés, que vous améliorez vos marges et que vous embauchiez»* a-t-il confié à Stéphane Vivès, le directeur du site, et Jean-Claude Sève, l'un des deux associés. Parmi d'autres annonces, à caractère national, le ministre a identifié d'autres actions: *«libéraliser les règles de construction bois en hauteur, pour le moment interdites, et utilisation de la Banque publique d'investissement pour financer les outils de production»*. Mais le soutien du gouvernement ne doit pas masquer la réalité des marchés économiques. A La Charité, MM. Sylvain et Alain Tur, les PDG respectifs de Pobi et d'AST groupe (le second propriétaire du premier), se sont chargés de le lui rappeler. Spécialisés dans la construction de maisons à ossature bois, et clients de Sciages et Bois de Sougy à qui il achète les arbres Douglas *«made in Morvan»*, Pobi construit des maisons depuis 20 ans et en bois depuis 5 ans. *«Mais là où nous ne fabriquons que deux maisons par jour, alors qu'il en faudrait dix et que nous avons l'outil, il nous manque des débouchés, notamment en raison du durcissement des banques dans l'octroi des prêts bancaires. L'année 2014 va être catastrophique sur la construction et beaucoup d'entreprises ne vont pas y résister. Nous ne voulons pas de subventions, nous voulons faire du business. Peut-être faut-il imaginer des mesures de soutien au marché»* ont-ils plaidé auprès d'Arnaud Montebourg, l'implorant de faciliter, par exemple, la *«primo-accession à la propriété»*. Avant de venir répondre aux délégués de la CGT de la Nièvre, venus l'interpeller sur le sort de l'imprimerie Donnelley à Cosne-sur-Loire, le ministre du Redressement productif, qui a pris le temps de visiter les deux entreprises et de se faire expliquer leurs métiers, entouré d'une délégation d'élus locaux et de journalistes, a assuré: *«J'ai compris votre message. Il est clair. Je le transmettrai»*. A Cécile Duflot, la ministre de l'Egalité des territoires et du Logement. Les signaux et les actes ne sont pas suffisants. Il faut aussi mobiliser et convaincre.

EMMANUEL COULOMBEIX

▸ Agenda

5/11 «Conduite des seniors» à Donzy

La MSA Bourgogne, en partenariat avec l'Association prévention routière et le Centre social du Donziais, organise une réunion d'information sur le programme *«Conduite seniors, restez mobiles»*, le mardi 5 novembre à 14h30, à la Communauté de communes de Donzy (18 rue du général Leclerc). Pour tout renseignement, contacter Marjorie, au Centre social du Donziais, au 03 86 39 33 99.

8/11 Journée installation/ transmission dans le Morvan

Le Pays Nivernais Morvan, le Parc naturel régional du Morvan et la Chambre d'agriculture de la Nièvre organisent une journée d'information et de mise en débat sur l'installation et la transmission des exploitations agricoles en Morvan et Nivernais Morvan, le vendredi 8 novembre, de 9h à 16h30, au lycée agricole de Château-Chinon. Programme: 9h, accueil, 9h30 – 12h15, chiffres clés sur les exploitations et l'installation en Morvan, témoignages de jeunes installés, partage d'expérience de collectivités du Massif central mobilisées pour l'installation et la transmission, repas, 14h-16h15, témoignages des communautés de communes locales engagées dans l'installation et la transmission, ateliers de réflexion par territoires, 16h15-16h30, conclusion. Inscription obligatoire avant le 31 octobre par mail: administration@parcdumorvan.org ou par téléphone au 03 86 78 79 00.



▸ Formations

Certiphyto au 2ème semestre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation de deux jours au Certiphyto. Les dates retenues sont les 5 et 7 novembre à Clamecy, les 12 et 14 novembre à Moulins-Engilbert, les 19 et 21 novembre à Cosne-sur-Loire, les 26 et 28 novembre à Nevers, les 3 et 5 décembre à Corbigny, les 10 et 12 décembre à Cosne-sur-Loire et les 17 et 19 décembre à Decize. Attention: compte-tenu de l'affluence dans ces stages très demandés, une date-butoir est prévue pour l'inscription, jusqu'à 3 semaines avant la date du stage. Par ailleurs, des formations sur-mesure par groupes de 12 à 15 stagiaires sont aussi possibles dans une commune précise, sur réservation. Contact et inscriptions auprès de Marie-Luce Soudière, chambre d'agriculture de la Nièvre, au 03 86 93 40 62 ou par mail à: marie-luce.soudiere@nievre.chambagri.fr.

Vendredi 8 novembre au lycée agricole de Château-Chinon

Journée d'information sur l'installation et la transmission agricoles en Morvan

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le Morvan a perdu 20% de ses exploitations agricoles depuis 2000. La tendance est lourde et les causes profondes. Pour réfléchir à la situation, faire le point sur les outils existants, partager l'expérience de collectivités locales du Massif Central et du Morvan, et tenter de trouver des solutions, le Parc naturel régional, la Chambre d'agriculture et le Pays Nivernais Morvan organisent, vendredi 8 novembre au lycée agricole de Château-Chinon, une journée d'information et de mise en débat sur *«l'installation et la transmission des exploitations agricoles en Morvan et Nivernais Morvan»*.



Photo : réussir

L'installation et la transmission des exploitations agricoles dans le Morvan, le sujet fera l'objet d'une journée d'information le 8 novembre.

Plus qu'une simple réunion sur l'installation et la transmission des exploitations, les organisateurs de la journée du 8 misent sur un partage d'expériences et une mise en synergie des solutions essayées par les collectivités locales, ici ou ailleurs. En ce sens, la réunion sera moins ciblée sur le processus individuel que sur une approche de territoire. Des agriculteurs seront évidemment amenés à témoigner et seront bienvenus au débat mais il s'agit surtout de trouver des solutions, à l'échelle des acteurs politiques et socio-économiques, afin de renforcer les outils existants au sein des opérateurs: Chambres d'agriculture, Parc naturel régional, syndicat de Pays et autres Communautés de communes. Une manière pour les élus du Morvan de prendre la problématique de l'installation agricole à bras le corps, conscients qu'ils sont des enjeux qu'elle recouvre pour le Morvan. Depuis 2000, en effet, 20% des exploitations agricoles ont disparu du territoire et les situations deviennent de plus en plus complexes. *«C'est une approche plus sociétale qu'économique. S'il n'y a plus d'agriculteurs, pour aller chercher le pain ou mettre leurs enfants dans les écoles, pour façonner le paysage et préserver l'environnement, pour produire de façon viable tout en en retirant des moyens de subsistance, c'est bien la vie sociale du territoire qui est menacée»* éclaire Maël Cabé, le chargé de mission agriculture du PNR Morvan.

Accès au foncier, agrandissement, capitaux, intégration...

Le conseiller rappelle que cette tendance de fond, dans le Morvan, est *«une problématique connue depuis 30 ans, avec des arrivées qui ne compensent pas les départs en retraite»*. Une tendance lourde qui semble s'accélérer et qu'il s'agit de combattre si l'on veut *«assurer le maintien de l'agriculture sur notre territoire»*. Les regards croisés de JA, de représentants de collectivités locales du Massif central impliquées dans cette lutte, les chiffres et l'état des lieux des outils et des structures en place devraient susciter, vendredi prochain, l'envie d'aller plus loin. Et peut-être de trouver des pistes face aux causes, complexes et répétitives, qui sont évoquées pour qualifier ce déclin. Car, en terme d'installation, les explications sont bien identifiées. Selon Maël Cabé, *«il y a les exploitants qui partent en retraite et qui ont besoin de bien valoriser leur capital au moment de partir, d'autres qui séparent leurs terres du siège de l'exploitation, ce qui entraîne un démembrement peu propice à la reprise, il y a aussi des capitaux de plus en plus importants à mobiliser pour s'installer, surtout pour quelqu'un hors cadre familial, d'autres candidats qui veulent se diversifier en faisant du lait, de l'apiculture ou du maraîchage plutôt que de s'en tenir au schéma classique de production en charolais, et parfois des difficultés d'intégration sociale, notamment pour des jeunes non originaires du Morvan juste installés et qui sont obligés de cesser leur activité rapidement»*. Les causes sont nombreuses et parfois transversales mais les problèmes de l'accès au foncier et de la mobilisation des capitaux sont communs à tous les projets. La tendance lourde à l'agrandissement des structures vient aussi souvent cristalliser le frein à l'installation. Et, selon Maël Cabé, *«la PAC n'arrange rien puisqu'elle décide depuis la fin de la Guerre d'une approche macro-économique, avec par exemple un Morvan exclusivement naisseur, mais qui vide les territoires ruraux de leurs substances. Elle prétend offrir des mesures agro-environnementales en faveur des territoires défavorisés mais le 1er pilier définit les enjeux européens voire mondiaux de la production et le 2ème pilier n'est, au mieux qu'un mieux que rien»*. L'agriculture morvandelle devra donc bien, pour survivre, trouver par elle-même les moyens de sa viabilité économique, sociale et environnementale.

EMMANUEL COULOMBEIX





En Bref

Écotaxe – La mobilisation syndicale a payé

Dans le cadre de l'appel à mobilisation national lancé le 22 octobre dernier par la FNEA et JA, la FDSEA et les JA de la Nièvre s'étaient fendu d'un courrier adressé à la préfète de la Nièvre, aux parlementaires Nivernais, ainsi qu'aux conseillers généraux du département, et faisant état de leur « totale opposition à la mise en œuvre, à partir du 1er janvier 2014, de l'écotaxe poids lourd ».
Les motifs de cette nouvelle fronde du monde agricole Nivernais reposait notamment sur le fait que cette future charge n'aurait pu en l'état être répercutable par les producteurs à l'aval des filières et qu'elle aurait en outre sabré la compétitivité des produits français au détriment des produits d'importations. C'est ainsi, et face à une pression exercée par la totalité de nos réseaux syndicaux sur le territoire français, que le gouvernement « Hollande » a, le 29 octobre 2013, pris la décision d'ajourner la mise en œuvre de cette taxe et de rouvrir les débats sur les modalités de sa mise en œuvre. Dans le cadre des débats à venir, la FNSEA et les JA ont d'ores et déjà annoncé leur volonté de faire entendre la voie de la raison pour que la compétitivité de l'agriculture française et le dynamisme de nos territoires ruraux ne soit pas une nouvelle fois remis en question. Le syndicalisme majoritaire y veillera avec tout l'acharnement nécessaire.
Et retenons désormais bien une chose : Le progrès à l'envers, plus personne n'en veux ! Il est grand temps que les minorités dépressives rêvant d'un retour à l'âge de pierre retombent dans le monde réel et entendent la colère sourde mais certaine qui monte dans notre pays. S.L – FDSEA 58

Conditionnalité – La FNSEA demande le statu-quo réglementaire pour 2014

Dans un courrier adressé le 16 octobre 2013 à la direction générale des politiques agricoles, agroalimentaires et des territoires du ministère de l'agriculture, la FNSEA demande au plus tôt, de pouvoir se projeter sur la prochaine campagne conditionnalité qui sera applicable en France. Au regard de l'avancement dans la campagne culturale et des difficultés de mise en œuvre du dispositif en 2013, le syndicat demande notamment le maintien du taux de SET à 4 % de la SAU et des garanties de maintien à l'identique des exigences liées à la mise en place de la directives Nitrates. Pour plus de renseignements sur ce sujet, n'hésitez pas à prendre contact avec votre FDSEA.

Intempéries du printemps 2013

Un dossier de demande de reconnaissance «calamités» déposé pour 23 communes

Le printemps capricieux et extrêmement pluvieux de ce début d'année 2013 avait conduit la FDSEA et les JA de la Nièvre, au côté des éleveurs impactés par ces conditions exceptionnelles, à fortement se mobiliser en mai et juin dernier. Outre l'obtention de nombreuses de dérogations réglementaires qui avaient permis aux agriculteurs de ne pas être sanctionnés au titre de la PAC (cahier des charges MAE Rotationnelle, PHAE, activation des DPU … etc), le réseau FDSEA/JA s'était en outre attacher à déclencher, en partenariat avec les services de l'État, la procédure *«calamités agricoles»* et avait à ce titre pris part à deux missions d'enquête qui avaient permis de constater les dégâts générés sur les exploitations d'élevage du département par l'excès d'eau et les inondations.

Ainsi, le Comité départemental d'Expertise (CDE) de la Nièvre s'est réuni le 15 octobre 2013 et a proposé après une analyse approfondie des bilans fourragers réalisés après récolte chez les exploitants enquêtés en juin dernier, le dépôt d'un dossier de demande de reconnaissance devant le CNGRA (Comité National de Gestion des Risques en Agriculture) pour 23 communes du Sud-Nivernais et du val d'Aron, sensibles à l'excès d'eau en raison de la nature des sols et particulièrement impactés en matière de récolte fourragère en début d'été.
La FDSEA et les JA ont par ailleurs rappelé qu'étant donné les dommages collatéraux (financiers, sanitaires …) générés par les conditions climatiques, des exonérations fiscales devraient être mises en œuvre pour les territoires non retenus dans la proposition de zonage.

Un courrier commun a d'ailleurs été adressé en ces sens à la préfecture et aux services fiscaux de la Nièvre. Pour tout renseignement complémentaire sur ce dossier, n'hésitez pas à prendre contact avec la FDSEA
au 03 86 93 40 92.

S.L – FDSEA 58

Formations

Alimentation des bovins: la méthode Obsalim

La Chambre d'agriculture de la Nièvre prépare une formation de deux jours, les 12 et 13 novembre prochains, sur le thème de *«l'alimentation des bovins: la méthode Obsalim»*.
Le diagnostic par cette méthode permet d'identifier l'existence d'une problématique alimentaire et de comprendre les dysfonctionnements de la ration à partir d'observations sur le troupeau, afin de proposer un réglage alimentaire.
Le lieu de la formation reste encore à définir, en fonction de la localisation des stagiaires inscrits. Contact et renseignements: Julie Lagord, technicienne spécialisée IPG à la Chambre d'agriculture de la Nièvre et responsable du stage, au 03 86 93 40 77 ou par mail à: julie.lagord@nievre.chambagri.fr.

CENTRE LOIRE
Le bon sens a de l'avenir

Conférence agricole
du Crédit Agricole Centre Loire
le 28 nov. 2013 à 16 h
au palais d'Auron de Bourges

Le CA Centre Loire organise sa 7e conférence pour ses clients agriculteurs et structures para-agricoles.

Le monde change, l'agriculture aussi.

S'adapter pour sécuriser son revenu.



Les travaux porteront principalement sur les évolutions des marchés de matières premières agricoles et des intrants à l'échelon national et européen. Une table ronde s'attachera à mettre en évidence les leviers qui sont à la portée des agriculteurs pour gérer au mieux l'évolution de leur revenu. Des témoignages extérieurs viendront éclairer nos travaux face aux défis à relever.

Plusieurs intervenants animeront les débats, notamment :
- **Bernard Valluis,** *Président du Syndicat de la meunerie française,*
- **Jacques Mathieu,** *Directeur Général Arvalis,*
- **Willy Brette,** *Vice-Président achats, qualité, logistique de McDonald's,*
- **Michel Portier,** *Directeur Général Agritel,*
- **José Santucci,** *Directeur Général au Crédit Agricole,*
- **Jean-Jacques Hervé,** *spécialiste de l'agriculture de la mer Noire.*

Un grand témoin clôturera nos travaux, **Christophe Praud,** *Président National du Centre des jeunes dirigeants.*

Pour participer à notre conférence, inscrivez-vous dès maintenant sur
www.ca-centreloire.fr/agriculteurs

www.ca-centreloire.fr
Retrouvez-nous sur www.facebook.com/CreditAgricoleCentreLoire

Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel (CRCAM) Centre Loire, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé 8, allée des Collèges - 18920 Bourges Cedex 9 - 398 824 714 RCS Bourges - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des intermédiaires en assurance sous le n° 07 009 045. www.neologis.fr (13.10.18) © Phovoir, Fotolia - 10/2013

▸ Agenda

05/11 Petit déjeuner pro sur la Chine à Chablis

Tastes et Signé Chablis organisent mardi 5 novembre, à partir de 8 h 30, 8 rue Auxerroise à Chablis, un petit déjeuner professionnel sur le thème des enjeux du développement export dans la filière viticole, notamment sur le marché chinois. L'occasion de revenir sur les fondamentaux et bien saisir l'environnement de ce marché, aujourd'hui encore jugé par beaucoup d'entreprises trop loin, trop différent et trop complexe. Nombre de places limité. Réservation au: 03 86 46 32 85 - 06 22 28 01 53 arnaud.valour@signe-chablis.com
Adhérents Signé Chablis 5 € - Non Adhérents 15 €

07/11 Visites d'essais grandes Cultures

Les Chambres d'agriculture de l'Yonne et de la Nièvre organisent conjointement une journée de visite d'essais Grandes Cultures, jeudi 7 novembre, à partir de 13 h 30, à Druyes Les Belles Fontaines, sur le thème: *"Intérêt des couverts d'interculture courte et techniques de désherbage des cultures d'automne".*
Au programme à partir de 13 h 30 : gestion des intercultures courtes, visite de la plateforme d'essais, présentation de la synthèse des essais intercultures longues, profil de sol…
A 15 h 30 : "Les stratégies de désherbage du colza sur flore géraniums (résistance variétale, nouveaux herbicides, stratégie micro-doses fractionnées…)
A 16 h 30 : présentation du protocole désherbage blé (stratégies herbicides, utilisation du quad…)
Renseignements et contacts : Marjorie Lautier (Chambre d'agriculture de l'Yonne)

Tél 03 86 94 28 49 - www.yonne.chambagri.fr
Michael Geloen (Chambre d'agriculture de la Nièvre)
Tél 03 86 93 40 71
www.nievre.chambagri.fr

CONSTRUCTIONS METALLIQUES
S.A.S. BAILLY
BP 2 - 18240 SAVIGNY EN SANCERRE
Tél : 02 48 72 12 93 - Fax : 02 48 72 10 02
mail@baillysa.fr - site : baillysa.fr
HANGARS AGRICOLES - BATIMENTS D'ELEVAGE
BATIMENTS INDUSTRIELS ET ARTISANAUX
ETUDES ET DEVIS GRATUITS - QUALIBAT

Fête des vins de Chablis

Déjà 65 ans et pas une ride !

Créée en 1949 par René Sotty, notaire à Chablis et quelques vignerons passionnés, la fête des vins de Chablis célébrait cette année son 65e anniversaire, dans un contexte économique à l'export au beau fixe





▲ D'où l'expression *«Mettre de l'eau dans son vin»* !
◀ Jean-Yves Caullet, député-maire d'Avallon et le préfet de l'Yonne, Raymond Le Deun, ont tous deux été intronisés dans la confrérie des Piliers Chablsiens (De gauche à droite)



Élu meilleur sommelier du monde en 1992, le restaurateur Philippe Faure-Brac était le président de cette 65ème fête des vins de Chablis



La veille, à Chichée, les comédiens Charlie Bruneau et Eriq Ebouaney ont parrainé le chablis cru 2013. L'occasion de rappeler que le village accueillera les 1er et 2 février prochain la Saint-Vincent tournante du chablisien, sur le thème du cinéma



L'affiche de la prochaine Saint-Vincent tournante du chablisien à Chichée, les 1er et 2 février prochain



Pas facile de faire un ban bourguignon en tenant un parapluie… !

« *Dans la morosité ambiante, Chablis affiche une santé presque insolente !* » Aucune provocation dans les propos de Patrice Vocoret, président de l'Office du Chablis, ce dimanche, à l'heure des intronisations. Juste le rappel d'une prospérité à l'export retrouvée, comme en témoignent les chiffres cités : *«un volume à l'export en hausse de 9 % sur les huit premiers mois de l'année, une progression à deux chiffres sur certains marchés…»*. Seule ombre au tableau : la diminution de l'offre, avec un millésime 2013 affichant un déficit de volume de 30 %.

Si l'heure était à la fête, les professionnels n'ont pas manqué d'interpeller les élus présents sur l'estrade au sujet du Rapport Reynaud qui, c'est peu de le dire, a depuis plusieurs mois provoqué une levée de bouclier et mis le feu dans les caves ! Le professeur Reynaud préconisant notamment, en vue de réduire les dommages liés aux addictions de toutes sortes, de ne plus autoriser la promotion du vin sur Internet et sur les réseaux sociaux et d'envisager une nouvelle taxation. Des craintes dénuées de fondement selon le député de la circonscription, Jean-Yves Caullet, rappelant qu'en la matière, *«il n'est pas dans les intentions du ministre de l'Agriculture de soutenir ce projet de taxation…»* Rejoint en cela par le préfet de l'Yonne, Raymond Le Deun, pour qui : *«Stéphane Le Foll a clairement dit qu'il n'a pas été envisagé de fiscalité de ce type en 2014…»* Faut-il en conclure qu'il n'en sera pas de même à l'horizon 2015… ?
La fête des vins aura également été l'occasion pour le préfet Le Deun de se voir intronisé dans la confrérie des Piliers Chablisiens, au rang de stylobate, en même temps que le député maire d'Avallon, Jean-Yves Caullet. Juste avant que ne s'abattent des trombes d'eau sur le public rassemblé au pied de l'estrade, qui n'a trouvé de salut qu'en se réfugiant sous les stands des vignerons pour une dégustation méritée. Tout rapprochement entre la météo humide constatée ce dimanche et les origines finistériennes du préfet de l'Yonne étant par nature, totalement fortuit !

DOMINIQUE BERNERD

▸ Histoire de vin…

Patrick Gendraud (Maire de Chablis) : *«On continue d'assommer ce beau produit qu'est le vin, qui fait partie de l'histoire et de la culture française, en voulant l'assimiler à la drogue et aux alcools forts. Je trouve qu'il faut savoir garder raison… De grâce messieurs ! Je compte sur votre sagesse pour veiller à ce que le chablis soit porté haut et fort dans le monde entier.»*
André Villiers (Président du Conseil général de l'Yonne) : *«Ce noir dessin qui consiste à comparer le vin à des produits illicites et à des stupéfiants relève de l'outrage, de la provocation et du scandale ! Il y a là matière à se mobiliser et nous ne laisserons pas filer ce qui marche le mieux dans notre pays et notre département»*
Jean-Yves Caullet (Député-maire d'Avallon) : *«En ce qui concerne ce projet de taxation, il n'est pas nécessaire de mettre de côté le souci de santé publique sur les addictions qu'elles qu'elles soient et l'alcool en fait partie, bien entendu, pour défendre un produit traditionnel et une consommation de bon aloi des produits de la vigne, quand ils sont de qualité. Et c'est le cas à Chablis, oh combien !»*
Guillaume Larrivé (Député de la 1ère circonscription de l'Yonne) : *«Stop au concours Lépine de la bêtise ! Le vin, n'est pas de gauche, pas de droite, pas du centre ! C'est un produit français qui appartient à notre patrimoine culturel et nous devons le défendre contre tous ceux qui voudraient l'attaquer ! Voilà le « serment de Chablis » que nous faisons les uns et les autres, devant vous…»*
Philippe Faure-Brac (Élu meilleur sommelier du monde en 1992) : *«Le chablis, c'est pour moi le symbole parfait de l'équilibre entre un terroir, une histoire, un cépage, un équilibre, une couleur or et verte, mais également ce brillant particulier, ce cristallin quasi parfait, qui fait d'abord vibrer les yeux, ensuite le nez, avec ses arômes, d'abord printaniers puis confits avec le temps, voire truffés quand ils s'éveillent après un certain nombre de décennies…»*

FDSEA 89

«Nos territoires ont de la valeur, ne les bradons pas !»

Président de l'Association des Maires Ruraux de l'Yonne,Philippe Georges était l'invité du Conseil d'administration de la section des anciens exploitants, le 21 octobre dernier, pour faire le point sur la réforme territoriale et ses conséquences en milieu rural



Président de l'Association des Maires Ruraux de l'Yonne, Philippe Georges (à droite sur la photo), est également maire de la commune de Saint-Aubin-Château-Neuf.

La France compte 36 000 communes sur son territoire, gage d'un milieu rural vivant. *«Nos territoires ont de la valeur, ne les bradons pas ! Ils ne servent pas seulement à implanter ce dont on ne veut pas à proximité des villes… !»* C'est le sens du message évoqué par le représentant des maires ruraux de l'Yonne, Philippe Georges, devant les administrateurs de la section des anciens exploitants, réunis le 21 octobre dernier à Auxerre. L'occasion également de témoigner avec passion, de son engagement pour le respect des communes en milieu rural et des personnes qui s'y investissent.
En préambule, le président de l'association icaunaise des maires ruraux a rappelé qu'en matière de décentralisation, *«les dispositions françaises sont bien loin d'une progression linéaire et rectiligne…»*
Point de départ, l'année 1981, où un grand mouvement de décentralisation s'est engagé, avec les lois Deferre. C'est ainsi qu'en 1984, des transferts de compétence sont octroyés aux collectivités locales, en matière de gestion des établissements d'enseignement : lycées relevant des régions, les collèges des départements et les écoles, des communes. Après un changement de majorité en 1986, Charles Pasqua annonce une *«pause»* dans le processus, prônant le renforcement de l'autorité de l'Etat. Un nouvel échelon est toutefois créé en 1992, avec les Communautés de communes.

Décentralisation : recentralisation…

En 1994, le Conseil d'Etat s'inquiète de la mise en cause du principe constitutionnel d'indivisibilité de la République, jugeant au contraire *«très positive»* la décentralisation et fait la promotion de systèmes fiscaux différenciés suivant les régions.
C'est ainsi qu'en 2003, le principe même de décentralisation est inscrit dans la Constitution. Mais 3 ans plus tard, une *«recentralisation»* est engagée et les disparités constatées entre régions amorcent le principe de regroupements de régions ou de départements proposé dans le rapport Balladur en 2009. Deux ans plus tôt, en 2007, commençait la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), qui allait déboucher sur une *«recentrali-sation»* des administrations territoriales de l'Etat.

Des conséquences en milieu rural

Fait marquant de la réforme territoriale et peut-être celui qui a fait l'objet du plus de débats et controverses : la diminution du nombre de conseillers départementaux issus des cantons ruraux. Selon Philippe Georges : *«alors qu'un Conseiller général pouvait jusqu'à représenter 3 000 personnes, il en représentera à l'avenir au moins 12 000. Les zones rurales accusées d'être «surreprésentées» par l'intermédiaire des Conseils généraux et du Sénat sont bien dans le viseur… La réforme du Sénat risque d'ailleurs prochainement, de sortir des cartons…»*
La réforme des collectivités permet des réductions du nombre de régions ou départements par fusion, afin de créer une collectivité territoriale unique. La loi ne prévoit pas de mesures autoritaires de suppression ou de fusion, la condition étant d'obtenir l'accord de la majorité des suffrages exprimés lors d'un référendum. En revanche, les communes sont clairement ciblées, le Préfet pouvant, de sa propre initiative, regrouper des communes en une entité nouvelle. La carte de l'échelon intercommunal sera achevée au 1er janvier 2014 sur l'ensemble du territoire français, les communautés de commune de moins de 5 000 habitants ayant été fusionnées d'autorité.
Toutefois, le président des Maires Ruraux de l'Yonne s'interroge : *«les coopérations forcées sont-elles vraiment le gage d'un fonctionnement plus harmonieux ? Les regroupements et les fusions engendrent-ils mécaniquement des économies ? Pourquoi l'État attribue-t-il une dotation de fonctionnement deux fois plus importante aux grandes villes (128 €) qu'aux plus petites communes (64 €), pour exercer les mêmes compétences…?»* Sans nier l'intérêt des regroupements et des mises en commun quand ils sont le fruit d'une volonté locale, Philippe Georges maintient que *«l'échelon communal garde toute sa pertinence et son efficacité en milieu rural, les petites communes étant souvent gérées de manière bien plus prudente que les grandes…»*
Rappelant dans sa conclusion que sur 500 000 élus français, 400 000 sont bénévoles.

CLARISSE BACHELAY
FDSEA 89

PMTVA

Jusqu'au 2 décembre pour déposer les dossiers

La campagne 2014 pour les cessions et demandes d'attribution dans le cadre de la Prime au Maintien des Troupeaux de Vaches Allaitantes s'achèvera le 2 décembre prochain.

Comme chaque année à la même période, les éleveurs de vaches allaitantes ont la possibilité :

- d'offrir à la réserve départementale tout ou partie de leurs droits PMTVA
- de demander des droits supplémentaires pour ajuster leur référence à leur potentiel de production

Procédure pour offrir ou demander des droits supplémentaires :
1) Les formulaires et une notice explicative sont disponibles :
- Dans TelePAC, onglet *«formulaires et notices»* (accès sans identifiant)
- Sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne : http://www.yonne.gouv.fr rubrique Politiques publiques, Agriculture, PAC végétale et animale, Droits, Droits à prime animale (droits PMTVA)
2) Les dossiers d'offre et de demande doivent être déposés, exclusivement auprès de la DDT, au plus tard le 2 décembre 2013.
3) 85% des droits cédés définitivement à la réserve seront indemnisés à hauteur de 7,5 € le droit.
4) L'attribution des droits disponibles se fera selon la règle départementale et après avis de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture

Pour tout renseignement complémentaire :
Direction Départementale des Territoires
3 rue Monge - BP 79 - 89011 Auxerre
Tél : 03 86 48 41 29

Agenda

11/11 Céramique à Treigny
Jusqu'au 11 novembre, les Potiers Créateurs de Puisaye organisent leur exposition d'automne au Couvent sur le thème "Jeune céramique". Elle réunit les œuvres de S. Bucci, M. Castelly, E. Chanu, C. Crozon, L. Girard, S. Guiffrey, E. Poil, I. Pons, C. Sagona, M. Slançon et V. Uzel.
Les vendredi, samedi, dimanche, lundi et jours fériés, de 14 h à 18 h. Tous les jours pendant les vacances scolaires

15-16-17/11 Salon du commerce équitable à Auxerre
L'édition 2013 du Salon du commerce équitable se tiendra à Auxerre, résidence Jeunes de l'Yonne (à côté de la salle Vaulabelle), les samedi 16 et 17 novembre, de 10 h à 18h. Inauguration vendredi 15 novembre à 18 h 30, suivie d'un débat à 20 h sur le thème *"Le commerce équitable dans l'Yonne"*
Exposition, vente de produits artisanaux et alimentaires

15/11 Exposition photo à Vézelay
Le photographe belge Jean-Pol Stercq, portraitiste d'Hergé et de Max Pol Fouchet, présente jusqu'au 15 novembre une exposition de photographies du vignoble de Vézelay, prises dans le cadre d'un reportage effectué en 2012 au cours de deux résidences d'artiste.
Exposition ouverte du mercredi au dimanche, de 14 h à 18 h, le lundi de 14 h à 17 h, fermée le mardi.
Maison Jules-Roy, Le Clos du Couvent, rue des écoles à Vézelay

26/11 Apecita Permanence
La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita, se tiendra mardi 26 novembre, à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous à la Chambre d'agriculture, auprès de Martine Laurent, tél 03 86 94 28 99

BATMETAL
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

MALDANT Pierre-Emile
Tel. 06 82 74 61 78
E-mail: contactbatmetal@aol.com
20, Avenue du Puits d'Argent
21310 BELLENEUVE

▸Formations

Calculer mes marges avec Mes P@rcelles et appliquer la directive nitrates

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise une formation d' une journée, de 9 h à 17h, jeudi 7 novembre sur ce thème, au lycée agricole de La Brosse à Venoy. Gérer ses stocks d'intrants et calculer ses marges brutes et semi directes donne une lisibilité régulière sur la gestion technico-économique de son exploitation. D'un point de vue règlementaire, la Directive Nitrates évolue et intègre de nouvelles références techniques pour le calcul de la dose d'azote. Ce stage de perfectionnement Mes P@rcelles vous permettra de prendre en compte ces nouvelles modalités

Renseignements :
Sandra Martinet, conseillère en productions animales à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, tél 03 86 94 28 42

Réaliser ses reliquats sur la zone des Plateaux de Bourgogne

Le reliquat sortie d'hiver est un outil intéressant pour ajuster la dose d'azote à apporter à la parcelle. De plus, la Directive Nitrates le rend obligatoire en zone vulnérable. cependant, en terres superficielles, son intérêt peut sembler plus modéré. Cette formation permettra aux agriculteurs concernés de choisir de façon pertinente les parcelles à prélever et d'être plus à l'aise dans l'utilisation des données pour gérer au mieux leur fertilisation azotée. Formation d' un jour et demi organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Lichères près Aigremont (à confirmer), mardi 12 novembre et une demi journée le 13 février 2014, de 9 h à 17 h

Renseignements :
Émilie Riberolles, conseillère Grandes Cultures à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 03 86 64 33 05

UPVY

Rencontre avec les parlementaires

Les représentants de l'Union des Productions Végétales de l'Yonne ont souhaité rencontrer les parlementaires du département pour les alerter au sujet des conséquences qu'aura la nouvelle PAC sur les exploitations céréalières icaunaises



Autour du député de la 1ère circonscription de l'Yonne, Guillaume Larrivé, les représentants de la délégation de l'UPVY : Luc Faucheux, Gilles Robillard et Sophie Ruzé

Le budget alloué à la future PAC a été fixé et l'on connaît l'enveloppe dédiée à la France. La réforme envisagée fait naître des inquiétudes quant à la déclinaison nationale qui en sera faite par le ministère de l'Agriculture. L'accord obtenu laissant de grandes latitudes à chaque État membre pour la déclinaison de la PAC sur son territoire, les montants de paiements directs reçus à l'avenir par un exploitant français dépendront davantage des choix effectués sur le plan national que des dispositifs obligatoires contenus dans l'accord européen. Avec le risque, si le Ministre Le Foll décidait d'user de toutes ces facultés de prélèvements, de voir la quasi-totalité des fonds de l'enveloppe globale grevée. Un producteur de céréales et oléo-protéagineux pourrait ainsi voir le montant de son paiement de base diminuer de 150 €/ha, soit une baisse de près de la moitié de son aide actuelle. Une situation inacceptable pour les représentants de l'Union des Productions végétales de l'Yonne, qui sont venus tirer la sonnette d'alarme auprès des parlementaires de l'Yonne. Après la député Marie-Louise Fort et le sénateur Henri de Raincourt dans le Sénonais, le sénateur Pierre Bordier en Puisaye, une délégation a été reçue par Guillaume Larrivé, député de la 1ère circonscription, en sa permanence auxerroise.

«Ni réaliste, ni efficace…»

Pour Gilles Robillard, exploitant en polyculture-élevage à Méré : *«L'Yonne est en zone intermédiaire, avec des potentiels céréaliers relativement limités… Le problème est qu'avec un potentiel de rendement de l'ordre de 50 à 60 q/ha, il nous a fallu, pour compenser, augmenter la taille des exploitations. En 2008, le bilan de santé avait coûté aux agriculteurs de l'Yonne 16 millions d'euros. Combien cette fois-ci… ? Avec 52 ha, on ne peut pas vivre et la surprime envisagée aura aussi pour conséquence d'inciter certains exploitants à pratiquer une double activité, alors que notre agriculture a aujourd'hui besoin d'agriculteurs à temps complet !»*

Un message semble t-il, entendu par le député Larrivé : *«il y a là un vrai sujet : il n'est pas réaliste et par conséquence, pas efficace, de penser qu'en apportant une surprime maximale aux 52 premiers ha, on va rendre viables des exploitations qui ne le sont pas, car trop petites et en deçà du seuil de rentabilité…»*

Autre mesure envisagée : la convergence totale des aides d'ici 2019, mettant en péril, soulignent les producteurs, la compétitivité de la filière. Avec le risque d'un écart entre céréaliers français et allemands de plus de 100 €/ha. C'est ce qu'a rappelé le député dans un courrier adressé au Président Hollande et rédigé en présence des représentants de l'UPVY. Il leur reste à ce jour, à rencontrer le député maire d'Avallon, Jean-Yves Caullet. Pour Arnaud Rondeau, président de l'UPVY : *«il est particulièrement important de démontrer à l'ensemble des parlementaires, que sur des départements comme le nôtre, on doit tous se battre, majorité comme opposition…!»*

DOMINIQUE BERNERD

Foire Saint-Martin

Venez faire la «*foire*» !

Comme chaque année, la FDSEA et JA de l'Yonne organisent un espace agricole dans le cadre de la Foire Saint-Martin à Auxerre. Une nouveauté pour l'édition 2013 : une tombola à l'attention du grand public, avec l'appui de certains partenaires Carte Moisson

Dimanche 10 novembre, *«veaux, vaches,cochons, couvées, (peut-être même Perette… !)»* vous donnent rendez-vous sur l'esplanade de l'Arquebuse à Auxerre pour la traditionnelle foire de la Saint-Martin. Un petit changement cette année : pas de restauration le midi. En contrepartie, les organisateurs ont fait le choix de recentrer la communication sur les métiers de l'agriculture et laisser au public le choix de s'approvisionner en produits du terroir auprès des producteurs présents ce jour là sur le marché. Et pour mieux préparer les fêtes de fin d'année, du nouveau sur les étals, avec les truffes de Bourgogne et les vins du Vézelien.

Également de nouvelles animations cette année au programme : des quizz pour gagner des paniers garnis, dont les réponses seront à glaner sur les différents stands, ainsi qu'une tombola permettant de gagner des téléphones portables, produits du terroir, entrées à un espace ludique pour les enfants, repas au restaurant… Avec le concours de nos partenaires Carte Moisson : Infotel, Youmbao, Hippopotamus, Hôtel des Clairions, Gamm Vert, Tour des Terroirs.

Qui, mieux qu'un agriculteur (trice) pour parler de l'agriculture et de ses filières… ? Si vous partagez cet avis et êtes persuadé (e) que le faire c'est bien mais le dire c'est mieux, rejoignez l'équipe de bénévoles de la FDSEA et JA 89 pour ce rendez-vous devenu incontournable, aux portes de l'hiver. On a besoin de monde dès 7 h du matin pour l'aménagement de l'espace (montage des stands) et assurer à tour de rôle une présence pour dialoguer avec les visiteurs et participer aux animations : distribution de lait, dégustation de viande, bar à fromages…

Pour tout renseignement : FDSEA de l'Yonne, tél 03 86 49 48 10 - JA de l'Yonne, tél 03 86 46 93 19

FDSEA ET JA DE L'YONNE

SOCADRAIN T.P.
• Drainage
• Mise aux normes de bâtiment d'élevage
• Étanchéité de bassin géomembranes
SOCADRAIN TP - 89380 Appoigny - Tél. 03 86 53 08 75

Visite d'essais Grandes Cultures

Désherbage d'automne

La Chambre d'agriculture de l'Yonne, en partenariat avec celle de la Nièvre, organise jeudi 7 novembre une journée sur le thème: *«Intérêt des couverts d'interculture courte et technique de désherbage des cultures d'automne»*.

Les techniques agricoles évoluent régulièrement. L'acquisition de données et de références pour concilier au mieux compétitivité, performances économiques et pratiques environnementales sont nécessaires. A travers l'expérimentation, les Chambres d'agriculture produisent de nouvelles références et affirment ainsi leur rôlr de force de proposition pour les agriculteurs par la mise en œuvre d'essais et la diffusion de résultats.



Rendez-vous à 13 h 30, sur la gauche, entre Druyes Les Belles Fontaines et le lieu-dit *«Les ménages»* (Fléchage sur site)

La journée organisée conjointement jeudi 7 novembre par les Chambres d'agriculture de l'Yonne et de la Nièvre, sera l'occasion de faire un point sur l'évolution des stratégies d'application concernant les désherbages d'automne (bas volume, micro doses fractionnées…)
Le désherbage du colza est souvent montré du doigt par rapport à son coût, son efficacité et son impact sur l'environnement. De nouvelles molécules, dont certaines utilisables en post-levée, laissent présager une amélioration de l'efficacité et un meilleur respect de l'environnement. La journée sera également mise à profit pour visiter une plate forme de couverts d'interculture courte. L'objectif étant de montrer les intérêts de différentes espèces pour optimiser vos intercultures courtes. Sur ce même essai, seront mises en place des modulations de doses d'azote que nous vous inviterons à découvrir au printemps lors d'une nouvelle journée d'échanges.



Second rendez-vous de l'après-midi à 15 h 30, à Magny, près de Crain, dans l'Yonne (Fléchage sur site).

▸Le programme

13 h 30 : Accueil, au lieu-dit Les Ménages, à Druyes les Belles Fontaines (89)
Coordonnées GPS : Lat. 47°51'60"N - Long. 3°41'60"E (fléchage sur site)
14 h00 : Gestion des intercultures courtes (objectifs, exemples de couverts, intérêts agronomiques)
- Intervention de Baptiste Gauthier, agriculteur hôte sur ses pratiques et méthodes de travail
- Visite de la plate-forme d'essais
- Présentation de la synthèse des essais intercultures longues
- Profil de sol (Sous réserve de conditions météorologiques favorables)
15 h 30 : A Magny, près de Crain (89)
Coordonnées GPS : Lat. 47°54'06"N - Long. 3°62'84"E (fléchage sur site)
Les stratégies de désherbage du colza sur flore géraniums
- Résistance variétale
- Nouveaux herbicides
- Stratégie micro-doses fractionnées
16 h 30 : Présentation du protocole désherbage blé
- Stratégies herbicides
- Utilisation du Quad (Sous réserve de conditions météorologiques favorables)

METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET



• Bâtiments Agricoles et Industriels
• Bardage bois
• Panneaux préfabriqués
• Aménagement intérieur

58000 Saint Eloi
Tel : 03 86 57 24 57 - Portable : 06 76 45 76 48 Fax : 03 86 36 58 29
philippe.simonnet6@wanadoo.fr





RÉMUNÉRATION DE 2% EN 2013 À 4% EN 2020 TAUX PROGRESSIFS ANNUELS BRUTS (1)



FAIRE FRUCTIFIER MES EXCÉDENTS DE TRÉSORERIE

Compte d'Épargne Professionnelle CEP 2013(1)
à retrouver sur groupama.fr

Groupama
Toujours là pour moi.

(1) Compte bancaire rémunéré. Offre valable jusqu'au 31/12/2013. Minimum à l'ouverture 100 €, maximum 1 000 000 €. Versements libres jusqu'au 31/12/2013. Retraits libres selon fiscalité en vigueur. Taux bruts garantis pour les paliers suivants : 2 % du 01/01/2013 au 31/12/2013, 2,25 % en 2014, 2,50 % en 2015, 2,75 % en 2016, 3 % en 2017, 3,25 % en 2018, 3,50 % en 2019, 4 % en 2020, soit un taux de rendement actuariel annuel brut de 3 % pour un versement le 1er octobre 2013 si les sommes ne sont pas retirées pendant les 8 premières années. Au-delà, taux déterminé par la banque selon les conditions du marché.

Un document d'information vous sera fourni sur simple demande. Vous pourrez vous rétracter auprès de Groupama Banque, par écrit, selon les modalités précisées dans votre contrat.

Groupama Paris Val de Loire* **est autorisée, en qualité de mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement, immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 13 003 680, à commercialiser les produits et services bancaires de Groupama Banque****.

*Groupama Paris Val de Loire. Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire - Siège social : 161 avenue Paul Vaillant-Couturier - 94250 GENTILLY - N° SIREN : 382 285 260 - Entreprise régie par le Code des Assurances.

**Groupama Banque - SA au capital de 120 825 712 euros - 67 rue Robespierre 93107 Montreuil Cedex - 572 043 800 RCS Bobigny - immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 006 369 - www.groupamabanque.com.

Document et visuel non contractuel - Octobre 2013

Bourgogne 2030

Quel réveil programmer pour la belle endormie ?

A l'horizon 2030 quel avenir pour la Bourgogne et les Bourguignons ? La prospective n'a rien à voir avec la divination, mais tout avec une réflexion argumentée et soutenue par un constat objectif. L'exercice prospectif est délicat et courageux, surtout quand il est assorti de propositions d'action concrètes. Le Conseil économique, social et environnemental a relevé le défi et présenté ses conclusions sous forme de trois scénarios. Aux Bourguignons maintenant de réfléchir et de débattre pour participer à la construction de leur avenir et de celui de leurs enfants.



Imaginez... l'avenir en 2030, la Bourgogne dans dix-sept ans... L'exercice est difficile, le Conseil économique, social et environnemental a d'ailleurs mis quatre ans pour produire trois scénarios qui pourraient dessiner cet avenir. En partant bien entendu d'un constat, présenté en 2011 sous forme de diagnostic, passant au crible tous les domaines de la vie économique, sociale, culturelle et environnementale de la Bourgogne. A partir de ce constat, les membres du Ceser, tous issus de la société civile, ont envisagé trois approches radicalement différentes de ce que pourrait être la Bourgogne en 2030.

Pourquoi ? Pour qui ? Peut-on se demander, alors que chaque jour apporte son lot de nouvelles difficultés. D'abord parce que gouverner c'est prévoir, mais que les responsables politiques manquent de recul et que les décisions politiques se réduisent, surtout en période de crise, encore trop souvent à naviguer à la godille. Président du Ceser, François Berthelon justifie la vocation du Ceser d'être *«un agitateur de politiques»* car *«raisonner sur le long terme c'est le seul moyen de ne pas se prendre les pieds dans le tapis des contingences immédiates. Tout débat vraiment démocratique demande du temps»*.

Ensuite, Pour nous, pour nos enfants et nos petits enfants, dont nous devons assurer l'avenir dans une région qui ne manque pas d'atouts, loin s'en faut mais qui, a contrario, comme l'a souligné Michel Morineau, président de la section Bourgogne Prospective du Ceser *«donne des signes de décrochage, de recul par rapport à la moyenne des autres régions, sur le PIB comme sur l'emploi, avec des lignes de fractures très fortes sur certains territoires»*. Le tableau n'est pas si rose qu'il y paraît et à force de se mirer dans son passé, son patrimoine et ses canaux, la Bourgogne ne s'aperçoit pas qu'elle vieillit. D'ici 2030 un Bourguignon sur trois aura plus de 60 ans, seule l'imagination et *«une démarche prospective, réaliste et volontariste»* comme celle du Ceser peut transformer cette bombe à retardement en atout.

Trouver le cap, le chemin...

La première assemblée de la Région, le Conseil régional, ne s'y est pas trompé, son président François Patriat, appréciant que le Ceser contribue ainsi à trouver *«le cap, le chemin»* tout en identifiant *«les atouts, les difficultés»*. Chacun des scénarios montre que *«nous sommes capables de faire preuve de lucidité, de courage et d'audace»*.
Chaque scénario pousse à sortir des schémas traditionnels. Et si l'avenir était ailleurs ? Dans un autrement qui reste à construire en bousculant les idées reçues. La Bourgogne se plaît à s'imaginer rurale, ondoyante de verdure et champêtre... Et pourtant les 2/3 de ses habitants vivent en ville! La vraie culture majoritaire de la Bourgogne aujourd'hui serait donc plutôt une culture urbaine. Cela pousse à réfléchir différemment la notion de territorialité... Dijon rayonne mais n'arrive pas à s'imposer comme capitale régionale du fait de sa situation excentrée par rapport aux territoires régionaux...
La Bourgogne est diverse par sa géographie et sa géologie, elle est à la fois seuil, couloir et carrefour. La force d'attraction de ses puissantes régions voisines que sont la région parisienne et Rhône-Alpes joue en sa défaveur. La Bourgogne frise l'éclatement et ses coutures administratives peinent à maintenir un tissu bourguignon qui s'effiloche.
La Bourgogne imaginée, magnifiée est celle du vin, de la gastronomie, des vieilles pierres et de la douceur de vivre (réelle ou supposée), mais François Patriat invite *«à dépasser l'image réductrice de la gastronomie et du patrimoine en se rappelant que la région se classe aussi au 5ème rang des régions industrielles de France, avec des clusters d'avenir et un fort pôle logistique»*.
La Bourgogne est donc aussi industrielle et industrieuse, deux atouts dont elle ne joue pas suffisamment pour compenser sa fragilité économique.
Les scénarios présentés peuvent surprendre, agacer, amuser pour certaines propositions... Mais ils ne méritent pas qu'on les balaie d'un haussement d'épaule, car ils s'appuient sur la réalité et augmentent les chances de regarder l'avenir en face.
Michel Morineau déconseille d'ailleurs de céder à la facilité en grappillant dans l'un ou l'autre pour en faire un tout neuf. Car chaque scénario possède sa propre logique de développement.

Et maintenant, qu'allons nous faire ? Maintenant, comme l'a encouragé le secrétaire général aux affaires régionales, il s'agit *«d'organiser la contagion des idées neuves»* en laissant la place à l'expression de la société civile, avec une certitude *«l'héritage ne peut pas faire office d'avenir, mais l'héritage est le socle de l'avenir»*. Les scénarios vont être discutés, enrichis, amendés par les contributions de tous ceux qui voudront bien participer à la réflexion désormais ouverte de façon collective. D'ici trois ans, le Ceser devrait avoir assez d'éléments pour revoir la copie initiale, après que les Bourguignons, sans qui rien ne peut se faire, se soient exprimés. A eux de ne pas se contenter d'un refrain à boire pour se sentir bourguignons.

ANNE-MARIE KLEIN

Repères

3 scénarios, 3 choix de société et de modèle de développement

Scénario N° 1 : la Bourgogne au fil de l'eau. Chronique d'un éclatement annoncé ?

Tout est dans le point d'interrogation. Les coutures des départements craquent, la forte attraction de l'Ile de France et de Rhône-Alpes amplifie ses effets. La région perd sa cohésion et son identité, mais ce qui pourrait amener un repli suicidaire provoque au contraire un sursaut. Opportunisme, volontarisme et pragmatisme sous-tendent un projet qui va tirer parti de ces nouvelles opportunités. Si la Bourgogne comme entité en pâtit, les Bourguignons peuvent eux en profiter et les territoires qu'ils habitent aussi, des territoires de projets pour des projets cohérents et porteurs de développement. Dans ce scénario, l'agriculture bien positionnée entre proximité et mondialisation tire son épingle du jeu. Christophe Monot, agriculteur et membre du Ceser, a participé à son élaboration. Un plus pour lui car *«ce scénario permet aux territoires de reprendre la main et de se reprendre en main. Les territoires sont vus comme des bassins dynamiques dans une approche territoriale respectueuse de la diversité des situations et des attentes. D'ailleurs, de fait aucune structure coopérative ou mutualiste n'épouse le découpage administratif de la Bourgogne»*.

Scénario N°2 : La Bourgogne attractive du bien vivre ensemble.

La région mise tout sur son potentiel historique, patrimonial, géologique... Elle joue de ses atouts, *«miroir, mon beau miroir...»* et elle tire parti de sa situation géographique et de son accessibilité pour attirer la clientèle touristique internationale, nationale... L'autre carte c'est la conservation de ses résidents et l'attraction d'autres populationS. Le tourisme devient la plaque tournante d'une véritable économie résidentielle. Cela passe par le renforcement de l'attractivité de Dijon et la création d'un grand événement fédérateur au plan régional, qui mette la Bourgogne sous les feux de la rampe au plan mondial. La Bourgogne se révèle à elle-même et aux autres et devient ainsi l'une des grandes destinations touristiques mondiales.

Scénario N°3 : La Bourgogne terre d'éco-industrie et d'économie environnementale.

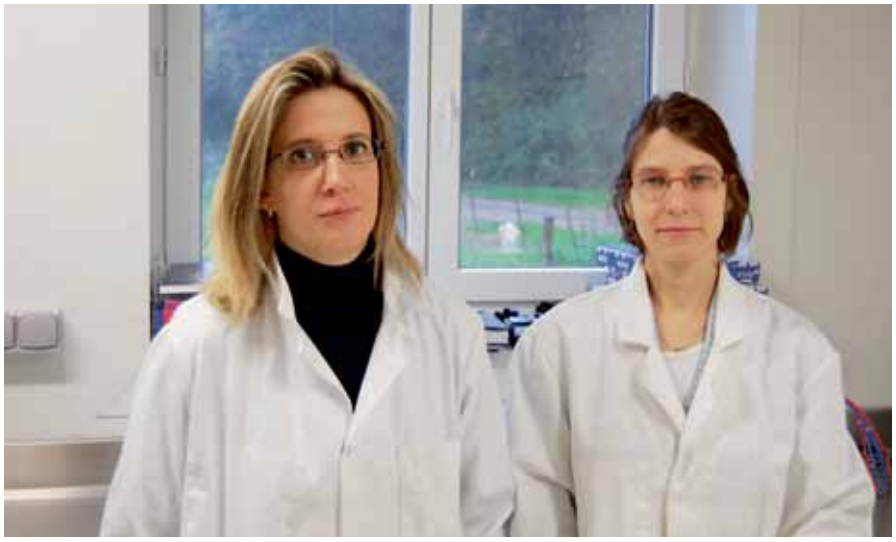
Là on rebat les cartes et on s'appuie sur le fort passé industriel de la région. La transition écologique et énergétique est en marche, avec la forte implication des citoyens mis à contribution pour relever le pari du développement vertueux. Ce changement de paradigme mise sur une nouvelle industrie, basée sur la qualité de vie et un développement durable adossé à la recherche. Dans un premier temps le tissu industriel bourguignon s'adapte, puis il se renforce. Beaucoup d'audace dans ce scénario qui demande un vrai changement de mentalité pour le citoyen transformé en éco-citoyen et un basculement de la culture régionale dans une culture *«éco...»* qui imprègne l'ensemble de la sphère économique et sociale.



Loc'Halles Bourgogne

Se donner les moyens

Après un peu plus d'une année et demie d'expérience dans la démarche Loc'Halles Bourgogne, l'EARL de la Grange Gaule est sur la bonne voie. Avec un réel potentiel de développement.



Laétitia et Lydie Ravat ont pu intégrer l'entreprise familiale grâce à la démarche Loc'Halles Bourgogne.

Spécialisée dans la production laitière bio à Loisy, l'EARL de la Grange Gaule compte en son sein trois associés (Nicolas, Jacques et Laetitia Ravat) ainsi que deux conjoints collaborateurs (Marie-Ange et Lydie Ravat). Le cheptel est fort de 75 vaches laitières, essentiellement de race montbéliarde. Environ 80 % de sa production est livrée à Biolait. Les 20 % restant sont transformés en yaourts au lait entier, fromage blanc en faisselle et lait pasteurisé. Une production qui est destinée aussi bien à la restauration collective qu'aux particuliers, que ce soit lors de ventes à la ferme, au sein d'une Amap ou sur le marché de Vinzelles.

Création de deux emplois

C'est en 2009 que l'EARL de la Grange Gaule a fait le choix de s'inscrire dans la démarche Loc'Halles Bourgogne. Une approche loin d'être anodine puisque cela a permis l'embauche de deux nouvelles personnes au sein de la structure : Laetitia et Lydie Ravat. Mais entre la décision de se lancer et la concrétisation, il a fallu deux années de préparation. *«C'était un risque au départ. Mais aussi un choix de vie»* soulignent Laetitia et Lydie Ravat. *«En plus, notre décision est tombée au bon moment. Loc'Halles Bourgogne nous permet déjà d'avoir sur le site les coordonnées de potentiels clients»*.

C'est finalement au mois de janvier 2012 qu'ont eu lieu les premières livraisons. Après un peu plus d'une année et demie de fonctionnement et de recul, le bilan est pour l'instant *«plutôt positif. Cela va en se développant. Mais il faut du temps pour lancer la machine. Ce n'est pas forcément facile avec des pics de transformation et d'autres périodes plus calmes. Une commande peut aller de 40 à 3 000 yaourts»*. Quant aux tournées, elles se déroulent du lundi au jeudi, selon les commandes. Quant au périmètre de commercialisation, les destinations les plus lointaines sont de l'ordre d'une cinquantaine de kilomètres, en direction de Fontaines, Cluny, Cuiseaux ou encore Mâcon. *«L'une des contraintes au départ était de disposer d'un agrément européen qui est assez lourd à mettre en place. Il a aussi fallu aménager un local destiné à la transformation du lait et au stockage»*.

Etre force de propositions

Pour ce qui est de la clientèle, le panel est très large puisqu'il va des cantines communales aux collèges en passant par les lycées et les maisons de retraite. *«Il faut être très souple en matière d'horaires. Etre cinq sur l'exploitation est indispensable. L'une des choses dont nous n'étions pas forcément conscients au début est qu'il y a un grand besoin en matière de consommables. Ce qui n'est pas forcément facile à gérer au début. Il faut avoir un œil sur le stock de consommables quasiment en permanence. Nous ne sommes livrés en moyenne qu'une fois par mois. Au départ, il faut apprendre beaucoup de choses en peu de temps. Aujourd'hui, nous avons trouvé un rythme de croisière en terme de fonctionnement. Les personnes avec qui nous travaillons comprennent nos contraintes et sont conscientes que nous ne sommes pas des industriels. Le plus compliqué est toutefois de trouver de nouvelles commandes»*.

Mais loin de se contenter d'attendre le client, l'EARL de la Grange Gaule entend être plus qu'un simple fournisseur. *«Nous sommes force de propositions auprès des clients. Nous avons par exemple choisi d'augmenter le nombre d'arômes. En plus du goût nature, il y a aujourd'hui vanille, fraise, framboise, fruits rouges, citron, pêche et abricot»*. Avoir recours aux services et aux produits de cette exploitation a aussi d'autres avantages pour leurs acheteurs. *«Le retour des clients est positif avec, par exemple, moins de déchets générés. En plus, chez nous, il n'y a pas de sur-emballage»*. Lorsque l'on évoque le futur de cette démarche, l'objectif est de poursuivre dans cette voie tout en se développant. *«Notre but est d'augmenter la transformation car nous ne sommes pas au maximum de nos capacités. Nous allons aussi voir avec nos clients pour optimiser les livraisons»*.

RÉGIS GAILLARD

Climats de Bourgogne

La Conférence territoriale sur les rails

Le 21 octobre, la première assemblée de la Conférence territoriale s'est tenue au château du Clos Vougeot. Nouvel organe décisionnaire des climats, cette instance marque une étape importante vers l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco et place la candidature bourguignonne sous de bons hauspices.

Dans l'évaluation que fera l'Unesco de la candidature des climats de Bourgogne à l'inscription au Patrimoine mondial, la création d'un organisme de gestion assurant une gouvernance opérationnelle revêt une grande importance. La co-présidence de la conférence territoriale a été confiée au maire de Beaune, Alain Suguenot et au maire de Dijon, François Rebsamen, d'une part et au représentant choisi par les professionnels du vignoble de Bourgogne, Pierre-Henri Gagey , président du BIVB, d'autre part. Ce qui marque l'engagement collectif et solidaire de tous les acteurs du territoire de soutenir le site proposé à l'inscription.

Un outil déterminant pour une inscription en 2015

Le territoire des climats de Bourgogne est vaste, il court sur près de 60 km, de Dijon aux Maranges. Parce que ce site est *«vini-culturel»* la co-présidence veillera à la mise en place d'un plan d'action qui reflètera cette double identité. Lancée officiellement le 1er juin 2013, lors de l'événement *«Climats on the roc»*, la Conférence territoriale est désormais l'organe décisionnaire de la gestion du bien. Elle mettra en œuvre les engagements pris par la Charte territoriale, à travers la validation d'un plan annuel. Son bras opérationnel sera la Commission technique permanente qui pourra au besoin mobiliser le comité scientifique. L'association conservera quant à elle en toute indépendance son travail de mobilisation, de partage et d'information. Le trio ainsi formé constituera la *«Mission climats de Bourgogne»*.

Les collectivités, l'Etat et la profession viticole disposent de pouvoirs d'actions et de pouvoirs réglementaires qui faciliteront la mise en œuvre des objectifs du plan de gestion défini par la Conference territoriale.

La Mission des climats de Bourgogne ainsi constituée apportera à l'Unesco toutes les garanties concernant une gestion unique, bien que partagée, du bien sur l'ensemble du périmètre.

En image

Foncier international :
Partenariat entre Afdi et FNSafer



Afdi et FNSafer, viennent de signer le 23 octobre, un accord de partenariat sur le foncier international, qui marque leur solidarité avec les pays du Sud. Ce partenariat a pour but d'accompagner les organisations paysannes des pays du Sud sur leurs questions foncières, notamment en matière de gouvernance et de sécurisation foncières. Une première mission concernera en décembre le Mali, à la demande des agriculteurs Maliens, pour l'élaboration de la politique foncière agricole. L'association Agriculteurs français et développement international (Afdi) s'appuie ainsi sur les expériences des organisations agricoles syndicales, économiques et sociales pour un partage de savoir-faire en faveur de l'autonomie paysanne. L'association FNSafer regroupe quant à elle 26 Safer, dont la mission d'intérêt général de mise en œuvre des politiques d'aménagement et de développement rural du territoire, s'enrichit d'une action internationale, qui vise à mettre ses connaissances, ses compétences et son savoir-faire d'opérateur rural au service des agriculteurs, des

Interbev Bourgogne

Broutards, jeunes bovins... quel produit pour quel marché ?

Le 18 octobre à Pouilly-en-Auxois, Interbev Bourgogne avait demandé à Marc Pagès, directeur adjoint d'Interbev, de faire le point sur les dossiers nationaux tels que l'accord aval équarrissage, la dénomination des morceaux de viande, la dématérialisation des documents d'accompagnement des ruminants, l'accord "Achat enlèvement" ou encore sur les tests de nouvelles grilles de cotations. Un débat s'engageait également autour des marchés, dont celui de l'export de broutards vers l'Italie.

«*Je ne sais pas si on est bon ou mauvais partout ?*», interrogeait d'emblée Emmanuel Bernard, vice-président d'Interbev Bourgogne. Et de détailler sa question : «*En Bourgogne, on a les vaches, les broutards, de gros abatteurs, mais aussi des céréales exportées sur les mêmes destinations. On a tout ce qu'il faut pour faire un produit fini, mais on ne le fait pas*». Ou plutôt peu.
Une question macroéconomique «*existentielle*» alors que le marché italien «*s'essouffle, mais reste notre premier marché*». Président de Charolais Horizon, Guy Fonteniaud rajoutait le fait que «*la France importe des vaches et des jeunes bovins engraissés*».

La Grande distribution hésite

Mais comment faire pour reconquérir ces parts de marchés ? Solution avancée, la mise en place en Bourgogne d'un «*plan de contractualisation pour la finition des jeunes animaux de moins de 24 mois (babys, babynettes) faisant tourner des abattoirs régionaux, avec une caisse abondée par des fonds publics pour sécuriser l'éleveur, en lui garantissant une valeur minimum de sortie*», résumait Emmanuel Bernard. Mais la grande distribution posait toutefois la question de «*l'adéquation de tels "produits"*», puisque peu de consommateurs français mangent de la viande rouge claire.

Du jeune bovin charolais pour haché ou…

Le directeur adjoint de l'Interprofession, Marc Pagès, commençait par rappeler que 45 %, contre 39 % en 2011, soit 189 000 tonnes équivalent carcasse (tec) de la viande consommée en France proviennent de jeunes bovins, «*essentiellement laitiers*», glissait Jean-Pierre Fleury, président d'Interbev Bourgogne, «*mais la courbe s'est inversée avec la raréfaction des vaches de réforme, compensée actuellement par du jeune bovin*».
Hors le produit carné le plus consommé en France reste le steak haché et «*ce n'est pas pareil de remplacer la vache laitière par du "minerai" de jeune bovin laitier ou charolais*». Les transformateurs industriels ont besoin de bêtes «*jeunes et grasses*». «*Des femelles bien finies à trois ans, il n'y en a pas beaucoup, hormis chez les anciens éleveurs*», notait le représentant d'Auchan.

La faute à la "cueillette" ?

Baisse du marché italien, hausse du haché laitier… Difficile d'avoir une visibilité pour les éleveurs. Pour Marc Pagès, «*la vraie problématique de la filière est que le principe de la cueillette y est bien ancré. Si ça rapporte, il n'y a pas de raison que les éleveurs ne le fassent pas, mais derrière, lorsque les marchés broutards freinent, on se retrouve alors sans débouché*». Pourtant, «*ce n'est ni envisageable, ni souhaitable, de faire du steak haché industriel à 100 % contractualisé*». Équilibrer et surtout diversifier les canaux de ventes des bêtes semble donc la piste à privilégier. Pour changer de circuits, «*entre 15 et 30 % des volumes contractualisés permettraient d'avoir du poids sur les marchés*», analyse Emmanuel Bernard.

Autonomie, modernisation, engraissement

Mais qui dit contractualisation, dit coûts de production pour l'éleveur. Ce dernier point fait partie des thèmes majeurs identifiés par la Chambre d'agriculture de Bourgogne pour, «*urgence des urgences*», permettre le renouvellement des générations. Jean-Pierre Fleury listait les autres axes retenus :

- la compétitivité des exploitations «*avec l'enjeu sur l'autonomie fourragère, mais aussi l'autonomie protéique, celle en céréales, en paille…*» ;
- les coûts de production nécessitant les données Cheptel (EDE), commerciales (OP) et économiques (centres de gestion) ;
- la modernisation des exploitations «*qui dépasse le seul plan Bâtiment avec notamment les énergies*» ;
- enfin l'engraissement.

Segmenter les produits et les filières

C'est possible, à condition que la distribution joue le jeu. Représentant l'enseigne Auchan, Gilbert Garnier est partisan d'adhérer à une filière (race…) : «les filières régionales garantissent *l'achat et le travail des éleveurs avec un débit constant. Nous sortons 140 à 160 bovins charolais par semaine. Bien mis en avant, notre groupe Schiever distribue un steak haché issu d'animaux nés, élevés en Bourgogne, faisant de meilleures ventes que ceux de Bigard. Il y a la clientèle pour les deux produits*».
Si la guerre des prix entre grandes enseignes et grandes marques fait rage sur ces produits hachés d'appel, Jean-Pierre Fleury note en parallèle «*une vraie évolution*» de la grande distribution qui va «*sur le traditionnel avec le recrutement de bouchers professionnels*», permettant de rechercher de la valeur ajoutée.

CÉDRIC MICHELIN

Repère

Moderniser les documents d'accompagnement

Côté dématérialisation des documents papiers d'accompagnement des ruminants, la Bourgogne fait mieux que les Pays de Loire ! Sur les 9117 inscrits, 3420 utilisent Interbev Normabev et 2000 autres connexions sont enregistrées par mois, via les extranet des coopératives ou de Bigard… pour retrouver sous 24 heures leurs données d'abattage, par exemple. Marc Pagès expliquait « vérifier qu'on simplifie, sans rajout de coût». Pour les bovins, la dématérialisation se fait en même temps que l'identification électronique, ce qui crée un « blocage » de la FNGDS, laquelle « veut sa propre base de données » pour assurer la traçabilité.



Marc Pagès, directeur adjoint d'Interbev est venu faire le point sur les dossiers nationaux.



Communiquer pour faire consommer

Rien qu'entre mai et octobre, Interbev Bourgogne a fait à maintes reprises la promotion des viandes et de la filière régionale : concours de Saulieu, Semaine du Patrimoine, Sommet de l'élevage à Cournon… Prochainement, Interbev Bourgogne participera à la Foire gastronomique de Dijon (200 000 visiteurs attendus), sera présent au symposium de l'association Autrement (1 000 médecins adhérents), relancera l'opération *"Bœuf bourguignon"* avec Charolais de Bourgogne, animera une journée *"Agneau presto"*, prépare une conférence sur les apports protéiques à destination des diététiciens à l'Institut charolais, organise un concours de vitrine de boucherie lors du Festival du bœuf à Charolles, sans oublier le Salon international de l'Agriculture à Paris… Des communications vers les consommateurs et vers les prescripteurs d'opinions pouvant influencer la consommation, qui commence également dès le plus jeune âge, avec des animations pédagogiques (restauration collective, "*Leçons des brochettes du goût*"). Interbev a décidé d'accentuer une communication transversal multi espèce. L'Interprofession se défend également sur Internet «*pour contrer tous les faux messages*» et mise sur un site Internet bien référencé dans les moteurs de recherche pour informer sur des thématiques liées à la viande (abattage, diététique…). Plus réelle, Interbev prépare également la tenue d'une *"Semaine nationale"* sur la filière élevage et viande, avec des portes ouvertes pour faire découvrir «*tous les métiers de la filière viande*» (élevage, centres d'allotement, abattoirs, boucheries, GMS…). La date n'est pas déterminée encore. Enfin, Interbev espère mettre en place des *"repères de consommation"* (5 fruits et légumes par jour ; 3 produits laitiers…) qui n'existe pas pour l'heure. Ce repère devra être cautionné par la communauté scientifique.

CENTRE DETECVEL BOURGOGNE
Ets VIARD - Tél. 03 85 79 62 60
NUMÉRIQUE
VISUALISATION
• Tablette PC
• Pocket
• PC
• Téléviseur
TRANSMISSION
• WI-FI
• ADSL
• Hertzien homologué
• Câblé
360°
100°
• Vente Installation Maintenance
• SAV efficace et rapide
• Image de qualité

BRUNET
ÉTANCHÉITÉ PAR GÉOMEMBRANE
- Fosse à lisier
- Réserve d'incendie
- Bassin de rétention ou infiltration en structure alvéolaire
STATION ÉPURATION PAR FILTRES PLANTÉ DE ROSEAUX
SNC BRUNET
20 rue de la Courtine
18140 ARGENVIERES
Tél. 02 48 76 55 96 et 02 48 76 10 75
www.sncbrunet.fr

Conjoncture viticole

Des disponibilités historiquement faibles

La campagne viticole 2013/2014 démarre avec des disponibilités très faibles (récolte et stocks). Ce qui devrait logiquement soutenir les prix à la production. Annoncée par le Service statistique du ministère de l'Agriculture à 44,1 millions d'hl, le 1er octobre, la production française 2013 de vins, jus et moûts sera certainement plus faible.



Les disponibilités (récolte et stock à la propriété) n'ont jamais été aussi faible qu'en ce début de campagne.

Les professionnels du Conseil spécialisé Vins de FranceAgriMer réunis estiment que ces prévisions sont relativement optimistes et que la récolte devrait être comprise entre 43,5 Mhl et 44,1 Mhl. Même si elle est supérieure à celle de 2012, elle se situe néanmoins dans la fourchette basse des cinq dernières années (-3 % environ). Comme la récolte 2012 a été peu abondante, les stocks en début de campagne sont également très bas. Selon FranceAgriMer, ils ont diminué de 14 % à 29,9 Mhl contre 34,7 Mhl en 2012 toutes catégories confondues.

Sont principalement concernés les vins IGP (-21 %) ainsi que les autres vins (-35 %), mais aussi les stocks de vins AOC/AOP qui affichent un recul de 10 %. Si bien qu'au démarrage de la campagne 2013/2014, les disponibilités (récolte plus stocks à la propriété) n'ont jamais été aussi faibles à 74 Mhl, en tout cas depuis 1995. Bref, *«tous les éléments sont là pour que les cours se tiennent»*, observe-t-on au Conseil spécialisé Vins, tout en formulant quelques réserves sur ce relatif optimisme. En effet, la production européenne de vins en 2013 s'inscrit en hausse à 166 Mhl contre 152 Mhl (+9,2 %) en 2012 en raison notamment de l'abondance de la récolte espagnole qui pourrait peser sur les cours en France. Les importations de vins en vrac en provenance d'outre-Pyrénées ne cessent de progresser depuis quelques années. Reste que cette embellie, si elle se confirme, ne bénéficiera pas à tous les vignerons. Un certain nombre d'entre eux, notamment en Bourgogne, se retrouvent *«en situation délicate»*, du fait de l'accumulation des sinistres climatiques, non seulement en 2013 mais aussi les années précédentes.

Un plan stratégique en préparation

Pour les mois qui viennent, le Conseil spécialisé Vins a été chargé par le ministre de l'Agriculture d'établir un plan stratégique. Au-delà du diagnostic partagé sur l'état des lieux de la filière, les professionnels devraient se prononcer sur un certain nombre d'orientations stratégiques. Parmi celles-ci la mise en place d'outils de régulation pour prendre le relais des mécanismes d'intervention aujourd'hui abandonnés au niveau communautaire.

La réflexion à ce stade porte sur l'introduction d'un système d'assurance pour gérer les risques et les crises (aléas climatiques, évènements sanitaires).

Au programme également, la gestion des droits de plantation, la valorisation des sous- produits et l'enrichissement pour lesquels des groupes de travail sont ou vont être constitués. On en saura davantage à la fin de l'année, date à laquelle la copie devra être remise au ministre de l'Agriculture.

L'enveloppe des crédits communautaires 2013 entièrement consommée

L'enveloppe dédiée à la France en 2013 au titre du programme national d'aide au secteur viticole a été entièrement utilisée. Sur les quelques 280 millions d'euros prévus à cet effet, 118,5 millions ont été affectés aux investissements, 110,2 M€ à la restructuration, 34,7 M€ aux prestations viniques et 17,5 M€ à la promotion. Le Conseil spécialisé Vins de FranceAgriMer et le ministre de l'Agriculture se sont félicités de cette mobilisation qui a été permise en partie grâce à l'augmentation du taux d'avance des aides à l'investissement que Stéphane Le Foll a décroché à Bruxelles.

Jérôme Despey, vice-président de la FNSEA et responsable du dossier viticole a également accueilli favorablement *«cette bonne nouvelle»*. *«On a gardé un OCM viticole orientée vers la compétitivité»*, a-t-il déclaré, visiblement très satisfait que *«les viticulteurs se soient mobilisés sur des mesures structurantes »*. *«Ceci nous conforte dans le choix politique que nous avons effectué sur des mesures de restructuration et d'investissements plutôt que sur les DPU»*, a-t-il ajouté.

Formation des viticulteurs

Vivea Bourgogne mobilise la filière

Les viticulteurs se forment moins que les producteurs des autres filières agricoles. Face à ce constat, Vivèa Bourgogne se mobilise.



La filière viticole bourguignonne se forme peu, ou du moins pas assez au regard des enjeux qui s'offrent à elle. D'où la volonté de Vivea de changer les choses.

En Bourgogne, les viticulteurs (c'est-à-dire les exploitants qui déclarent la culture de la vigne en activité principale) représentent 15% des contributeurs de Vivea, soit 3800 chefs d'exploitations.

En 2012, seuls 600 se sont formés, ce qui représente un taux d'accès de 15,7% avec une très nette différence entre hommes (18,6%) et femmes (9,2%). Ce taux d'accès est inférieur à la moyenne des autres filières de la région, laquelle s'élève à 20,4%.

Ce constat fait, les élus(es) Vivea de Bourgogne entendent améliorer l'accès à la formation des viticulteurs.

C'est pourquoi, le 9 septembre dernier, Robert Martin, vice-président du comité régional Vivea, conviait les responsables, techniciens, formateurs de la filière viticole pour une séquence de travail et de réflexion autour de la formation des viticulteurs et viticultrices de Bourgogne.

S'inspirer des expériences réussies

Un témoignage de la conseillère Vivea de la région Paca a permis de présenter une étude consacrée aux besoins en compétences des viticulteurs de cette région et d'évoquer les actions actuellement menées pour mieux accompagner les viticulteurs grâce à la formation.

Une réflexion a ensuite été conduite pour définir les enjeux et les problématiques actuelles des viticulteurs et viticultrices en Bourgogne. Des premières propositions ont été faites. Il semble notamment nécessaire de :

- mieux identifier collectivement les besoins ;
- organiser un comité de pilotage professionnel pour un portage politique fort ;
- développer les partenariats pour mutualiser les moyens et les efforts ;
- améliorer la mobilisation de ce public par une meilleure communication, des modes de recrutement innovants et une meilleure adéquation entre offre et besoins.

La prochaine étape devrait voir un comité de pilotage valider politiquement cette volonté d'avancer ensemble et définir les premières étapes à franchir.

Pour plus de renseignements, connectez-vous sur www.vivea.fr/region/bourgogne/.

Le robot continue sa progression commerciale et technologique

En équipant près d'une nouvelle installation sur deux, le robot de traite intéresse tout type d'éleveur.


Lely

Les installations à 2 ou 3 stalles représentent dorénavant plus de 25 % des projets.

Le nombre d'élevages équipés d'un robot de traite continue à progresser. Selon les estimations, le cap des 4 000 automates devrait être atteint en 2013 en France. Après le creux de la vague de 2009 et 2010, où le marché était redescendu à moins de 500 robots, il s'est vendu près de 800 unités en 2012, niveau qui devrait se maintenir en 2013. Du côté des constructeurs, le dynamisme retrouvé des ventes favorise l'évolution et le renouvellement des produits. Le marché reste largement dominé par Lely et Delaval, qui réalisent à eux seuls plus de 85 % des ventes, Lely s'adjugeant plus d'une vente sur deux. La part du gâteau est mince pour les autres constructeurs, ce qui ne les empêche pas de poursuivre leurs investissements dans la traite robotisée. La plupart des concurrents des deux marques ont fait évoluer leur offre ces deux dernières années. Le danois Sac Christensen a lancé le RDS FutureLine MAX, tandis que Boumatic a innové avec son nouveau concept de robot à traite par l'arrière MR-S1 et MR-D2 à un ou deux postes. Fullwood Packo propose la nouvelle version de son robot Merlin. Quant à GEA Farm technologies, le constructeur allemand se différencie avec son robot multi-postes MIone.

Le profil des éleveurs qui font le choix du robot a tendance à évoluer. L'acheteur de robot ne se limite plus au technophile, ou à l'éleveur soucieux de rationaliser son temps de travail. Le robot attire ainsi de plus en plus d'éleveurs de tous horizons, ce qui explique que 40 à 50 % des nouvelles installations de traite sont des robots.

Plus de 25 % des projets avec deux ou trois stalles

La majorité des investissements sont encore limités à un seul robot, mais les installations à 2 ou 3 stalles représentent dorénavant plus de 25 % des projets.

La démocratisation du robot passe également par le marché de l'occasion, un moyen de disposer d'un robot à prix réduit ou encore de deux robots pour le prix d'un neuf. C'est aussi la possibilité d'investir dans un deuxième robot, sans augmentation significative du cheptel. L'activité Lely Taurus représente ainsi une centaine de robots d'occasion reconditionnés par an en France. Chez Delaval, l'occasion est une activité moins développée. Le constructeur suédois insiste en effet sur le caractère évolutif de son robot qui peut être mis à jour pour bénéficier des dernières évolutions. Ces dernières se concentrent désormais sur les capteurs et les logiciels de gestion pour faciliter le diagnostic de l'éleveur et optimiser les performances du troupeau. Après la généralisation des mesures de conductivité et de colorimétrie, sont apparus les indicateurs et les compteurs de cellules.

Plus récemment ont été développés des capteurs optiques mesurant le TB et le TP. Encore plus évolué, le dispositif Herd Navigator de Delaval analyse quatre composants du lait : progestérone, LDH (Lactate déshydrogénase) urée et BHB (corps cétoniques). L'accumulation de données implique la mise au point de modèles (algorithmes) qui permettent l'affichage d'indicateurs fiables et compréhensibles par l'éleveur. Les logiciels de gestion du troupeau proposent des tableaux de bord conviviaux et des menus intuitifs. Outre l'accès à distance par serveur sécurisé ou par l'utilitaire TeamViewer, les premières applications tablette et smartphone font leur apparition chez Lely, Delaval et prochainement chez GEA.

Michel Portier

GEA



GEA Farm Technologies

Des solutions complètes pour votre élevage

- Des solutions pour traire adaptées à chaque élevage
- Une gamme d'équipement de bâtiments d'élevage et de traitement de lisier
- L'expertise, les produits et services dédiés à l'amélioration de la qualité du lait

Contactez votre distributeur GEA Farm Technologies dès aujourd'hui ou contactez nous au 03 23 84 81 60
www.gea-farmtechnologies.com

GEA Farm Technologies
Toujours mon choix.

Votre partenaire :

Etablissement DUPUIS
3, rue de Rouvray - 89230 VENOUSE
03 86 47 86 06 - Fax. 03 86 47 49 88
sucesseurs.dupuis@orange.fr



Gaec des Trois Communes à La Chapelle-Thècle (71)

Passage au robot réussi

En 2011, les associés du Gaec des Trois Communes faisaient le choix de remplacer leur salle de traite par un robot.

Fini la corvée de traite et gain de productivité assuré avec une alimentation encore mieux maîtrisée.



L'installation d'un robot de traite a permis à la famille Bièvre d'opérer un bond en matière de technicité. La maîtrise de l'alimentation et la productivité est au rendez-vous.



Au Gaec des Trois Communes, on ne regrette pas le temps de la traite «*manuelle*» bi quotidienne.

Le Gaec des Trois Communes compte trois personnes. Laurent Bièvre est associé avec son oncle et son épouse est salariée de l'exploitation. Tous les trois, ils conduisent un troupeau d'une soixantaine de laitières, essentiellement montbéliardes. Le quota s'élève à 512 000 litres.

Depuis juillet 2011, la traite du troupeau est effectuée par un robot. La machine a remplacé une salle de traite 2x5 datant de 16 ans. «*Le bâtiment était fini de payer. Nous en avions tous un peu marre de traire. Le robot nous tentait pour son côté nouvelle technologie. En plus, nous en attendions un gain de production. Cela nous permettait également de nous équiper d'un Dac (distributeur automatique de concentrés) et ainsi d'affiner l'alimentation de nos animaux*», justifie Laurent.



Un robot racleur assure le nettoyage des caillebotis.

+ 1 500 litres par vache !

Les promesses ont été largement tenues puisque dès les six premiers mois de service, le robot a permis un gain de production annuel de + 1 500 litres par vache. «*Et nous sommes restés stables en termes de coûts aux 1 000 litres de lait produits. On consomme davantage de concentrés mais il y a du lait derrière !*», résume Laurent.

Comme le constate le technicien de Saône-et-Loire Conseil élevage : «*ici, l'installation du robot n'a pas fait exploser la ration ni le coût économique ! Il faut dire qu'un gros travail est fait sur les quantités de fourrage. Le coût de concentrés par vache est en moyenne de 146 grammes par mille litres de lait. Celui de la ration distribuée tourne autour de 110 €/1 000 litres*».

Concentrés maitrisés

La ration de base des laitières du Gaec des Trois Communes est composée de 30 kg d'ensilage de maïs, 9 kg d'ensilage d'herbe, 6 kg de drèche de brasserie, 2,8 kg de foin, 0,9 kg d'orge, 230 g de minéral, 60 g de bicarbonate, 80 g de carbonate et 80 g de sel. «*Elle couvre une production de 27 kg de lait soit 5 à 6 kg de lait de moins que la moyenne du troupeau. Le tourteau est distribué au Dac à raison de 1,5 kg par vache. Cela permet de limiter le coût de la ration pour les animaux qui sont moins productifs. A partir de 30 kg de lait, une VL 25 est distribuée par tranche de 3 kg de lait*», détaille le technicien de Conseil élevage 71.

L'exploitation suit également de prêt la croissance de ses génisses. Avec son technicien, Laurent se donne comme objectif un poids de 100 kg au sevrage ; 200 kg à six mois (le plus difficile à atteindre) et 400 kg à la mise à la reproduction.

La mise en route s'est bien passée

Au Gaec des Trois Communes, l'installation du robot de traite est une réussite. La mise en route s'est bien passée. «*Nous avons suivi le protocole du fabricant. Les huit premiers jours demandent beaucoup de main-d'œuvre et de temps : il faut du monde ! Car il faut placer les vaches laitières dans le robot une par une. Les huit jours suivants, on libère les vaches. Elles sont alors fatiguées à cause du changement de rythme. Mais çà veut dire que çà marche !*», explique Laurent. Les vaches se font traire en moyenne 2,8 fois par jour. L'installation du robot est revenue à 140 000 euros au Gaec. Le bâtiment est équipé de 95 logettes à tapis sur caillebotis. Un racleur robotisé (de la même marque que le robot de traite) assure le nettoyage des caillebotis.

MARC LABILLE



Terres de Bourgogne
Flux RSS Facebook Twitter Google + agribourgogne.fr

Gaec de la Roche des Baumes

Un outil pour traire 160 vaches

Le Gaec de la Roche des Baumes est né de la fusion successive de plusieurs exploitations laitières. Aujourd'hui, les cinq associés sont allés au bout de leur démarche en réunissant toutes leurs vaches en production sur un même site. Une nouvelle structure qui allie confort de travail, confort des animaux et rationalisation des coûts.


Le bloc de traite rotatif à 31 postes.

Le 9 février dernier, le contrôle laitier et la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire proposaient une visite de la nouvelle installation de traite du Gaec de la Roche des Baumes à Charrecey (71). L'été dernier, l'exploitation, qui compte cinq associés et résulte de la fusion successive de plusieurs structures, rassemblait toutes ses vaches en production sur un même site. Désormais, pour traire les 160 montbéliardes du troupeau en lactation, le Gaec dispose d'une unique salle de traite rotative à 31 postes.

Les associés ont opté pour un bâtiment avec logettes couvertes et aire d'exercice extérieure hydrocurées. Les 164 logettes sont réparties en deux rangées *«cul-à-cul»* sous un édifice de 108 mètres de long. Pour un confort optimisé des animaux, chaque logette est recouverte d'un matelas souple. Les aires d'exercice sont, quand à elles, garnies de tapis en caoutchouc. Le couloir entre les deux rangées de logettes ainsi que l'aire d'exercice, placée entre les logettes et la stalle d'alimentation, sont tous les deux nettoyés par hydrocurage. Ce système, calqué sur le principe de la chasse d'eau, consiste à lâcher une grande quantité d'eau à l'extrémité de la surface en pente. Le courant emporte les déjections vers un système de décantation et de lagunage.

1h30 pour traire 155 vaches

Fermé et muni d'une bonne isolation thermique, le bloc de traite est séparé de la stabulation. Le *«roto»* dispose de 31 postes de traite par l'arrière. Les postes de salle de traite sont en fait disposés en rond autour du trayeur et l'ensemble tourne autour de ce dernier. Les vaches prennent place dans le *«roto»* par l'extérieur. Une fois installé dans un des postes de traite, l'animal effectue un tour complet qui dure environ 11 minutes. Le trayeur branche les griffes dès l'arrivée de la vache dans le roto. La traite se fait ensuite pendant la rotation. A la fin de la traite, la griffe se libère à l'aide du décrochage automatique et le poste s'immobilise quelques instants en face de la sortie. *«Il faut compter environ 1h30 pour traire 155 vaches»*, estime Aurélien Laborde, l'un des associés du Gaec. Le nettoyage prend environ une demie heure après chaque traite.

Dans la stabulation, les vaches sont conduites en deux lots ; celui des vaches en début de lactation et celui des vaches en fin de lactation. Les deux lots se mélangent au moment de la traite. Mais à la sortie du roto, un dispositif de tri informatisé permet de séparer à nouveau les animaux ou de conduire les vaches à inséminer vers des boxs d'isolement.

Bâtiment économe

De l'avis des techniciens, le type de bâtiment choisi est finalement relativement économe puisque la construction revient à 1 800 €/place de logement seul et 5 000 €/ vache laitière si l'on fait l'impasse sur un certain nombre d'options et avec un minimum d'auto-construction. Sur les six derniers mois passés, les associés ont par ailleurs enregistré un gain de production de + 1,7 kg/ vache laitière par rapport à l'année dernière (avant l'installation des vaches dans le nouveau bâtiment).

MARC LABILLE

SEMOIRS PNEUMATIQUES
Précision et simplicité
AGUIRRE
NOUVEAU
RS 800
8 mètres

• Semoirs de 3 à 10 m.
• A socs ou double-disques
• Nombreuses références dans l'Yonne
AGUIRRE présent depuis 1920 est l'un des principaux fabricants de machines agricoles en Espagne

NOUVELLE USINE de 13 000 m²
Soudure robotisée
Vos distributeurs exclusifs AGUIRRE dans l'Yonne
ETS BOUCHERON
Lézinnes 03 86 75 63 22
et son agent :
BSA Cussy les Forges 03 86 33 11 24
ETS DE BRUIN
Cerisiers 03 86 96 20 08
Charny 03 86 63 09 13
OUANNE AGRI
Ouanne 03 86 47 65 87
Secteurs Côte d'Or et Nièvre, contactez Philippe Toussaint, inspecteur commercial au 06 22 28 15 99 - philippetoussaint54@gmail.com

INTERBEV lance Les Experts du Goût,

un dispositif de formations professionnelles dédié aux équipes de la restauration scolaire primaire.

Les Experts du Goût

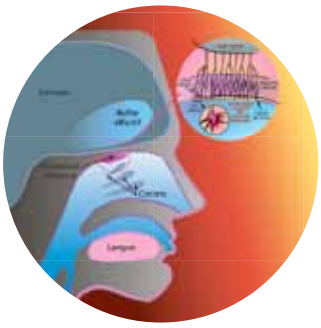


L'ambition d'INTERBEV[1] est d'accompagner les professionnels de la restauration collective scolaire, pour les aider à respecter les orientations du PNA[2] et mieux appréhender l'évolution de la réglementation du GEMRCN[3], afin de les accompagner, grâce à la formation, dans leurs missions :

- d'éducateur au goût,
- de mise en œuvre de menus équilibrés.

Et ainsi contribuer à diminuer les déchets alimentaires des cantines.





Le dispositif propose :

- une formation gratuite,
- des intervenants experts,
- des supports pédagogiques,
- des outils d'animations pour la mise en place de « dégustations pédagogiques » dédiées à leurs jeunes convives.



Et, pour en savoir plus sur la filière viande

Les Comités Régionaux d'Interbev proposent également des modules complémentaires à la formation, sur :

- Viande et développement durable,
- Viande et sécurité sanitaire,
- Viande et approvisionnements,
- Viande et pratiques culinaires.

1. *Interprofession Bétail et Viandes*
2. *Programme National pour l'Alimentation*
3. *Groupe d'étude des Marchés et Restauration Collective et Nutrition*

laViande
DES MÉTIERS, UNE PASSION

Plus d'infos
www.interbev.fr (rubrique Guides filière)

interbev
INTERPROFESSION BÉTAIL & VIANDE

2013 - INTERBEV - Crédits photos : Interbev.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 23/10/2013	Bourg-en-Bresse 29/10/2013	St Christophe-en B. 23/10/2013	National 23/10 au 29/10/13
Vaches viande (V)	U	-	4,15 €	4,34 €	4,32 €
	R	3,82 €	3,85 €	4,04 €	3,95 €
	O	-	3,50 €	-	3,56 €
Vaches mixte (M)	R	-	3,60 €	-	3,57 €
	O	3,40 €	3,10 €	-	3,39 €
Vaches lait (L)	O	-	3,05 €	-	3,09 €
	P	2,80 €	2,40 €	-	2,78 €
Génisses VML	U	4,57 €	4,55 €	4,73 €	4,53 €
	R	4,10 €	4,10€	4,10 €	3,99 €
	O	-	3,40€	-	3,35 €
Taureaux VML	URO	2,65 €	2,50 €	2,65 €	2,68 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 29/10

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	2,90	2,67	
300-350 kg	-	2,76	2,47	
350-400 kg	-	2,58	2,43	
400-450 kg	-	2,54	2,42	
450-500 kg	-	-	-	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
200-250 kg	-	2,77	2,59	
250-300 kg	-	2,66	2,42	
300-350 kg	-	2,62	2,44	
350-400 kg	-	2,43	-	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	-	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	2,26	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	2,39	2,22	
450 kg et +	-	-	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,77	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	2,65	2,20	-	-
5 -10 ans	-	2,11	1,85	
+10 ans	-	1,95	1,74	-
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	-	2,33	1,85	

Bovins : 1365
Si on excepte la catégorie vache on retrouve 20% d'animaux non annoncés, c'est regrettable pour le bon fonctionnement du marché.

Broutards : le pourcentage de sujets d'écurie augmente, la qualité s'en trouve infrieure. Les très bons lots sont commercialisés sur les mêmes bases que la semaine passée, mais la marchandise inférieure enregistre un recul de quelques centimes.
Laitonnes : là aussi, la qualité est en recul, après une semaine euphorique on perd du terrain.
Génisses Taurillons : on arrive dans les fins de lots, la cotation est aléatoire.
Vaches : belle présentation, léger fléchissement des tarifs.
Taureaux : peu d'offre cours reconduits.

Divers : en raison de la Toussaint, nous vous rappellons que le secrétariat sera fermé vendredi, vous avez jusqu'à jeudi 31 octobre 17h pour faire vos annonces.

NB : nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 28/10

Bovins (230))		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
310 à 390 kg	Inc.	Inc.
400 à 470 kg	Inc.	Inc.
445 à 580 kg	-	-
Taurillons d'herbe		
325 à 530 kg	-	-
440 à 510 kg	-	-
Laitonnes		
265 à 350 kg	710 - 900	2,56 - 2,68
Génisses		
310 à 425 kg (16-24mois)	720 - 1000	2,30 - 2,54
420 à 625 kg (24-36mois)	-	-
Taureaux		
935 à 1020 kg	-	-
Vaches		
légères	540 - 1140	
entre-deux	1150 - 1410	
lourdes	1420 - 1650	

En broutards, le peu de demande de la part des acheteurs ne permet pas d'établir des cotatoions cette semaine. Seuls quelques lots supérieurs ayant trouvé preneurs.
Cours reconduits en laitonnes et génisses d'export.
Vente suivie en vaches, peu d'invendus.

Réunion publique d'information le mercredi 6 novembre à 18h à la Sicagemac.

Prochain marché bovins le lundi 04 novembre aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) — Marché de Sancoins (18) du 30/10

Broutards	U	R
200 à 250 kg	-	-
250 à 300 kg	2,90	2,54
300 à 350 kg	2,70	2,56
350 à 400 kg	2,54	2,32
400 à 450 kg	2,48	-
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	-	-
200 à 250 kg	-	-
250 à 300 kg	2,65	2,45
300 à 350 kg	-	-
350 à 400 kg	-	-
Génisses		
(24-36 mois)	2,25 - 2,75	2,05 - 2,45
Vaches		
- 5 ans	1,90 - 2,20	1,80 -2,00
de 5 à 10 ans	1,75 - 2,10	1,50 - 1,95
+ 10 ans	1,30 - 1,85	-

Broutards laitonnes : le commerce est toujours calme, seuls les bons sujets sont correctement valorisés
Vaches - Génisses : vente plus lente, les cours sont reconduits dans l'ensemble des catégories, les vaches trop maigres trouvent difficilement preneurs avec des invendus.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marchés de Bourg-en-Bresse du 29/10/2013*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,65 €	2,45 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,50 €	2,30 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,45 €	2,25 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,75 €	2,55 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,60 €	2,50 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,50 €	2,40 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,60 €	2,30 €	nc
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,40 €	2,15 €	nc
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,30 €	2,10 €	nc
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,50 €	2,25 €	nc
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,45 €	2,20 €	nc
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,30 €	2,15 €	nc

Tendance : Vente très mauvaise. Peu de demande.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 21/10 au 27/10/2013*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,65 €	2,58 €
350 kg	-	2,52 €	2,46 €
400 kg	-	2,49 €	2,44 €
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,40 €	2,33 €
500 kg	-	2,34 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,56 €	2,47 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,56 €	2,47 €

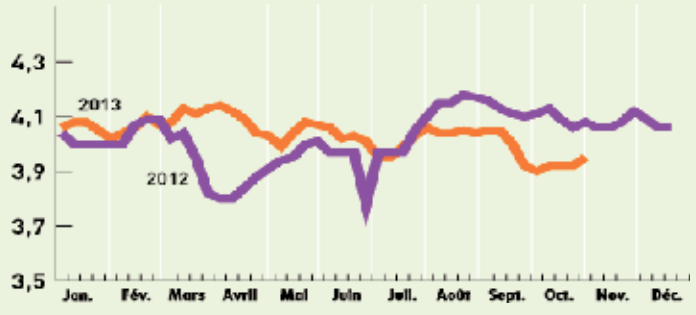
Tendance : Tendance lourde.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 21/10 au 27/10/2013*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	4,06 €	3,95 €	3,81 €	3,77 €			
Races mixte		-	3,65 €	3,62 €	3,59 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	3,68 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,45 €	4,37 €	4,22 €	3,84 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	4,45 €	4,33 €	4,21 €	-			
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,70 €	4,62 €				
Races mixte	-	-	-	3,61 €	3,53 €	-	-
Races lait				-	3,23 €	3,20 €	3,12 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,88 €	4,73 €	4,49 €	4,32 €			

Tendance : Légère hausse dans les mâles. baisse dans les femelles.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors BI/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 21/10 au 27/10/2013*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,08 €	4,06 €	3,93 €	-	-	-		
Vaches								
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,99 €	4,57 €	4,49 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg		-	4,30 €	4,24 €				
Races mixte					-	3,49 €		-
Races lait						-	3,18 €	-
Génisses	U=	U-	R+	R=				
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	5,17 €	4,77 €	4,63 €	4,39 €				

Tendances SEM. DU 28 AU 1ER NOVEMVRE 2013

Bovins de boucherie

Les vacances scolaires et des budgets ménagers sous la pression des taxes saisonnières, sans compter le froid qui arrive sont des éléments peu propices à la consommation et au commerce de la viande. Les échanges demeurent calmes avec des tarifs toujours très discutés dans le domaine des bonnes femelles charolaises ou limousines de qualité bouchère. La tendance est au maintien des prix pour les vaches de choix secondaire R mais le tri reste marqué dans le bétail léger de moyenne conformation R- et O. En réformes laitières, l'offre est suffisante pour la demande avec une semaine écourtée par la Toussaint, ce qui entraine une stabilisation des prix pour les vaches frisonnes et montbéliardes. En jeunes bovins, la détente se confirme face à la réduction de l'offre. ■

Broutards

La faiblesse de l'activité export sur le Maghreb et le décalage entre l'offre et la demande dans les broutards convenant au marché Italien, moins demandeur, entraîne un commerce assez tendu avec un tri sévère dans la qualité des lots. Les bons broutards charolais minimum U de conformation, restent demandés avec une stabilisation des prix. Le placement reste en revanche assez compliqué dans la marchandise plus commune face à une demande intérieure également très peu active. Cette dernière est malmenée par des coûts de production élevés et une flexibilité des prix qui déstabilisent la filière. De nombreux éleveurs restent tentés par une réorientation vers les céréales. Dans les femelles, le commerce est régulier pour les bonnes laitonnes charolaises mais les tarifs sont plus discutés dans la marchandise plus commune. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

Le commerce est calme avec une stabilisation des prix dans les bons veaux frisons, ou montbéliards convenables. Le placement demeure sélectif dans les petits montbéliards, ainsi que pour les croisés laitiers de moyenne conformation. En veaux de qualité, l'offre est limitée et permet une vente satisfaisante avec des tarifs reconduits sans difficulté dans les bons croisés montbéliards/charolais. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marchés gros bovins finis (au 28 octobre)

«Le creux de production se poursuit, surtout en mâles. Le déficit de production d'animaux laitiers ne s'accompagne d'aucune perspective de reprise des sorties des troupeaux allaitants en l'absence d'effets sur le marché de la décharge des herbages. Cette situation contrarie la volonté des acheteurs d'exercer une pression sur les prix et qui doivent, au contraire, concéder des augmentations.»

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 21/10*

Agneaux (611)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (32-38 kg)	-	**2,90 - 3,30**	**2,71 - 2,97**
Gras (38-44 kg)	-	**2,91 - 3,30**	**2,67 - 3,00**
Gras (+44 kg)	-	**2,62 - 3,05**	-
Gras (+50 kg)	-	**2,29 - 3,04**	-
Laitons (32-38 kg) 69 à 113 €	-	-	-
Laitons (38-44 kg) 91 à 140 €	-	-	-
Laitons (+44 kg) 121 à 132 €	-	-	-
Brebis (164)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	-	-
(+60 kg)	**0,91 - 1,14**	**0,65 - 0,88**	-
Divers			
Béliers **(3)** 81 à 99 €	**1,11 - 1,81**		
Agneaux maigres : 76 € à 87 € (2,30 à 2,77)			
Chèvres :			
Boucs :			

Ovins : 749
Seulement deux agneaux invendus
Agneaux : l'offre se replie nettement (après les grosses sorties enregistrées pour la fête de l'Aïd) et s'équilibre avec les besoins exprimés cette semaine. Les lots sont bien triés et de bonne qualité, ce qui permet de conserver des tarifs satisfaisants en limitant la baisse.
Brebis, béliers caprins: vente correcte.

Effectifs : Agneaux : 611. Brebis : 132. Béliers : 3. Caprins : 3.

Prochain marché :
Le lundi 04/11 aux horaires habituels.

Sicagemac *(prix au kg vif)* — *Marché de Corbigny du 28/10*

Ovins : 222	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	-	-
Agneaux gras -44 kg	**95 - 120 €**	**2,53 - 2,86 €**
Agneaux gras +44 kg	**113 - 135 €**	**2,41 - 2,85 €**
Brebis	**40 - 70 €**	**0,77 - 0,93 €**
Béliers	-	

Demande plus sélective orientant les tarifs à la baisse.

Prochain marché ovins le lundi 04 novembre aux horaires habituels.

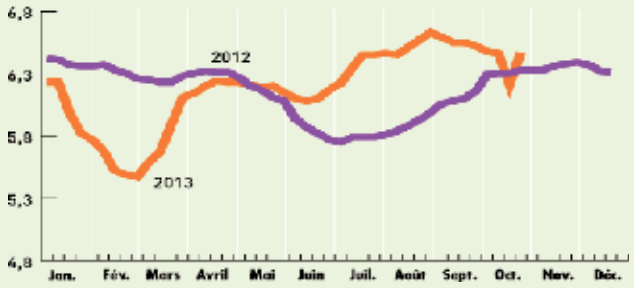
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 21/10 au 27/10/2013*

	Poids	U	R	O
Couvert	-16 kg	-	**6,92 €**	**6,49 €**
Couvert	16-19 kg	**7,07 €**	**6,86 €**	**6,31 €**
Gras	-16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	**6,10 €**	-

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 21/10 au 27/10/2013*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,47 €	**5,82 €**	**2,24 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotationsrégionales des agneaux et brebis de boucherie du 14/10/2013 au 20/10/2013

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus)

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	- de 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	- de 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	6,72 0,09	6,69 0,09	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	6,28 =	6,31 0,01	6,29 0,13	-	6,94 -0,08	6,89 -0,02	-	-
	Var.								
	O	-	-	-	-	6,91 0,08	6,48 -0,08	-	-
	Var.								
3 (couverts)	U	-	6,55 =	6,49 =	5,71	-	7,05 -0,07	6,88 -0,03	-
	Var.								
	R	6,23 0,03	6,36 0,06	6,23 0,06	5,63	6,92 -0,02	6,86 =	6,68 0,20	6,23 0,47
	Var.								
	O	5,95 -0,22	5,89 -0,07	-	-	6,49 -0,05	6,31 -0,04	6,33 0,41	-
	Var.								
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	5,33	5,14	-	-	6,10 -0,04	5,91 -0,04	
	Var.								
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

Zone Nord : cours globalement reconduits. Agneaux : offre moins importante : commerce calme. Brebis : peu de sorties et peu de ventes dans un marché globalement stable. **Zone Sud :** application du réseau

Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 41-42
Nombre d'opérateurs consultés : * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues(1)	Prix moyen en €/kg(2)	Prix mininum en €/kg	prix maximum en €/kg	Nombre de réponses
41-42/2013		**13 200**	**0,182**	-	-	**5**

(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées. (ie non comprises les poules vendues sur contrat moyen ou long terme)

Bourg-en-Bresse *du 16 octobre 2013*

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :
Volailles à bouillir : 5,50 à 5,80 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 8,00 à 8,30 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : . . . 7,20 à 7,50 euros/pièce
Pigeons : 6,00 à 6,50 euros/paire
Pintades : 8,40 à 8,60 euros/pièce
Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :
Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 4,30 à 4,50 au kg vif
Lapins : 4,70 à 5,00 au kg vif

Foin de Crau
(euros/ tonne HT - Hors transport)
Récolte 2013

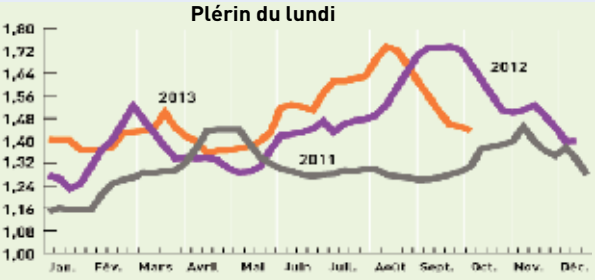
	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	190 à 200 €	170 à 180 €
2e coupe	180 à 190 €	170 à 180 €
3e coupe	170 à 180 €	170 à 180 €

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (14 347 porcs présentés) — *Cotations du lundi 28/10/2013*
prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,436 euros**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 18/10 au 24/10/13*
1,67 €/kg/carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

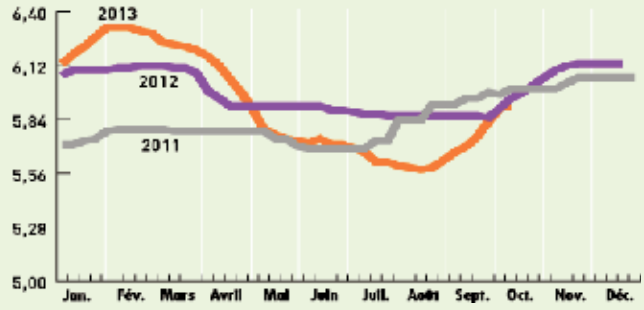
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 21/10 au 27/10/2013*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**8,42 €**	-	-
U	-	**7,68 €**	**6,65 €**	-
O	-	**5,91 €**	**5,22 €**	**4,38 €**

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 28/10 au 1/11/13*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbelliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	**153**	**335-580 €**	**240-530 €**	**150-250 €**	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**180-530 €**	**180-430 €**	-	
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte)*	-	-	-	**110-210 €**	**20-100 €**
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	**889**	**NC**	**NC**	**25-205 €**	**20-95 €**

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 21/10 au 27/1013*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,48 €**	**2,30 €**	**1,46 €**	**-**
Bons	**2,12 €**	**1,84 €**	**-**	

Céréales

Marché du 12 octobre 2013

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur.
BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2013			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	220/11%	oct.-déc.	182,50	T C
	BPMF	oct.-déc.	186,50	T C
Nord Côte-d'Or	76/220/11%	9 d'oct.	186	N C
Sud Côte-d'Or	76/220/11%	9 d'oct.	190	N C

ORGE DE MOUTURE	RÉCOLTE 2013			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	sans limitation d'orgettes 62-63 kg/hl	oct.-déc.	165	T C
Sud Côte-d'Or	62-63 kg/hl	6 d'oct.	167	T C
Nord Côte d'Or	62-63 kg/hl	6 d'oct.	165	N C

AVOINE NOIRE	RÉCOLTE 2013			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte-d'Or/Hte Saône	50 kg/hl	oct.	145 à 150	V C
Aube/Yonne	50-51 kg/hl		inc.	C

TRITICALE	RÉCOLTE 2013			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Haute Saône	68-70 kg/hl	6 d'oct.	168	V C

MAÏS	RÉCOLTE 2013			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte-d'Or/Saône et Loire		3 à 9 d'oct.	165	T C
Aube/Yonne		3 d'oct.	162,50	N C

POIS	RÉCOLTE 2013			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne		oct.-déc.	230	V C

FÉVEROLES	RÉCOLTE 2013			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	alim. animale	oct.-déc.	280	N C

Matériel

Tracteur

07 - Vds pneu tracteur Good Year 520/85R38 10% usure TBE
✆ **06 81 37 64 02**

26 - Vds Valtra T 132 D H 1350 cab susp pont av susp rel avant pneus 650 65 38 480 70 38
✆ **06 08 86 47 21**

38 - Vds tracteur John Deere, 90 ch, BE, 4 rm, 1979, 8000 H, pneus avant neufs : 7300 euros à débattre.
✆ **06 72 36 11 22 HR**

54 - Achète pelle pneu Hitachi EX60, EX100, EX120, EX160, WHO73, WHO51D, pelle Daewoo 130, 140, 170.
✆ **06 09 26 38 93**

71 - Vds TR Claas Ares 816RZ, année 2005, 3.700 H, relevage avant, pont av. et cabine suspendus, très bon état.
✆ **03 85 74 36 71**

71 - Vends un tracteur John Deere, 5.800 heures, 6610, bon état.
✆ **03 85 75 53 24**

71 - Vends tracteur Renault 75-14, 4 RM, TBE, 8.350 H, bons pneus, 11.000 € HT.
✆ **03 85 82 64 59 HB**
06 88 36 83 55

73 - Vds tracteur MF 255, 50 ch, 2 RM, an 80, 3850 h, ttbé, 5000 euros HT.
✆ **06 21 86 12 06**

Travail sol

21 - VENDS déchaumeur Kockerling Vario 4 m., - charrue revers. Naud 5 fers, tête neuve, (réf. 4408)
✆ **06 82 07 56 82**

26 - Vds charrue Naud 309. 3 corps, portée, sécurité boulon 1800 euros. Vibroflex Konsgkilde 4.3m repliage hydraulique avec rlx et herse à beche 3600 euros. Herse bourguignon 4.2m repliable 500 euros.
✆ **HR 04 75 60 30 24**

69 - AV rouleau adaptable derrière outil travaux du sol ou devant un tracteur 3 m. de large. Très bon état 400 €.
✆ **04 74 05 73 56**

71 - Vds charrue 4 fers Varilarge pièces usure neuves, pulvé. Hardi 800 L, 15 m, dépliage hydro.
✆ **06 10 93 30 77**

Récolte

18 - Cause retraite, vds moissonneuse-batteuse Case AFX 7120, coupe 6,10 m, année 2009, 900 h au moteur, 700 h au rotor, excellent état.
✆ **02 48 79 35 10, heures repas.**

21 - RECHERCHE mois.batteuses Class, Consul, Mercator, Dominator 66,76,85,86,96, John Deere 952, 955, 965, 975, 1052, 1055, 1065, 1072, 1075, New Holland 1520, 1530, 1540, 1545, 8030, 8040, 8050, 8060, 8070, MF 240-440 487-507 et presses MD et RB (réf. 420A)
✆ **06 29 81 80 05**

21 - VENDS faucheuse à disques Kuhn 4 assiettes, - andaineur Kuhn, - pirouette 2 toupies, - presse moyenne densité, - MF modèle 15 (réf. 43VB2)
✆ **03 80 84 07 36**

26 - Près Romans vds luzerne et paille en petites bottes, herse flexi doigts amazone 3 m
✆ **06 19 17 13 63**

69 - Vds faucheuse disco 3050+ TBE + 2 pneus neufs + chambre à air 10.0/80R12.

84 - Vends machine à vendanger Braud 2514 bon état : 6 500 euros à débattre.
✆ **06 72 38 38 23**

89 - VENDS MB JD 1188, 3 300 h., 6 secoueurs, 5.50 m., broyeur, clim., 21 000 euros (réf. : 4401)
✆ **03 86 33 07 20**
06 74 43 60 17

Forestier

26 - Vds tracteur forestier double treuil Bonnier 2x15t commande radio fusillier prix à débattre
✆ **06 87 92 92 18**

Manutention

21 - VENDS Lama essence, mat. 1.80 m., bon état, godet et fourche croco, prix : 2 500 euros (réf. 4402)
✆ **03 80 81 04 31 HR**

Trav. publics

26 - Vds pelle case 688 lame avant ligne BRH 90ch 4 roues motrices en bon état
✆ **06 83 00 65 05**

38 - Vds pelle à chenille 12 ToxK + remorque .
✆ **06 76 71 34 44**
le soir 04 74 58 34 61

Agri. divers

01 - Vds chargeur telescopique Manitou 634, 5000 h, tbé - désileuse Lucas 1,5m3
✆ **06 82 26 43 43**

26 - Vds tracteur Deutz 4.51 4x4 6300h bon état + essieu caravane pour remorque + matériel avicole + fourche palette non élévatrice
✆ **06 87 92 92 18**

26 - Vds benne TP 15T bon état Volvo 850 TDI et C25 D roues 9.5 48 adat Renault
✆ **06 88 68 08 02**

38 - Vds taureau Charolais HBC sans corne + maïs sur pieds pour ensilage + épandeur Leboulch 7 T.
✆ **06 23 66 31 42**

38 - Vds combiné Amazone 3 m, 1 herse 5m plate, 1 semoir à blé Sulky 2,50 m 15 rangs, 1 cuve à mazout métal : 3000.
✆ **06 82 23 73 20**

38 - Vd pressoir sur roues cage 1 m, distrib. engrais Mc Cormick trainé, herse prétraîné 3 m.
✆ **04 76 32 08 58**

38 - Vds désileuse Jeantil TBE : 800 euros + machines à bois 150 euros le lot.
✆ **06 47 24 01 89**

39 - Vds charrue Bonnel 6 fers sécu hy. Herse eco mulch 12 m. Semoir monosem NG+ 6 rg. Broyeur Quivogne 4m. Amazone 4m alternative hyl Portakour. Semoir Nodet GC 4m soc ou disques. Presse John Deere moyenne densité. Amazone Pegasus 4m repli hy. Essieu pour remorque avec roue. Tracteur JD 2850 4 RM clim. Elément semoir pour Nodet PN2. Rotative 4m Quivogne portak hyl. Semi-remorque Trailor 13 m 2 ess. pneu neuf. Semoir Amazone 4m soc. Semoir Fiona 6m soc. 2 tracteurs John Deere 3130 4 RM cab. ppi
✆ **06 73 92 81 55**

42 - Vds DAC 2010 28 boucles transpondeurs iso 1 station inox + stalle 2 aliments programation VC3
✆ **06 11 71 87 31**

58 - VENDS vis Fao diam. 160, L. 7 m., moteur 2 ch., année 2008 (réf. 4404)
✆ **06 07 29 17 24**

71 - Achète presse moyenne densité + cover crop + semoir à maïs Nodet PN 2.

ave ventes aux enchères
Mercredi 6 novembre à 14H30
Achetez en direct sur : Moniteur LIVE
Chemin du Saule - 21220 Brochon- Suivre Panneaux "ave - ventes aux enchères"
Expo publique sans interruption : mercredi 6 novembre 2013 de 10h à 14h30

Liste évolutive plus de 220 lots : Minipelles, Chargeurs, Remorques, Vu ...

Infos :
Photos :
Liste évolutive :
www.ave.fr
ave@ave.fr
tél : 01 47 49 36 26
fax : 01 47 49 65 26
Frais : 13% HT - 2 pièces d'identité - Virements, espèces, CB & chèques de banque - Agrément 2004-495 - GP habilités - Thaïs Thirouin - Laurent Bernard

71 - Vds désileuse pailleuse Silofarmer GT, cde élec.,remorque fourragère 6 x 2,40, rigoleuse Brabant 5F, benne La Campagne 16 T, Brimont et IH 12 T, Legrand 2,5 et 5 T, faucheuse conditionneuse avant et arrière Kuhn 3,20, vis à grains, ventilateur, malaxeur à béton, distributeur antilimace Delimbe,, trieur séparateur à cascades et rotatif, andaineur Krone 6,70 à 7,60, rouleaux hydrauliques Vaderstad Cambridge 6,20 m, décompacteur 4 m, chariot de coupe jumelage 16/9/34 et 18/4/38, très bon foin 120 x 120, filet, enrubannés. Rech. semoir Nodet PN2, presse MD, round baller 120 x 120, tracteur Ford même HS.
✆ **03 84 70 02 77**
ou 06 84 83 19 90

71 - Cess. Fendt Vario 916, 170 CV, TBE, 54.000 €, télesco. articulé Matbro 9000, paill. Lucas 60G, comm. élec. 2.800 €, andain. Kuhn 7501, 2 toupies, 9.500 €, remorq. ensil. Pottin. Top3, 2.500 €.
✆ **06 02 24 40 12**

71 - A V pailleuse distributrice enrubannage 3,5 m3 Lucas Castor, cdes élec., distr. engr. 1.400 L.
✆ **06 75 69 62 04**

71 - A V épareuse Nicolas rotor 1,20 m, bras 4,60 m à rentrer, 1 épandeur Leboulch 2 HV, 6 T, 9 m3.
✆ **03 85 26 00 67**

71 - Remise 15 % sur mat. occ. Kuhn dispo., andaineur 4,10 m, faneuse 6,30 m, rotative GMD802, 3,10 m.
✆ **06 75 69 62 04**

84 - Vds semoirs 4,8 m – 4 - 3 et 2,5 m, cover-crops 18-20-22-28-32-40-42 dis, charrues nonstop 2-3-4-5 socs, bennes 8 - 10 - 12 T, rouleau cambridge 6,30 m, vibroculteurs 4 - 5 - 6 m.
✆ **04 66 24 26 11**

84 - Vends cages à lapins en ciment, démontables, TBE + 2 pompes arrosage basse pression, TBE.
✆ **04 90 34 53 87 HR**

89 - VENDS combiné Amazone AD 402 + herse alternative Rouleau Quivogne 6.30 m., - semoir maïs 6 rangs Nodet, PN2, - centrifuge Amazone 20.24 m, le tout en bon état (réf. 4303)
✆ **03 86 63 93 50**

PETITES ANNONCES
Tel. 03 80 78 90 40
Fax 03 80 70 08 02
pa@terres-de-bourgogne.net

Elevage

21 - VENDS dérouleuse-pailleuse Suire DMB - K11 paillage - distribution gauche - droite, tourelle hydraulique, 2 900 euros à débattre suivant livraison (réf. 420B)
✆ **06 15 28 77 63**

39 - Vds mixeur lisier 20cv et prise de force + 3 cornadis Jourdain 7 places 5 mètres
✆ **03 84 60 62 02 h.r.**
ou 06 76 74 69 30

54 - A Vendre cause cessation pipeline 45 m complet 6 griffes évacuateur hydraulique, région Vézelise.
✆ **06 87 55 78 59**
03 83 52 88 12

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds camion Mercédès 709, bétaillère, 280 000 km, 1994, 1ère main, PV : 3T300 - PTAC : 6T600 - longueur caisse 3m70, toujours couché au garage - prix 11 450 euros - bétaillère Citroën Jumper TDI 8-98 - 372 000 km - 1ère main - caisse alu (lisse) entretien garage, CT OK, parfait état, prix 11 550 euros
✆ **06 87 05 63 94**

67 - Vends camion Mercedes 609 bétaillère entièrement en alu, CT septembre 2014, très bon état, avec séparation, prix 4000 euros.
✆ **06 76 78 36 36**

69 - Frigo Mercédès 311, 3T500 moteur neuf 0 kms échange std, caisse 10 m3 positive garage.
✆ **06 07 74 89 24**

74 - Vds C15 année 2005, bon état, 86 000 km, révisé, 4 pneus neufs, 2 600 euros HT.
✆ **06 82 56 98 22**

84 - Vds PL Mercédès 1317 déc.94, 630000 kms, caisse frigo L6,5 P2,47 H2,20 dim. int. groupe hayon, CT vierge. TBE.
✆ **06 14 60 83 73**

Tourisme

21 - VENDS Scénic 4 x 4, 178 000 kms, 2002, freins neufs, courroie dist., 6 500 kms, entretien garage, factures, CT vierge, 3 500 euros, dispo. (réf. 4309)

21 - VENDS Suziki grand Vitara, 2 l. HDI, année 2005, 176 000 kms, 5 portes, crochet attelage, CT OK. 7 000 euros (réf. 4311)
✆ **06 26 54 09 60**

21 - VENDS Audi TT, 1.8 l. es., 166 000 kms, 1999, état parfait, 7 000 euros (réf. 3907)
✆ **06 89 85 15 09**

38 - Vds Mercédès E 300 TD TBE, 1999, 200500 Km, 6 cyl., 11 v, 6900 euros, CT vierge suivi garage.
✆ **06 14 53 72 48**

38 - Vds cause santé 4x4 Suzuki Vitara break 2l. HDI, croche atte Tbeau 72000 km, 20.05 : 8000 euros.
✆ **04 76 37 03 74**

38 - Vends 205 essence, 5 portes, 4 cv, 176000 kms, controle OK.
✆ **04 76 36 22 42 HR**

38 - Vends 4x4 Mercédès 300 GD de 1983, contrôle OK, prix : 4500 euros.
✆ **04 76 13 08 99**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds piquets acacia
✆ **06 16 25 39 34**
ou 04 74 61 95 87

01 - 01/74 Vds foin 2013 balles rondes bonne qualité à l'abri
✆ **04 50 56 58 77 après 20h**

01 - Vds acacia sur pied 80 Euros le moule en 2m - foin 50 BR 50 BC - 1 jument attelée 1 jument pleine
✆ **06.83.32.43.99**

21 - VENDS mélange avoine 80% + pois protéagineux 20%, livraison possible benne (réf. 4409)
✆ **06 82 07 56 82**

26 - Vds 250 petites bottes de fourrage 2e découpe
✆ **04 75 58 73 07 (HR)**

42 - Producteur Loire vds maïs ensilage, épis en balles enrubannées Tb qualité, livré
✆ **04 77 36 74 81**
ou 06 66 93 88 00

58 - VENDS foin 2013, balle ronde, diam. 140 et 120 largeur (réf. 440C)
✆ **06 20 17 14 06**
06 80 60 24 86

69 - Vends foin de qualité HD.
✆ **04 78 81 81 05**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité, paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02**
ou 03 84 32 30 91

73 - Vds foin pour chevaux. Vds foin ou échange contre regain.
✆ **06 29 59 36 22**

Fourrage

25 - VDS foin balles rondes et balles rectangulaires + enrubannage de foin, possibilité de livraison.
✆ **06 77 84 26 61**

Pépinière

89 - VENDS 30 DPU. (réf. 4211)
✆ **06 68 80 51 67**

PETITES ANNONCES
Tel. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02
pa@terres-de-bourgogne.net

Abonnement
Terres de Bourgogne
Pour renouveler celui-ci, renvoyez au plus vite votre bulletin !
«Les Jardins d'Octobre»
4, rue Davout - BP 77409 - 21074 Dijon Cedex
Tél. 03 80 78 90 40
abonnement @terres-de-bourgogne.net

Propriété

42 - Ch. exploitation agricole mini 30/40 ha si poss. dép 42 bovin allaitant trés urgent cur. s'abstenir
✆ **06 02 26 89 12**

71 - Vends 48 ha de terres et prés, seul tenant, libres au 11.11.2013, cause retraite.
✆ **03 85 55 69 45**

Terrain

69 - Vends 2 Ha Beauj. Villages vigne et terre av. droits plantation mécanisable secteur Blacé.
✆ **06 66 12 33 85**

Divers

21 - DONNE cuve fuel acier 2 000 l., à enlever à Dijon, - VENDS chaudière Ideal ST 2101 + brûleur, 290 euros (réf. 4407)
✆ **06 43 05 59 75**

42 - Vds laveur à légumes et tubercules + 400 kg de pomme de terre pour bétail
✆ **06 13 71 82 00**

42 - Vds cse cess tr vl H gén. 1 an mat. agric. tr John Deere to. à lisier pirouette et autre
✆ **06 27 35 07 34**

69 - Vds scie à ruban, pompe à purin avec moteur, lit vendange avec draps et couvertures neuves.
✆ **06 32 94 22 88**

70 - Vends porte de garage sectionnelle Javey, largeur 3 m hauteur 2,76 m. 2000 euros.
✆ **03 84 32 79 93**

70 - Vds porte d'entrée bois vitrée, standard, 400 euros.
✆ **03 84 32 79 93**

71 - Vends piquets acacia appointés, en 1,80 m gros à 1,90 €, moyens à 1,70 €.
✆ **06 73 77 01 51**

73 - Cherche lait de chèvres et brebis.
✆ **06 29 59 36 22**

Location

Agricole

69 - Viticulteur sérieux cherche vigne en fermage en Brouilly ou Morgon.
✆ **06 52 92 69 49**

69 - Cherche petite exploitation pour élevage habitation et dépendances location vente ou viager, maxi 15 KM autour de St Genis Laval.
✆ **06 07 21 58 25**

69 - Le Pérreon Beauj Villages loue ten. 3 ha vignes mécanisables expos. plein sud lim. Brouilly.
✆ **06 31 53 00 54**

Offre

Emploi

01 - Rech. salarié motivé autonome 39H CDI bon vacher ferme lait bio 01200 Leaz
✆ **06 88 49 63 41**
ou 04 50 48 19 04

39 - Le Syndicat des Jeunes Agriculteurs du Jura recrute une (e) Animateur (rice). Missions : accompagner l'équipe d'élus professionnels des Jeunes Agriculteurs du Jura, installation, animation du milieu rural, communication. Profil Bac + 2. Compétences requises : capacité à animer des équipes, aptitude au travail avec des élus professionnels, expérience des responsabilités, de la gestion de projet, excellent relationnel, sens du travail en équipe, de la communication et de l'organisation, capacité rédactionnelle, autonomie et esprit de synthèse, connaissance du milieu agricole et des techniques d'animation, maitrise de l'outil informatique nécessaire Conditions d'embauche : date limite des candidatures au 31 octobre 2013. Embauche prévue dès que possible. Contrat à durée déterminée de 6 mois pouvant déboucher sur un CDI. Poste basé à la Maison des Agriculteurs – 455 rue du Colonel Casteljau – 39000 Lons-le-Saunier. Poste proposé à 80%. Permis VL et véhicule personnel indispensables Merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation à :

Maison des Agriculteurs – 455 rue du Colonel Casteljau – BP 420 - 39006 Lons-le-Saunier ou par mail : jeunes-agriculteurs-39@wanadoo.fr

Concession en plein développement,
recherche un **VENDEUR (H/F)** en matériels agricoles
pour son secteur et sa base de l'Auxois (21)
Vous êtes dynamique, sérieux, autonome, rejoignez une équipe motivée
Envoyez CV et lettre de motivation à:
«t.geerearts@avenirmotoculture.fr» - Confidentialité assurée
AVENIR Arc/Tille Ménétreux-le-Pitois
MASSEY FERGUSON

PHILICOT SAS
Entreprise privée d'alimentation animale implantée en régions Bourgogne, Franche-Comté, Rhône Alpes, Auvergne
Recrute dans le cadre de son développement

Un(e) TECHNICIEN(ne) AVICULTURE pour vendre alimentation avicole
Un(e) TECHNICO-COMMERCIAL(e) spécialisé(e) en alimentation Bovins Viandes
Un(e) TECHNICO-COMMERCIAL(e) spécialisé(e) en alimentation Vaches Laitières
Pour les régions Bourgogne, Franche-Comté et Rhône-Alpes

- Vous intégrerez une équipe déjà en place dans l'entreprise
- Vous aurez la responsabilité du suivi technique et commercial sur votre zone géographique.
- Vos connaissances en Nutrition Animale des Ruminants vous permettront d'apporter des conseils.

Adresser votre candidature : CV + lettre de motivation à
PHILICOT SAS – BP 68 – 71 150 CHAGNY
à Monsieur NICOT Emile
Tél. : 03 85 87 50 50 – Fax : 03 85 87 50 51

La Safer Bourgogne Franche-Comté
Société spécialisée en Aménagement Rural
RECRUTE
pour sa délégation de Côte d'Or, poste basé à Saint-Apollinaire
UN CONSEILLER FONCIER (H/F) en CDI

Sous la responsabilité d'un chef de service, au sein d'une équipe de 7 personnes, dans un secteur géographique déterminé, sera chargé(e) de la conduite d'opérations foncières agricoles, viticoles et rurales (prospection, expertise, négociation, conduite de projets) et du développement de partenariat divers dans le Département de la Côte d'Or. Cette mission s'exerce au service des agriculteurs, collectivités et de tout utilisateur de foncier en milieu rural.
Vous possédez une expérience de 2 à 5 ans dans une activité de négociation en lien avec le milieu rural et disposez d'une bonne connaissance du monde agricole, rural et viticole (diplôme d'ingénieur agricole ou équivalent).
Vous avez du goût pour les contacts et la négociation commerciale. Vous disposez d'un bon relationnel et vous êtes autonome, déterminé, aimant le travail en équipe.

Merci d'adresser lettre de motivation + CV avant le 15/11/13 à :
SAFER Bourgogne Franche-Comté
Service des Ressources Humaines
11 rue François Mitterrand - 21850 Saint Apollinaire
Mail : c.garcia@saferbfc.com

69 - Beaujolais sud recherche chauffeur tracteur enjambeur jeune expérimenté, motivé, sérieux et passionné.
✆ **04 78 47 93 45**

PETITES ANNONCES
Tel. 03 80 78 90 40
Fax 03 80 70 08 02
pa@terres-de-bourgogne.net

69 - La commune de Saint-Didier-sur-Beaujeu recherche un(e) gérant(e) pour le bar-restaurant du Bourg à compter du 1er janvier 2014. La location comprend un bar, une salle de restaurant et deux terrasses, un logement à l'étage, un garage et une cave. Bonnes références en restauration exigées , sinon s'abstenir. Envoyer les candidatures par courrier à : Mairie – Le Bourg - 69430 Saint-Didier-sur-Beaujeu. Renseignements au :
✆ **06 50 51 22 74**
(avant 20h)

71 - Ch. sal. viticole avec exp., tps plein, CDI, ts tvx manuels vigne, cond. occ. tract., sal. selon comp.
✆ **06 14 55 18 80**

71 - Domaine viticole/production de cassis située dans le Sud Mâconnais recherche un salarié expérimenté ou une personne motivée à former pour tous travaux de vigne, conduite, réglage et entretien de matériels. CDI temps plein. Salaire à négocier selon compétences et motivation. Embauche dès que possible. Contact : FDSEA 71, service emploi, Maison de l'Agriculture, BP.522, 71010 Mâcon cedex - courriel : service.emploi@fdsea71.fr
✆ **03 85 29 56 50**

Service

38 - Prends en pension 40 bovins en stabulation libre.
✆ **04 76 56 34 93**

84 - Amine Agri. propose ses sces pour ramassage / cueillette ts fruits. Travail soigné. Siren 451 147 177.
✆ **06 27 51 46 61**

Demande

Emploi

42 - jeune homme de 20 ans recherche emploi agricole à temps plein
✆ **06 99 39 82 56**

71 - Tâcheron recherche travail à la tâche pour taille et tirage de bois, dispo. début novembre, dans 69 et 71.
✆ **06 59 20 85 55**

71 - Jeune homme de 32 ans cherche emploi dans agriculture ou T.P., libre de suite.
✆ **06 40 06 98 57**

89 - H. 55 ans et Fils 26 ans CHERCHENT poste à responsabilités polyculture élevage, connaissances cultures (réf. 44VB1)
✆ **06 31 76 49 31**

Proposition

Commerciale

21 - VENDS ETA Nord 21 bonne rentabilité. Ecrire à Terres de Bourgogne - BP 77409 - 21074 Dijon Cédex (réf. 430A)
TERRES DE BOURGOGNE

Animaux

Divers

73 - Vds troupeau de chèvres laitières cause cessation machine à traire 18 places, 6 postes traite mobile.
✆ **06 08 05 38 93**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Bovin

01 - Vds laitonnes charolaises IBRA
✆ **06.09.87.41.52**

01 - Alpage Ain/Jura 1200m altitude prends bovins en estive
✆ **03 62 72 92 98**
ou 06 30 53 20 39

Élevage Limousin HBL LENA Olivier
organise ses PORTES OUVERTES
vendredi 8 et samedi 9 novembre
à partir de 10h.
Choix de reproducteurs de l'année et vaches pleines.
Taureaux issus de la station de Lanaud
Beaumont 03360 Urcay - 06 28 02 04 05

18 - Vds taureaux limousins 1 an type viande non inscrits 1600 euros HT IBR ok.
✆ **06 14 40 22 10**

21 - VENDS taureau charolais HBC 3 ans, or. Gaudet VF, cause consanguinité, - 2 taureaux 18 mois TGS. Gobley A. - Missery (réf. 4215)
✆ **06 81 82 29 71**
09 62 17 55 84

21 - VENDS taureaux reproducteurs charolais 1 an, 2 ans et génisses pleines, G.S. Gérard Virely - 21460 Epoissotte (réf. 4214)
✆ **03 80 96 44 68**
06 73 10 01 13

21 - VENDS taureau charolais HBC sans corne 4 ans, or. Lycée Agricole Quétigny (réf. 43VB1)
✆ **06 25 92 29 21**

ESPACE Affaires

SECOMAT CHAUFFAGE
Fuel, gaz, huile, Électricité…
Neuf et occasion
Tel 05 45 20 51 70
Fax 05 45 95 11 03
www.Secomat.net

LA G3P : LE GRAISSAGE PERFORMANT
Pompe à graisse ELECTRIQUE - PORTATIVE aux avantages exclusifs
• COMMANDE À DISTANCE,
• SOCLE AIMANTÉ,
• ECONOMIE DE GRAISSE...
Equipez-vous d'une :
Documentation gratuite au 03 23 66 20 05
02420 LE CATELET - www.gode.fr

Collect World
LE SITE DES COLLECTIONNEURS ET DES PASSIONNÉS
+ de 3000 RÉFÉRENCES
Autres univers disponibles : Travaux publics, Militaria... Tout le catalogue sur le site !
Le spécialiste de la miniature AGRICOLE
www.collect-world.com
Rue de la Salette - 61800 MONTSECRET - Tél. 02 33 96 02 79

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale

en KIT Bâti Tôle Aménagement Intérieur
Mur - Cloison - Plafond
Locaux Techniques - Alimentaire - Frigo
Accessoires, Fenêtres, Portes, ...
PANNEAUX SANDWICHS ISOLANTS
Toiture - Bardage
www.batitole.fr - 03 25 21 87 60

UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT
Charpente - Couverture - Bardage
FACILE À MONTER
GARANTIE DÉCENNALE
Etude et conseil sur place
Option montage
ELEVAGE STOCKAGE PME - PMI CHEVAL
NOUVEAUTÉ Gamme BatiGalva 200
STRUCTURE GALVANISÉE
DEMANDEZ UNE DOCUMENTATION :
UNISERVICE - Z.I. Les Gravasses - 12200 VILLEFRANCHE-DE-RGUE
Tél. 05 65 81 29 66 www.batiments-kit-uniservice.com

Tentez aussi votre chance sur www.campa.net
1 VOYAGE À PUNTA CANA
du 12 au 15 nov. 2013
GRANDE SEMAINE COMMERCIALE
1 TWINGO
Venez jouer* Chez votre distributeur CAMPA CENTRE DISTRIBUTEUR & GAGNEZ !
30 ANS CAMPA 1983-2013
1 VOYAGE À PUNTA CANA
10 000 TEESHIRTS & CASQUETTES CAMPA
*modalités des jeux sur : www.campa.net

21 - Elevage HB Limousin VEND repro. 12 mois primables, génisses, repro. 12 mois, toutes garanties sanitaires (réf. 43VB5)
✆ **06 30 82 41 63**

21 - VENDS bons veaux reproducteurs type mixte issue de monte naturelle et IA, vêlage facile, - taureau 30 mois né dans l'élevage. Moreau Patrick 21140 Flée (réf. 440B)
✆ **03 80 97 27 89**

21 - Elevage charolais (HBC) BAUDOT à Pont et Massène (Côte d'Or) propose à la vente large choix de reproducteurs apte à la saillie apportant toutes les garanties sanitaires et de reproduction (2 taureaux adultes, 30 taureaux de 2 ans et veaux mâles de l'année). Elevage ayant sélectionné depuis longtemps le vêlage facile. Accueil permanent ou sur RDV et livraison toutes distances. (réf. 440F)
✆ **03 80 97 23 28**
06 07 75 59 74

26 - Vds 4 génisses limousines pleines 5-6 mois 1 taureau limousin 19 mois pour reproduction
✆ **06 88 84 63 27**

42 - Vds cheptel Charolais HBC indem IBR 60 vaches
✆ **06 80 87 42 59**
ou 06 08 93 99 32

42 - Vds taureaux Prim Holstein Rouge et Noir + Montbéliard et Limousin, prêts à saillir , poss. location
✆ **06 89 30 04 69**

42 - vds 1 taureau 4 ans 3 de 2 ans 10 de 1 an le tout HBC IBRA livraison assurée Gaec Lapendery
✆ **04 77 65 67 21**

54 - Vends génisses Salers à saillir et taureaux.
✆ **06 15 03 66 63**

54 - Race Montbéliarde vend génisses pleines vaches laitières. Livraison assurée.
✆ **06 82 66 55 60**
ou 03 81 50 46 81

58 - VENDS veaux reproducteurs non inscrits, bonnes origines, IBR A, TGS. GAEC Trinquet - Fachin (réf. 42VB4)
✆ **03 86 79 42 03**
06 72 74 15 81

58 - VENDS taureaux 18 mois, - veaux de l'année HBC, IBR A, bonnes origines. Martinet Damien - 58250 Ternant (réf. 4002)
✆ **06 50 30 32 26**

58 - VENDS TB taureaux charolais et limousins 18 mois, - veaux reproducteurs char. HBC et non HBC, B.O., TGS, ind. IBR. GAEC de Selins - Bazolles (réf. 4105)
✆ **06 72 26 48 56**
03 86 38 90 36

58 - VENDS TB taureaux charolais, 10 à 20 mois, non HBC, TGO, prix très raisonnables, IBR A. GAEC Langlet - Gacogne (réf. 4208)
✆ **03 86 22 70 48**
06 37 90 51 67

58 - VENDS 1 taureau 4 ans et demi, inscrit HBC, - 4 taureaux 18 mois, NI, GS, ind. IBR. Francis Maenhout - Chevenon (réf. 4217)
✆ **06 62 11 09 65**

58 - VENDS 12 taureaux 18 mois et veaux reproducteurs, élevage Charolais HBC. GAEC Marion - Luzy (réf. 42VB2)
✆ **06 07 51 04 99**
03 86 30 11 55

58 - VENDS vaches et génisses Normandes en lait ou prête à vêler nov. et déc., - 6 Prim'Holstein, vêlage novembre. (réf. 4310)
✆ **06 61 14 25 54**

58 - VENDS taureaux 18 mois et veaux 10 mois, prix raisonnable. GAEC Pautet (réf. 440A)
✆ **03 86 30 85 24**
06 13 33 44 38

58 - CHERCHE vaches ou génisses pleines, race Limousine. (réf. 4403)
✆ **06 86 12 87 61**

58 - VENDS TB taureaux 18 mois charolais et veaux de l'année HBC, bonne origine. GAEC Fils Compot à Beaumont-Sardolles (réf. 440E)
✆ **06 25 90 56 50**

58 - Cause cessation VENDS cheptel charolais HBC, IBR A, TBO, vaches, génisssses 18 mois, veaux, taureaux. Garlot Michel (réf. 4406)
✆ **03 86 22 24 22 HR**
03 86 22 23 60
06 43 00 63 66

58 - VENDS taureaux 18 mois et veaux reproducteurs HBC ou non, TGS. Martin - Montigny sur Canne (réf. 4405)
✆ **03 86 50 05 60**

58 - VENDS taureaux 18 mois charolais. Florentin - La Charité sur Loire (réf. 440D)
✆ **06 06 71 54 30**

63 - AV taureau Salers 2,5 ans cheptel trait.
✆ **06 74 24 56 42**

69 - Achète vaches charolaises et broutards pour engraissement. Règlement assuré.
✆ **06 80 44 67 41**

69 - Vds taureaux charolais 1 an et 2 ans Indem IND IBR BVD. Vêlage facile.
✆ **04 74 63 49 93**
ou 06 85 73 49 86

71 - Vds 20 génisses pleines et bons taureaux 2 ans repro. charolais HBC, IBR A. Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vends veaux reproducteurs et taureaux de 18 mois, HBC, IBR A, TGS. Gauthey Alexis, La Comelle.
✆ **06 22 32 71 91**

71 - VENDS taureaux HBC, viande, gabarit, bonnes origines sans complémentation. GAEC Goulliard (réf. 420D)
✆ **03 85 79 40 98**

71 - Vds taureaux 18 mois et veaux repro. HBC, TGS, liv. poss. Gaec Berland. Site internet.
✆ **06 73 34 07 96**
06 85 13 37 68

71 - Vds très jolie velle charolaise 15 jours et bons taureaux 18 mois HBC, TGS, livraison.
✆ **06 07 08 76 39**

71 - Vends vaches pleines, laitonnes, génisses charolaises, cause cessation, IBR A.
✆ **06 61 83 89 69**
03 85 67 80 76

71 - Eleveur limousin vend taureaux reproducteurs 12-20 mois, inscrits HBL ou non.
✆ **06 20 55 81 02**

71 - Vends cheptel charolais, cause retraite.
✆ **06 03 50 13 46**

71 - VENDS génisses 30 mois pleines, - 1 taureau 30 mois, taureaux 18 mois, HBC, garanties sanitaires (réf. 4308)
✆ **06 70 17 47 50**

71 - Vends vache en lait croisée 46 x 66.
✆ **03 85 33 40 30 H.R.**

71 - Vds 20 vaches charolaises avec leurs veaux de 2 mois, IBR A, livraison possible.
✆ **03 85 53 81 30**
07 86 13 15 39

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile.
✆ **06 81 99 18 93**

Ovin

58 - VENDS bon bélier Charmois 3 ans + vis à grains moteur 3 cv. (réf. 4302)
✆ **03 86 84 76 92**

Equin

21 - VENDS chevaux Percheron, - 1 mâle castré, - 4 juments (réf. 43VB3)
✆ **03 80 84 07 36**

42 - Vds pouliche Comtoise PP 10 mois Bai crins noirs trés docile licolée
✆ **04 77 60 54 85**
ou 06 83 49 24 80

69 - Vds jument trait comtois très docile 4 ans plein papier gestante pour 2014 - 1800 euros à déb.
✆ **07 85 53 46 73**

Chien

07 - Particulier cède chiots de race Briquet Griffon vendéen nés le 17/04/2013. Tat+vacc. 300 euros. Mère n°2GBU982. Inscription LOF non.
✆ **04 75 65 73 39**

26 - Vds 2 chiots male english Springer nes le 25052013 mere 2FFT003
✆ **06 10 53 07 85 ap 17 h**

PETITES ANNONCES
Tel. 03 80 78 90 40
Fax 03 80 70 08 02
pa@terres-de-bourgogne.net

Abonnement



Terres de Bourgogne
Chaque vendredi dans votre boîte à lettre

☐ Je m'abonne pour 1 an à Terres de Bourgogne 98 €
○ 1 revue RÉUSSIR de mon choix 35 €
Total

☐ Je m'abonne pour 2 ans à Terres de Bourgogne 185 €
○ 1 revue RÉUSSIR de mon choix 70 €
Total

☐ Melle ☐ Mme ☐ M. Nom: Prénom:
Raison sociale:
Adresse:
.....
Lieu-dit: CP: Ville:
Tél:
Fax:
Mobile:
Email: @

Signature

* Cocher la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants:
☐ Bovins viande ☐ Grandes cultures ☐ Lait élevage
☐ Porcs ☐ Vigne ☐ Aviculture
☐ Fruits&légumes ☐ Pâtre ☐ Chèvre

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à Terres de Bourgogne
Les jardins d'Octobre, 4 rue Davout BP 77409 - 21 074 Dijon cedex

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de Sep de Bourgogne
☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
☐ Je demande une facture

Tél. 03 80 78 90 40 - mail: abonnement@terres-de-bourgogne.net

ABO0012-1191

PETITES ANNONCES — 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 € TTC

❑ **Annonce encadrée : 3,05 € TTC** ❑ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 € TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❑ **RÉGIONALE** - **3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 Parution **10 €**
❑ 2 Parutions **15 €**
❑ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION** - **27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 Parution **29 €**
❑ 2 Parutions **43 €**
❑ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE** - **10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❑1 parution **17 €** ❑2 parutions **26 €** ❑ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Materiels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/Droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Equins
❑ Volailles/Lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❑ Je joins un chèque de € TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❑ Je règle par CB la somme de € TTC
carte N° |_|_|_|_|/|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:
Nom - Prénom :
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 19,6 % soit.....€)

CÔTE D'OR

MODIFICATION DE STATUTS

CLAIRGIPS

Société en Nom Collectif
au capital de 7 655,99 €
Siège social
63 avenue du Drapeau
21000 Dijon
316 732 866 RCS Dijon

Suite aux cessions de parts consenties par Mme Corinne Clairgironnet demeurant 3 B rue Robert Delaunay à 21000 Dijon et M. Eric Clairgironnet demeurant 4 rue Charles Lapicque à 21000 Dijon, d'une part et par M. Eric Clairgironnet à Mme Véronique Sanchez demeurant 4 rue Charles Lapicque à 21000 Dijon d'autre part, l'article 7 des statuts a été modifié par décission des associés du 24/07/2013.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis

AL214411219

MARBRERIE GIROUX

Société à responsabilité limitée
Au capital de 20 000 euros
Siège social
1 bis, route de Dijon
Saint Rémy
21500 Montbard
R.C.S. Dijon 409 178 308

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 septembre 2013, il résulte que :
- Monsieur Steave Giroux, nouveau gérant, demeurant 1, rue du Crevant, Hameau du Petit Jailly , 21500 Touillon, a été substitué dans les statuts à celui de Monsieur Christian Giroux, demeurant 12, route de Semur 21500 Crépand ;
L'article n° 7 des statuts a été modifié en conséquence.
- La dénomination sociale a été modifiée et devient : POMPES FUNEBRES ET MARBRERIE GIROUX, à compter du 28 septembre 2013. En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :
Ancienne mention : MARBRERIE GIROUX
Nouvelle mention : POMPES FUNEBRES ET MARBRERIE GIROUX.
Mention sera faite au RCS de Dijon
Pour avis

AL214411223

RIDEAUREVE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 39.600 €
Ancien siège social : 48 rue de la Liberté
21000 Dijon
Nouveau siège social :
105, avenue Henri Fréville,
35200 Rennes
RCS Dijon 015 451 214

Aux termes d'une décision unanime de l'associé unique en date du 1er octobre 2013, il a été décidé :
1 - De nommer en qualité de Président la société KERIMMOBILIER, Société Anomyme au capital de 233 933,06 €, dont le siège social est situé au 105 A avenue de Fréville, 35200 Rennes, immatriculée au RCS de Rennes sous le n° 407 952 050, représentée par Madame Maryvonne Guillou, en remplacement de Monsieur Philippe Elnecave, démissionnaire.
2 - De modifier l'objet social, comme suit :
Article 2- Objet
La société a pour objet, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger :
- l'acquisition, la location ou la prise en crédit bail de tous immeubles, de tous terrains en vue de la construction d'immeubles ;
- l'acquisition de tous droits immobiliers ;
- la construction sur ces terrains de tous immeubles destinés à tous usages ;
- l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles ;
- la propriété, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, construction, échange, apport ou autrement ;
- l'aliénation de ces immeubles au moyen de vente, échange, ou apport en société ;
- et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation.
De modifier corrélativement, l'article 2 des statuts «Objet».
3 - De modifier la dénomination sociale dela société qui devient KER LIBERTE, avec effet à compter du 1er octobre 2013 et, corrélativement, l'article 3 des statuts « Dénomination».
4 - Le transfert du siège social sis 48 rue de la Liberté, 21000 Dijon au 105 A avenue Henri Fréville, 35200 Rennes, avec effet au 1er octobre 2013 et modifier corrélativement l'article 4 des statuts « Siège social» ;
5 - De nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire la Société Anonyme KPMG sis Immeuble Le Palatin 3 Cours du Triangle 92939 Paris La Défense Cedex, pour une durée de six exercice expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
6 - Et de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant KPMG AUDIT OUEST, sis 7 boulevard Albert Einstein 44000 Nantes, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Rennes.
Pour avis
Le Président

AL214411230

CHANGEMENT DE NOM

Mme **Biboulet** Graziella, Ludmilla, née le 22/07/1979 à Lyon 69003, demeurant 79 bis rue du Faubourg Raines, 21000 Dijon, France, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom le patronyme de **Ferréol**.

AL214411212

Mme **Biboulet** Graziella, Ludmilla, née le 22/07/1979 à Lyon 69003, demeurant 79 bis rue du Faubourg Raines, 21000 Dijon, France, agissant au nom de ses enfants mineurs, **Deschamps-Biboulet Maëlan**, né le 23 mai 2001 à Dijon, **Biboulet Anouchka**, née 17 mai 2006 à Dijon, **Biboulet Indy**, né le 5 juillet 2008 à Dijon, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer au nom patronymique de ses enfants mineurs celui de **Ferréol**.

AL214411213

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 15 octobre 2013 à Charrey-sur-Seine (21), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : FTP LOCATION.
Forme : société par actions simplifiée.
Siège social : 1, chemin des Saucilles, 21400 Charrey-sur-Seine.
Capital social : 5 000 €.
Durée : 99 ans. Objet social : travaux de terrassement, démolition, location de matériel de travaux publics, location de véhicules sans chauffeur ou avec chauffeur sur place, vente de grèves, sables, concassés, terre végétale.
Droit de vote : chaque action donne droit à une voix. Agrément : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Nicolas François, demeurant 1, chemin des Saucilles, 21400 Charrey-sur-Seine.
La Société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon. Pour avis, le Président

AL214411189

Etude de Maître Philippe DEBORDES
Notaire associé à Mirebeau-sur-Bèze(Côte d'Or),
5, Rue du Bocanon

Avis de constitution
Suivant acte reçu par Maître Philippe DEBORDES, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Philippe DEBORDES», titulaire d'un Office Notarial à Mirebeau-sur-Bèze(Côte-d'Or), 5, Rue du Bocanon, avec bureau permanent à Fontaine Française, 6 Rue de la Tour du Pin le 13 septembre 2013, publié et enregistré à la publicité foncière de Dijon 2ème, le 1er octobre 2013, volume 2013P, numéro 2200 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : SCI LES GLYCINES.
Le siège social est fixé à : Fontaine Française (21610), 42 rue de la Maladière.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : Soixante-Dix Mille Euros (70.000,00 Eur) .
Les apports sont partie en numéraire, partie en nature. Apport d'un immeuble sis sur la Commune de Fontaine Française, 42 Rue de la Maladière..
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le premier gérant de la société est : Madame Armelle Girard, demeurant à Saint Seine Sur Vingeanne, 7 Rue Sylviane Humbert Bajout.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon
Pour avis
Le notaire.

AL214411207

BURGER'ROLLSARL

au capital de 10 000 €
50 rue du Transvaal 21000 Dijon

Avis de constitution
Aux termes d'un acte SSP en date à Dijon du 16/10/2013, il a été constitué la société ci-après :
Forme : SARL
Dénomination : BURGER'ROLL
Siège : 50 rue du Transvaal 21000 Dijon
Objet social : restauration rapide :vente de hamburgers, grillades, salades, sandwich, viennoiseries, pâtisseries, vente de boissons chaudes ou froides sans alcool, sur place et à emporter
Durée: 99 ans
Capital : 10 000 €
Gérance : Eddie Frigola 22 rue Réaumur 21000 Dijon.
Immatriculation au RCS de Dijon
Pour avis La Gérance.

AL214411210

Par acte SSP du 23/10/2013, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination : EKO Patrimoine
Sigle : EKO
Objet social : Vente de bien immobilier
Siège social : 24 A rue du Bois, 21110 Thorey-en-Plaine.
Capital : 5000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. Kintzinger Eric, demeurant 24 A rue du Bois, 21110 Thorey-en-Plaine
Immatriculation au RCS de Dijon

AL214411215

ADDITIF

Additif à l'annonce parue dans le présent journal du 18/10/2013 relatif à la SARL BAST-CONSOLINI, il y avait également lieu de lire: L'AGO du 10/10/2013 a décidé d'approuver les comptes de liquidation au 30/09/2013.

AL214411218

DISSOLUTION LIQUIDATION

HOLDING PVM

Société par Actions Simplifiée
au capital de 86.700 Euros
Siege Social : 3 Rue Michel Servet,
21000 Dijon
R.C.S. Dijon 432 979 706

Avis de dissolution
Aux termes d'une délibération de l'AGE du 27 septembre 2013, les associés de la société HOLDING PVM ont approuvé le traité établi sous seing privé en date du 26 juillet 2013, et portant fusion par absorption de leur Société par la société REGIE FONCIERE, SA au capital de 40.000 euros, dont le siège est 9 Rue du Temple à Dijon (21000), immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 016 750 895.
L'Assemblée a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société HOLDING PVM, le passif de cette Société étant intégralement pris en charge par la société REGIE FONCIERE et les actions émises en augmentation de son capital par la société REGIE FONCIERE étant directement et individuellement remises aux associés de la société HOLDING PVM, à raison de 4,9343 actions de la société REGIE FONCIERE pour 1 action de la société HOLDING PVM. L'AGE de la société REGIE FONCIERE du 27 septembre 2013, ayant approuvé le traité de fusion et augmenté son capital, puis l'ayant réduit en annulant les 2.000 actions de la REGIE FONCIERE figurant dans les biens transmis par la SAS HOLDING PVM, puis augmenté de nouveau pour le porter à la somme de 45.217 euros par prélèvement sur la prime de fusion et le capital, la fusion et la dissolution de la société HOLDING PVM sont devenues effectives à cette date.
Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au RCS de Dijon.
La Présidence

AL214411204

CROSSJECT

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 2.538.906 €
Siège social : Parc des grands crus, 60 L avenue du 14 juillet, 21300 Chenôve
RCS Dijon n° 438 822 215

Aux termes de l'AGM du 11/06/2013, il a été décidé:
. d'augmenter le capital social de 1.665.295€ pour le porter à 4.204.831 € par création de 1.665.925 actions nouvelles de 1 €, et de modifier l'article 6 des statuts,
. de nommer en qualité de membres du Conseil de Surveillance, à compter dudit jour:
- la SA « A PLUS FINANCE », sise 8 rue Bellini 75116 Paris, RCS Paris 420 400 699, représentée par M. Jean-Michel Pimont, demeurant 7 rue Honoré de Balzac , 92310 Sèvres ;
- La SA « SOFIMAC PARTNERS », sise 24 avenue de l'agriculture, 63100 Clermont-Ferrand, RCS Clermont-Ferrand 341 256 543, représentée par M. Francois Miceli, demeurant 48 avenue Maréchal Foch - 69006 Lyon;
- Monsieur Eric Nemeth, demeurant 3Ter rue des écoles, 78400 Chatou ;
. et de constater le non-renouvellement du mandat de membres du Conseil de Surveillance de M. Christian Vandecasserie et des SOFIGEXI et BASTIA-RABELAIS.
Dépôt légal au RCS de Dijon.

AL214411216

Des professionnels à votre service


QUADS DUFOUR
21 VITTEAUX
03 80 49 63 72
Site: www.achat-auxois.com/dufour
Mail: ggedufour@wanadoo.fr
SUZUKI ARCTIC CAT KYMCO

CAMÉRAIL
Sur le terrain. Avec vous !
Fabriqué en France


▪ TV ▪ Android
▪ Iphone/Ipad ▪ Windows
www.camerail.com
Nièvre & Yonne : Olivier VIRMONT 06 73 69 80 21
Côte d'Or : Alain GIMET 06 07 43 69 12

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

SARL AUX 3 ROUSSIOT

Société à responsabilité limitée
Au capital de 4 500 euros
Siège social : 25 rue Bossuet
21110 Aiserey
RCS Dijon 750 717 902

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31/08/2013, il résulte que :
Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/08/2013 et sa mise en liquidation.
L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Monsieur Patrice Roussiot demeurant 25 rue Bossuet à Aiserey (211110), avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé au 25 rue Bossuet à Aiserey (21110), adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Mention sera faite au RCS Dijon.
Pour avis

AL214411217

NON DISSOLUTION

BOURGOGNE LIVE PROD

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 €
Siège social : 23 Rue Maizière
21200 Beaune
533 075 552 RCS Dijon

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 21/10/2013, les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis, la gérance

AL214411195

DIJON POIDS LOURDS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 66 550 €
Siège social : 7, Rue du Professeur Louis Neel
21600 Longvic
503 269 987 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2013, la collectivité des associés n'a pas décidé qu'il y avait lieu de dissoudre la société par application de l'article L 223-42 du Code de Commerce.
La Gérance

AL214411209

SARL BADET-HOUOT

SARL au capital de 10000 Euros
8 Boulevard des Clomiers,
21240 Talant
533685806 R.C.S. Dijon
Sigle : Le Moulin Providence

Par délibération en date du 28 juin 2013, de L'AGE statuant en application de l'article L.223.42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.
Mention en sera faite au RCS de Dijon
Pour avis
La gérance

AL214411222

DÉMISSION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date, à Dijon du 20 Août 2013, il a été décidé :
Madame Fathia Dani démissionne de la gérance
Monsieur Jamal Dani devient gérant unique
Pour avis, la gérante

AL214411214

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LEADER DISTRIBUTION FONTAINE

SARL au capital de 7 500 €
Siège social : Rue des Près Potets
21121 Fontaine les Dijon
480 230 416 RCS Dijon

Aux termes des décisions du 23/05/2013, l'associée unique a décidé de nommer en qualité de gérant M. Olivier Dahan demeurant 9 rue du Colonel de Rochebrune 92500 Rueil Malmaison en remplacement de M.Gérard Koenigkheit.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de Dijon.
SKA, 3428867 - L049466

AL214411211

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
Suivant acte reçu par Maître Guillaume Lorisson , Notaire Associé à Dijon (Côte d'Or) 1 Place de l'Europe, le 22 octobre 2013, enregistré à Dijon Nord, le 24
octobre 2013, borderau 2013/2241 case 1, a été cédé par :
La Société dénommée CAUMETTE COIFFURE, Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 4 600 €, dont le siège est à Quétigny (21800), 15 place centrale, identifiée au SIREN sous le numéro 452300064 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.
A :
La Société dénommée EVIDENCE COIFFURE, Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, dont le siège est à Genlis (21110), 20 avenue Général de Gaulle,
identifiée au SIREN sous le numéro 797912516 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.
Un fonds de commerce de coiffure exploité à Genlis 20 avenue Général de Gaulle,
lui appartenant, connu sous le nom commercial KRISS COIFFURE, et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Dijon, sous le numéro 452300064.
Le consentement est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de vingt huit mille euros (28.000,00 eur), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour vingt cinq mille deux cent cinquante euros (25.250,00 eur),
- au matériel pour deux mille sept cent cinquante euros(2.750,00 eur).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège du notaire soussigné où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL214411224

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE CÔTE D'OR

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
COUCHEY : Vigne AOC «Marsannay»
23 a 33 ca - En batayart: AB-571 AN-81
GEVREY-CHAMBERTIN : Vigne AOC Gevrey 1er Cru « Lavaux »
31 a 06 ca - Lavaut: AB-84-85
Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.
HEUILLEY-SUR-SAONE : Terre et lande
76 a 60 ca - Le grand lac: ZC-71 - Prelaut: ZE-48
MAXILLY-SUR-SAONE : Terre, bois-taillis
2 ha 39 a 25 ca - Devant laborde et vie moul: E-17 - Individus de queulot: A-104-107-132 - L essart gruey: E-333 - La bannie: E-134 - Le grand foran: E-227 - Le petit foran: E-202
TALMAY : Terre, pré
2 ha 26 a 90 ca - La traversenne: ZK-61-62 - Le neigey: ZI-194
Objectif : Maintien des exploitants sur les parcelles occupées.
Parcelles principalement en nature de terre :
AISEREY :
18 ha 25 a 79 ca - Champ frolant: ZL-42-79[43] - De l oucherotte: ZE-178[60] - Fin de la leau: ZE-22(A)-22(Z)-125[18]-127[19](J)-127[19](K)-173[20](A)-173[20](Z)-175[21] - La justice: ZL-21(A)-21(Z)-66-74-115[13]-116[13]
- Les mauvais pres: ZC-31-63[32](J)-63[32](K)-64[29] - Les patis: ZD-1
Comprenant un bâtiment.
BARGES :
3 ha 82 a 45 ca - Les mottus: ZA-61 - Pres les mottus: ZB-58
BEIRE-LE-FORT :
5 ha 23 a 07 ca - Sur la priale: ZE-73
BESSEY-LES-CITEAUX :
5 ha 60 a 30 ca - Corson: ZH-26(B)-26(C)-26(AJ)-26(AK)-28(B)-28(AJ)-28(AK)
BRAZEY-EN-PLAINE :
6 ha 40 a 63 ca - Le chateau gaillard: YH-32(*) - Le pre le duc: YM-47(*)
11 ha 91 a 54 ca - Du canal: YH-82(J)-82(K)-82(L)-82(M)
BRETENIERE :
3 ha 50 a 91 ca - La garande: AA-52[24]
CESSEY-SUR-TILLE :
34 a 60 ca - Les tendons: B-631
CHAMPDOTRE :
97 a 20 ca - Derriere le moulin: E-40 - En la vannotte: E-37
COLLONGES-LES-PREMIERES :
3 ha 21 a 21 ca - Les champs au char: ZD-137(J)-137(K)-138(J)-138(K) - Sous le pre neuvee: ZH-76(J)-76(K)
1 ha 05 a 40 ca - Champs chevreuil: ZH-71
2 ha 33 a 89 ca - Les champs au char: ZD-139(J)-139(K) - Les fosses: ZD-5-6
4 ha 82 a 00 ca - Les pralots: ZH-53
ECHIGEY :
1 ha 27 a 30 ca - La vignotte: ZB-45-46 - Le grand étang: B-18 - Les renardieres: ZB-6
EPERNAY-SOUS-GEVREY :
8 ha 81 a 19 ca - Foguyon: C-120 - La grillette: C-66-67-195[68]-196[68]-197[68] - Le chemin leve: C-69-70-71-73-74-75-76-178[69]-179[70] - Le poiset: A-154[4](J)-154[4](K)
GENLIS :
9 ha 50 a 79 ca - Clos du varin: A-994[94]
4 ha 80 a 37 ca - La mousseniere: ZC-156[16]-158[16]
11 ha 01 a 44 ca - La mousseniere: ZC-99[53]-100[53]-102[14]-103[14]
7 ha 88 a 59 ca - Le nicolot: ZC-129[43]-131[41]-132[41]-135[40]-136[40]
2 ha 43 a 82 ca - Le nicolot: ZC-127[44]
IZEURE :
1 ha 57 a 10 ca - Pre des entraux: ZE-51
IZIER :
5 ha 69 a 49 ca - Le joannot: ZB-26
LABERGEMENT-FOIGNEY :
13 a 30 ca - La perriere: ZC-24
7 ha 16 a 60 ca - La rouillotte: ZD-48-49-69
7 ha 76 a 19 ca - Champs cottin: ZM-25 - Layer: C-176-177-178
1 ha 58 a 01 ca - Les vernes: ZL-77
LONGCHAMP :
18 ha 02 a 12 ca - Champ connotte: ZB-56(J)-56(K)-57(J)-57(K) - Champ goujon: ZB-23-24-25(J)-25(K)-26(J)-26(K)-27(J)-27(K)-65-67 - En la raie jeannot: ZE-15-16-17-18-53[12]
LONGECOURT-EN-PLAINE :
11 ha 75 a 50 ca - La noue: ZC-31-32
MAGNY-SUR-TILLE :
7 ha 78 a 10 ca - Au saint esprit: T-20 - Le dessus de lampone: T-45-46-47
5 ha 05 a 65 ca - Le bas de lampone: ZC-75[30](J)-75[30](K)-77[29]
MARLIENS :
10 ha 46 a 05 ca - Les petites herbues: ZB-1 - Les verdures: ZA-56
7 ha 29 a 68 ca - Les grandes herbues: ZA-100[64]
ORGEUX :
2 ha 39 a 10 ca - En la vigne: ZD-46-47(J)-47(K)-51
26 ha 54 a 50 ca - En la vigne: ZD-54-56(J)-56(K)-57 - Le gros chene: ZA-2(J)-2(K)
PLUVET :
1 ha 14 a 60 ca - Champ cellier: ZE-48 - Les idanets: ZH-61(J)[F1]-61(K)[F1]
REMILLY-SUR-TILLE :
10 ha 92 a 90 ca - La piece rouge: C-42
ROUVRES-EN-PLAINE :
2 ha 46 a 60 ca - Fin saint jean: ZD-16
15 ha 42 a 10 ca - La garande: ZN-14 - La vignotte: ZO-11
94 a 40 ca - La garande: ZN-15
SAINT-APOLLINAIRE :
10 ha 80 a 16 ca - Les bras: ZM-75[22]
SAULON-LA-CHAPELLE :
8 ha 32 a 23 ca - Au vannage: ZT-87[25]-88[26] - La pivanee: ZW-2 - Les vanottes: ZR-11-12
30 ha 61 a 28 ca - Dessus de fontaine des orm: ZT-92[7] - Le cerisier: ZO-1 - Les mottus: ZV-78[9]-80[10]-82[11] - Les vanottes: ZR-4-5
SOIRANS :
18 a 10 ca - Sur verdelin: ZB-20
TART-L'ABBAYE :
43 a 90 ca - La grande tuile: ZD-37
TART-LE-HAUT :
41 ha 81 a 88 ca - Bois gouelle hallier poire: ZD-63-64(*)-69-70(*) - Florentin: ZE-59-60-89[58] - Grand chanuet: ZE-30 - Le hallier dammartin: ZD-57 - Sous le chanuet: ZE-75[64]
TRECLUN :
19 ha 01 a 90 ca - Au chaignot: ZL-32-33-38-39 - Aux pres de fouffrans: B-504 - Bas de vaissenot: ZK-41 - Les grands andins: ZI-46(*)-47(*)-48(*)-49(*)-50(*)-53(*)-76[45](*)
1 ha 34 a 15 ca - Aux pres de fouffrans: B-505 - Derriere les peches: C-227 - Sur bignon: C-246
VARANGES :
4 ha 68 a 90 ca - Les chaignots: V-4 - Les herbues: ZE-13
1 ha 38 a 70 ca - Les chaignots: V-6
VAROIS-ET-CHAIGNOT :
33 a 40 ca - Pre au pretre: ZK-52[39]
LOCATIONS :
AISEREY(21) - 42 a 20 ca - 'Les patis': B-1058
ECHIGEY(21) - 5 ha 00 a 60 ca - 'Pre au chene': ZC- 53
9 ha 43 a 00 ca - 'La fouillotte': ZB- 12 - 'Les paquiers': ZA- 35
6 ha 31 a 10 ca - 'Les paquiers': ZA- 38 - 'Meix charlot': ZB- 17(J)- 17(K)
23 ha 35 a 60 ca - 'Les paquiers': ZA- 35-38- 39 - 'Les tilleuls': ZB- 14(J)- 14(K)
COLLONGES-LES-PREMIERES(21) - 7 a 80 ca - 'La croix d argent': ZD- 168
3 ha 13 a 41 ca- 'La croix d argent': ZD-167- 169 - 'Les contours de soirans': ZA-46
2 ha 77 a 80 ca - 'Champs chevreuil': ZH-70(J)- 70(K) - 'La croix d argent': ZD-161(A)- 161(B)
8 ha 47 a 67 ca - 'Sur l hermitage': ZE- 39 - 'Terreau beurey': ZE- 102
2 ha 72 a 78 ca - 'Premin': ZH- 7- 8
GENLIS(21) - 4 ha 45 a 60 ca - 'La mousseniere': ZC- 113
LABERGEMENT-FOIGNEY(21) - 3 ha 12 a 30 ca - 'La noue': ZM- 36- 37
PLUVET(21) - 1 ha 26 a 40 ca - 'Sur les charmottes': ZA- 46
TART-LE-BAS(21) - 43 a 40 ca - 'Sur les naivres': C- 206- 207
TART-LE-HAUT(21) - 5 ha 26 a 60 ca - 'Florentin': ZE- 56(J)- 56(K) - 'Grand chanuet': ZE- 29 - 'La couelle': ZD- 50
2 ha 67 a 70 ca - 'Les longs champs': ZD-35
16 ha 13 a 25 ca - 'Cote jean boucher': ZD-49(J)- 49(K) - 'Florentin': ZE- 56(J)- 56(K)-57(J)- 57(K)- 88 - 'Le loeche': ZH- 57 - 'Le terraillot': ZE- 80(J)- 80(K)
VARANGES(21) - 4 ha 03 a 70 ca - 'Les herbues': ZE- 14
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 19/11/2013 à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 Saint Apollinaire, Tél.: 03 80 78 99 89 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL214411225

VENTE

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend deux logements individuels T4
- au 9 passage Pierre Martin : Lots O & Q
- Classe Energie : D, Prix : 89.800 € *
* (hors frais de notaire et bancaires).
Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES
Jean-Christophe LOUIS - Tél : 08 11 74 12 12
jean-christophe.louis@shb.sni.fr
Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de la Côte d'Or pendant deux mois à compter de la présente publication confor-

FUSION

REGIE FONCIERE

Société anonyme
au capital de 40.000 Euros
Siège social : 9 Rue du Temple,
21000 Dijon
R.C.S. Dijon 016 750 895
SIRET 01675089500043

Avis de fusion et d'augmentation de capital
Suivant acte sous seing privé en date du 26 juillet 2013, la société HOLDING PVM, Société par Actions Simplifiée au capital de 86.700 euros, dont le siège est 3 Rue Michel Servet à Dijon (21000), immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 432 979 706, a fait apport à titre de fusion, à la société REGIE FONCIERE de la totalité de son actif évalué à 1.189.108 euros, à charge par la société REGIE FONCIERE de payer la totalité de son passif évalué à 16.125 euros.
L'actif net apporté s'élève donc à 1.172.983 euros. Il a été prévu que toutes les opérations, actives et passives, effectuées par la société HOLDING PVM entre la date d'ouverture de son exercice social et celle de la réalisation définitive de la fusion seraient considérées comme faites pour le compte de la société REGIE FONCIERE.
En rémunération de l'apport, la société REGIE FONCIERE a augmenté son capital de 171.120 euros par l'émission de 8.556 actions nouvelles de 20 euros chacune, de même catégorie que les anciennes, entièrement libérées, et attribuées aux associés de la société HOLDING PVM à raison de 4,9343 actions de la société REGIE FONCIERE pour 1 action de la société HOLDING PVM.
La prime de fusion s'élève globalement à 1.001.052 euros. Les 2.000 actions de la société REGIE FONCIERE figurant dans les biens transmis par la société HOLDING PVM ont été annulées par la société REGIE FONCIERE dont le capital a été réduit d'une somme de 40.000 euros, la différence entre la valeur d'apport des 2.000 actions de la SA REGIE FONCIERE détenues par la société absorbée, soit 1.166.955 euros et le montant de la réduction de capital nécessaire à l'annulation de ces 2.000 actions, soit 40.000 euros, différence égale à 1.126.955 euros, s'est imputée comme suit :
- A concurrence de 1.001.052 euros sur la prime de fusion dont le montant est ramené à 0euros,
- A concurrence de 125.903 euros sur le capital dont le montant est ramené à 45.217 euros par réduction de la valeur nominale des actions de 20 à 5,2848 euros
Des termes du procès-verbal de l'AGE de la société HOLDING PVM du 27 septembre 2013 et du procès-verbal de l'AGE de la société REGIE FONCIERE du 27 septembre 2013, il résulte que le projet de fusion a été approuvé, que la fusion est devenue définitive le 27 septembre 2013 et que la société REGIE FONCIERE a la jouissance des biens depuis la date du 1er octobre 2012.
En conséquence de l'augmentation de capital, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés comme suit :
Article 6 - Apports
Ancienne mention :
« A la constitution de la société, il a été effectué uniquement des apports en numéraire pour un montant de VINGT MILLE FRANCS. Lors de l'augmentation de capital du 18 mars 1985, il a été apporté en espèces la somme de CENT QUARANTE MILLE FRANCS, et par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, la somme de QUARANTE MILLE FRANCS, soit au total la somme de CENT QUATRE VINGT MILLE FRANCS, correspondant à la libération intégrale du nominal des parts nouvelles.
La somme versée en espèces l'a été entre les mains du gérant et déposée le 18 mars 1985 par celui-ci à la SOCIETE GENERALE, agence de Dijon, en un compte n° 75 7 000 4380096 ouvert au nom de la société sous l'intitulé «augmentation de capital».
Lors de l'augmentation de capital en date du 1er février 1989, il a été incorporé au capital la somme de CINQUANTE MILLE FRANCS par prélèvement sur les réserves facultatives. Suivant délibération de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire en date du 7 janvier 2002, le capital social a été augmenté d'une somme de 1 887,75 Euros par incorporation de réserves constituées au cours d'exercices clos depuis plus de cinq ans et élévation du montant nominal des actions, pour le porter à la somme de 40 000 Euros.»
Nouvelle mention :
« Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 septembre 2013, le capital social a été augmenté d'une somme de 171.120 euros pour le porter de 40.000 euros à 211.120 euros, par création de 8.556 actions nouvelles de 20 euros nominal chacune suite à
la fusion absorption de la HOLDING PVM. La différence entre la valeur d'apport des 2.000 actions de la SA REGIE FONCIERE détenues par la société absorbée, soit 1.166.955 euros et le montant de la réduction de capital nécessaire à l'annulation de ces 2.000 actions, soit 40.000 euros, différence égale à 1.126.955 euros, s'est imputée comme suit:
- A concurrence de 1.001.052 euros sur la prime de fusion dont le montant est ramené à 0 euros,
«Le capital social est fixé à QUARANTE MILLE EUROS (40.000 Euros). Il est divisé en 2.000 actions de 20 Euros chacune, entièrement libérées.»
Article 7 , Capital social
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à QUARANTE CINQ MILLE DEUX CENT DIX SEPT EUROS (45.217 euros.). Il est divisé en 8.556 actions de 5,2848 Euros chacune toutes de même catégorie et entièrement libérées.
Le reste de l'article demeure inchangé.
Le Conseil d'Administration

AL214411205

NIÈVRE

MODIFICATION DE STATUTS

Changement de dénomination sociale
Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 octobre 2013 de la société HEDON ETS, EURL au capital de 9 000 euros, siège social : Zone Artisanale La Copine, 58300 Champvert, RCS Nevers n°481 867 497.Il a été décidé de changer la dénomination sociale de la société à compter du 1 novembre 2013, en conséquence l'article n°3 des statuts a été modifié comme suit : Ancienne mention : La dénomination de la Société est : « HEDON ETS »..Nouvelle mention : La dénomination de la Société est : «STEEL INOX METAL».
Pour avis
La Gérance.

AL584411242

ETABLISSEMENTS VATAN

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 000 euros
Siège social
Prémery (Nièvre)
Route de Varzy
RCS Nevers : 611 880 360

Décision : assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2013
Fin du mandat des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant.
Anciennes mentions :
Commissaire aux comptes titulaire :
Monsieur Thierry Lorot domicilié 11, avenue de la Découverte 21000 Dijon
Commissaire aux comptes suppléant :
La société EQUINOXE domiciliée 21, rue de la Découverte 21000 Dijon
Nouvelle mention :
Néant
Pour avis et insertion

AL584411249

EXPANSION GOLD

SARL transformée en SAS
au capital de 8 000 €
Siège Social
47 Bis, rue Henri Bouquillard
58000 Nevers
390 822 187 RCS Nevers

Aux termes de ses décisions du 14/10/2013, l'Associé Unique a décidé à compter du 1er novembre 2013 :
- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Prise de participation dans tous types de sociétés - Gestion d'un portefeuille titres - Prestations de services en matière administrative, financière, comptable et commerciale, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts ;
- de transformer la société en SAS.
En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :
- Forme :
Ancienne mention : SARL
Nouvelle mention : SAS
- Administration :
Ancienne mention : Gérant : Mr Sylvain Vallade dt à Nevers (58) ,Ai 18, rue Barreau
Nouvelle mention : Président : Mr Sylvain Vallade dt à Nevers (58) 18, rue Barreau
Admission aux assemblées et droit de vote
Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.
Agrément
Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Pour avis

AL584411251

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers

CABINET BEUGNOT

SA transformée en SAS
au capital de 100 000€
octobre 2013 a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée. Les modifications à publier sont les suivantes:
Forme :
Ancienne mention : Société Anonyme
Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée
Administration :
Anciennes mentions :
- M. Jean-Claude Beugnot, dt 34 rue de la Croix Saint Etienne, 58180 Marzy
Président Directeur Général
- M. Sébastien Beugnot, dt 66 route de Busserolles , 58180 Marzy
Direction Général Délégué Administrateur
- Mme Carmen Gérard, dt 12 rue Pierre Mendès France, 58660 Coulanges les Nevers, Administrateur
Nouvelles mentions :
- M. Jean-Claude Beugnot, Président
- M. Sébastien Beugnot, Directeur Général
Admission aux assemblées :
Ancienne mention :
Tout actionnaire peut participer aux assemblées pourvu que ses titres soient libérés et inscrits à son nom 5 jours au moins avant la réunion.
Nouvelle mention :
Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix.
Clause d'agrément des transmissions d'actions
Ancienne mention :
La transmission des actions est libre entre actionnaires, conjoints, ascendants et descendants. Toutes autres transmissions doivent être autorisées par le Conseil d'Administration.
Nouvelle mention :
La transmission d'actions et autres valeurs mobilières est libre entre associés. Toute autre transmission doit être autorisée par le Président.
Les autres mentions publiées demeurent inchangées.
Pour avis, le Président

AL584411257

TRIBUNAUX DE COMMERCE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Pa arrêt en date du 10/10/2013 N° 562 la Cour d'appel de Bourges a infirmé le jugement rendu par le tribunal de commerce le 03/04/2013 qui prorogeait le délai de clôture et prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SOUCHARD Thierry Gaston René
le Montois, route de Sainte Aubin
58700 Sichamps
RCS : 344 341 367

AL584411245

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN

Par jugement en date du 17/10/2013, le Tribunal de Commerce de Rouen a prononcé un jugement de liquidation judiciaire en cours de procédure de
HUIS CLOS
35, rue Raymond Aron
Parc d'Activités technologiques de la Vatine
76130 Mont Saint Aignan
R.C.S. : 378 460 281
HUIS CLOS
48 ter, avenue du Général de Gaulle
58000 Nevers
a autorisé la poursuite d'activité jusqu'au 24 octobre 2013 et nommé liquidateur la SCP BTSG Me Marc SENECHAL, 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly sur Seine et maintient administrateur judiciaire SELARL FHB Me Emmanuel Hess 17 rue du Port 27400 Louviers durant la poursuite d'activité.
Le greffier

AL584411246

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY

Par jugement en date du 14/10/2013, le Tribunal de Commerce de Bobigny a prononcé clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs de
ETABLISSEMENTS DAINELLI
45, rue Lebour
93100 Montreuil
R.C.S 401 041 256
ETABLISSEMENTS DAINELLI
1, route de Cours
58440 Myennes
Le Greffier

AL584411247

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Tél : 03.86.71.88.54
Fax : 03.86.57.65.31

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le mardi 03 Décembre 2013
A 10 heures 30

Au Tribunal de Grande Instance de Nevers, Palais de Justice de ladite Ville, Place du Palais.
Commune de Marzy (Nièvre) :
Dans un ensemble immobilier situé 25 rue de la Folie, dénommé « Les Jardins d'Aurore» cadastré section AH, numéros :
209 « La Folie » pour une contenance de 10 centiares,
210 « La Folie » pour une contenance de 07 centiares,
214 « La Folie » pour une contenance d'01 hectare 60 ares 02 centiares.
Les biens et droits immobiliers ci-après :
Lot n° 49 :
Dans le bâtiment D, au rez-de-chaussée : un appartement T2 portant le n°D004 du plan, avec terrasse et comprenant entrée, WC, salle de bains, placard, séjour avec cuisine américaine et une chambre avec placard.
Chauffage électrique et individuel.
Et les cent cinquante quatre/dix millièmes (154/10 000èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.
Lot n° 90 :
Un parking extérieur portant le n°P32 du plan.
Et les six/dix millièmes (6/10.000èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.
Lot n° 91 :
Un parking extérieur portant le n°P33 du plan.
Et les six/dix millièmes 6/10.000èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.
L'ensemble immobilier sus désigné a fait l'objet **d'un état descriptif de division et règlement de copropriété** établi aux termes d'un acte sous seing privé, déposé au rang des minutes de Maître Luc Prigent, Notaire à Bordeaux, aux termes d'un acte en date du 06 juillet 2007, dont une copie authentique a été publiée au bureau des Hypothèques de Nevers, le 28 août 2007, volume 2007 P numéro 4553.
Modificatif de l'état descriptif de division, échange, divisions : acte reçu par Maître Perret, Notaire à Fourchambault (Nièvre), le 18 novembre 2010 publié au bureau des Hypothèques de Nevers, le 14 janvier 2011, volume 2011 P numéro 196.
Rappel de servitudes: énoncées dans le commandement de payer valant saisie et le cahier des conditions de vente.
Bien occupé.
Mise à prix : **Trente Cinq Mille Euros (35 000,00 €) en un seul lot.**
Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de Nevers, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.
Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.
Fait à Nevers le 23 octobre 2013
Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.
Pour tous renseignements s'adresser:
- au cabinet de La SCP THIBERT & MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, dont le Cabinet est à Nevers (58002), 2, Rue Hoche, Tél : 03.86.71.88.54.
- au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé.
- Les visites seront effectuées par Maître Aude BONNET huissier de justice à Nevers (Nièvre) Tél : 03.86.36.13.00 le jeudi 21 novembre 2013 à 10 H 30 sur place.

AL584411241

CHANGEMENT DE NOM

M. **Atassi** Alexandre, né le 18/10/1992 à Nevers (58), demeurant 3 mail du Vernet numéro 316 58000 Nevers, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique, celui de RABOT, afin de s'appeler à l'avenir :**Rabot**

AL584411234

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP J.P JACOB et C.THEVENY
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

Suivant acte reçu par Me Christophe THEVENY, Notaire Associé à , le 25 septembre 2013,
Mr **Buteau** Claude Marcel, et Mme **Poeuf** Martine Michèle Simone, son épouse, dt à Cosne Cours sur Loire 85 rue des Frères Gambon, mariés sous le régime de la communauté d'acquêts aux termes de leur union ou par acte d'huissier de justice à Me Christophe THEVENY, Notaire à Cosne Cours sur Loire.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.
Pour avis
Me C.THEVENY, Notaire.

AL584411237

AVIS DE CONSTITUTION

Maître Dominique MARTIN
Notaire
Nevers(58000), 1 rue Saint Martin

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Maître Dominique Martin, notaire à Nevers, (58000) 1 rue Saint Martin, le 7 octobre 2013, enregistré au Service des Impôts de Nevers le 15 octobre 2013, bordereau 2013/1264, case n°1, des statuts de la société civile immobilière dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :
Dénomination sociale : SCI VERRIERES
Siège social : lieudit «Verrières», 58470 Magny Cours
Durée : quatre vingt dix-neuf (99) ans à compter de l'immatriculation au R.C.S
Objet social : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobilier et toutes activités accessoires.
Capital social : 237 500,00 euros divisé en 1 000 parts de 237,50 euros chacune numérotées de 1 à 1 000.
Apports en numéraire : 237 500,00 €
Gérant : Monsieur Jean-Pierre Lepée, demeurant à Magny Cours (58470), lieudit «Verrières», nommé pour une durée de trois ans.
Modalités des cessions de parts sociales: les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs, qu'avec l'agrément de la collectivité des associés. Toutefois, cette restriction ne s'applique pas aux cessions faites entre associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu par le greffe du tribunal de commerce de Nevers.
pour avis et mention
Me Dominique Martin, notaire.

AL584411235

SCI CHRISLAND

Au capital de 100 Euros
Siège social: La Fontaine
58110 Alluy

Avis est donné de la constitution de la SCI «CHRISLAND»
Capital social: 100 euros
Siège social: La fontaine, 58110 Alluy
Objet: propriété et gestion de tous biens immeubles...
Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nevers
Gérance: Monsieur Christophe Chemin et Monsieur Roland Gilet, demeurant à 10 rue Paul Langevin, Saint Pierre du Perray (Essonne)
La gérance

AL584411201

LE JARDIN DES ANGES

Société à responsabilité limitée
au capital de 1000 euros
Siège social : 13 Rue Saint Jacques
58200 Cosne Cours sur Loire

Avis de constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Cosne sur Loire du 28 Octobre 2013, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : LE JARDIN DES ANGES
Siège social : 13 Rue Saint Jacques, 58200 Cosne Cours sur Loire
Objet social : Achat et vente, import et export, de tous articles de décoration, d'arts de la table, de mobilier d'intérieur, d'extérieur, linges de maison, vêtements, accessoires, textiles et toutes opérations pouvant se rattacher à la décoration et aux arts de la table, et composition florale avec vente de fleurs coupées et vente de fleurs en pot.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1000 euros
Gérance : Mademoiselle Emily Cavillier, demeurant 41 Rue Alphonse Baudin, 58200 Cosne Cours sur Loire, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.
Pour avis
La Gérance

AL584411258

AVIS D'ENQUÊTE

d'urbanisme (PLU) de la commune de Bazoches

Par arrêté du 14 octobre 2013, Monsieur le Maire de la commune de Bazoches, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Bazoches.
A cet effet, le Président du Tribunal Administratif de Dijon a désigné Monsieur Jean-Pierre Billard, Technicien des Services Vétérinaires, domicilié 1 rue d' Augenay 58800 Corbigny en qualité de Commissaire Enquêteur et Monsieur Georges Guilleminot, Directeur Financier de La Poste en retraite demeurant Lugues 58270 Beaumont- Sardolles en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant.
Les dossiers du PLU et les pièces qui les accompagnent ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Bazoches du lundi 18 novembre au jeudi 19 décembre inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Le Commissaire Enquêteur recevra à la mairie de Bazoches le :
- lundi 18 novembre 2013 de 14h à 17h,
- samedi 30 novembre 2013 de 09h à 12h,
- jeudi 5 décembre 2013 de 14h à 17h,
- lundi 9 décembre 2013 de 14h à 17h,
- jeudi 19 décembre 2013 de 14h à 17h.
Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête ou adressées au Commissaire par courrier au siège de l'enquête.
Les rapport et conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à l'issue d'un mois après la fin de l'enquête à la mairie de Bazoches.
Les informations concernant ce dossier peuvent être demandées Monsieur Petetin, Maire de Bazoches, responsable du projet.
Le Maire, Michel PETETIN

AL584411211

DISSOLUTION LIQUIDATION

A.D.R.

Société à Responsabilité Limitée
en Liquidation au capital de 14 000 €
Siège social
39, rue Louis Bonnet 58000 Challuy
488 079 484 RCS Nevers

Par décision en date du 14/10/2013, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable conformément aux dispositions du Code de Commerce.
Monsieur Patrick Baudin dt à Challuy (58), 39, rue Louis Bonnet a été nommé liquidateur pour la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à Challuy (58), 39, rue Louis Bonnet. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL584411252

MODIFICATION DE CAPITAL

FEUILLETTE DIDIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 650 euros
Siège social : rue On se Plume
58310 St Amand en Puisaye
511 727 406 RCS Nevers

Aux termes d'une délibération en date du 15 octobre 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL584411215

Perte de la moitié du capital
Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire du 03 juillet 2013 de la société DENWIRE ROPES, société à responsabilité limitée au capital de 40000 euros, siège social : 82 av du 85ème de ligne, 58200 Cosne sur Loire, RCS Nevers n°535 309 306.Conformément à l'article L. 223-42 du Code de commerce. Il a été décidé de poursuivre l'activité de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital. L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le Greffe du tribunal de commerce de Nevers.

AL584411243

DE NEVERS ET DE LA NIEVRE

Société Civile Professionnelle
à capital variable de 36732 Euros
2 Bis Boulevard Pierre de Coubertin,
58027 Nevers
428635205 R.C.S. Nevers

Par délibération en date du 17 Octobre 2013, de L'AGE statuant en application de l'article L.223.42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.
Mention en sera faite au RCS de Nevers

AL584411244

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

SIGNATURES CONSTRUCTIONS

SARL au capital de 40.000 €
Siège social : 53, rue Albert Camus
58000 Nevers
751 810 391 RCS Nevers

L'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2013, statuant en application des dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la Société.
Pour avis, le gérant

AL584411256

TRANSFERT DE SIÈGE

S.C.I. LA TOURELLE

Société Civile Immobilière
au Capital de 914.69 €.
Siège Social : La Tourelle,
44 Route d'Armes
58500 Clamecy
R.C.S. Nevers D 353 847 304 ,Ãi 90 D 9

L'AGE du 23/09/2013 a décidé de transférer le siège social de la société à 14 route de la Cour Barrée, Vaux, 89290 Auxerre.
Radiation au RCS de Nevers et réimmatriculation au RCS d'Auxerre.
Pour avis, la Gérance.

AL584411114

S.C.I. DE L'AVENUE DE LA REPUBLIQUE

Société Civile Immobilière
au Capital de 40 856.34 €.
Siège Social : La Tourelle
44 Route d'Armes, 58500 Clamecy
R.C.S. Nevers D 383 039 526

L'AGE du 24/09/2013 a décidé de transférer le siège social de la société à 14 route de la Cour Barrée, Vaux, 89290 Auxerre.
Radiation au RCS de Nevers et réimmatriculation au RCS d'Auxerre.
Pour avis, la Gérance.

AL584411239

L. L. & A. INVESTISSEMENTS

SARL au capital de 1.510.000 €
Siège : 13 Rue Francis Garnier
58000 Nevers
527 635 254 RCS Nevers

Par décision du 2 Octobre 2013, le siège social a été transféré avec effet du même jour au 115 Rue Saint Dominique 75007 Paris.
Nouvelle immatriculation au RCS de Paris

AL584411250

LA VIEILLE DILIGENCE

Société à responsabilité limitée
au capital de 2.400 €
Siège social : 1, Rue Philippe Noiret
59350 Saint André Lez Lille
R.C.S. Lille Métropole 793 569 716

L'Assemblée Générale extraordinaire des associés a décidé le 31 Juillet 2013 de transférer le siège social de la Société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts :
Ancienne mention :

NOMINATION

SAS BARBERY

Société par Actions Simplifiée
au capital de 37 000 €uros
Siège social : 6 Rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire
321 549 362 RCS Nevers

Les mandats de Monsieur Christian Perrin-Bondoux, Commissaire aux Comptes titulaire et Monsieur Michel Jansen, Commissaire aux Comptes suppléant arrivant à échéance, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 septembre 2013 a décidé de nommer :
en tant que Commissaire aux Comptes titulaire, la SELARL CPB AUDIT, représentée par Monsieur Christian Perrin-Bondoux, Dragne, 58370 Villapourçon, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en l'an 2019,
en tant que Commissaire aux Comptes suppléant, Monsieur Philippe Bouveau, 18 Rue Mickaël Faraday - Zone Port Sec Nord, 18000 Bourges, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en l'an 2019.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, La Présidente

AL584411162

POURSUITE D'ACTIVITÉ

MARCEAU CONSEIL
Société d'Avocats
8 rue de la République 45000 Orléans

SARL HR EX COSNE SUR LOIRE

Capital 5 000 €
7 rue des Minotiers
ZA Val de Loire 58200 Cosne sur Loire
RCS Nevers 501 455 893

L'assemblée générale extraordinaire du 25/10/2013 statuant en application des dispositions de l'art. L 223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.
RCS Nevers

AL584411259

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI POMMA

Société Civile Immobilière
au Capital de 7 622.45 €uros
Siège Social : 4 et 6 rue Gaston Blin
58290 Moulin Engilbert
R.C.S. Nevers 413 958 653, 97 D 114

Les associés réunis en A.G.E. le 22/10/2013 prennent acte de la démission de M. Pommier Jean en qualité de cogérant à compter du même jour.
Pour avis. La Gérance.

AL584411238

DUCHER

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 31 000 €
Siège social : 185 rue Paul Vaillant Couturier
58160 Imphy
403 443 070 RCS Nevers

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 30
septembre 2013 :
- Monsieur Ludovic Ducher demeurant 185, rue Paul Vaillant Couturier, Imphy (Nièvre), a été nommé gérant à compter du 1er octobre 2013, en remplacement de Monsieur Joël Ducher,
gérant démissionnaire.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis, la gérance

AL584411253

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers

DECIZE VOYAGES

2013 a désigné M. Olivier Roussat, dt 12 rue du Marquis d'Ancre, 58300 Decize, en qualité de gérant en remplacement de Mme Nicole Roussat.
Pour avis, la gérante

AL584411260

YONNE

MODIFICATION DE STATUTS

SCM JEAN-LOUIS BOUILLIE ET GUY BORNET

SCM au capital de 609, 80 €
Siège social :
16 Cours Tarbé, 89100 Sens
309 361 186 RCS Sens

L'AGE du 19/12/2006 a décidé de proroger la durée de la société jusqu'au 15/02/2037.
Modification au RCS de Sens.

AL894411304

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre cedex

LABARRE & LE GUYADER ASSOCIES

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 18 Place Vauban,
89200 Avallon
RCS Auxerre 517 873 147

Aux termes des délibérations des associés en date du 29 mai 2013 et d'une décision de l'associée unique en date du 30 mai 2013 les modifications suivantes ont été apportées :
- Madame Catherine Labarre, demeurant 13 avenue Président Doumer, 89200 Avallon a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Madame Josette Labarre. Les fonctions de Directeur Général précédemment exercées par Madame Catherine Labarre cessent du fait de cette nomination
- La dénomination de la société devient LABARRE & LE GUYADER ASSOCIES en remplacement de SAS LABARRE & LE GUYADER ASSOCIES
- L'Objet social est étendu aux activités de chocolaterie, boulangerie, salon de thé
Pour avis
Le Président

AL894411318

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Étude de Maître Dany François
Notaire à Pourrain
7, rue du 24 août 1944

Avis est donné de la modification du régime matrimonial par :
Monsieur Pierre, Raoul Montaron, retraité et Madame Jeannine, Huguette Giet, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Moneteau (89470), 2, rue des Lilas.
Nés, savoir :
- Monsieur à Versailles (78000), le 10 juillet 1928
- Madame à Paris XV (75015), le 4 mars 1930.
Mariés sous l'ancien régime légal de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à l'union célébrée à la mairie de Paris 5ème (75005), le 26 juin 1950; lequel régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.
Modification opérée : adoption du régime de la communauté universelle.
Notaire rédacteur de l'acte : maître Jean Hannedouche
Date de l'acte : 18 février 1994
Les oppositions éventuelles doivent être faites, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès du notaire rédacteur de l'acte à l'adresse mentionnée ci-dessus.
Pour avis et mention
Maître Dany François
Notaire

AL894411336

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 16 octobre 2013 il a été constitué une société
Dénomination sociale : LE PETIT CABANON
Objet social : acquisition, vente, location de tous biens immobiliers et toutes opérations financières se rattachant à l'objet
Gérant : Monsieur Jean - Marc Bajulaz, 3, Petits Pilots, 89120 Fontenouilles
Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé.
Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale
Durée : 60 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL894411310

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Rectificatif: Suite à une erreur technique le 25/10/2013, les annonces ci-dessous sont parues sous l'entête du greffe du Tribunal de Nevers.

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2013 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SARL ACCESS-CARS** 27 rue des Pres Coulons 89000 Auxerre. RCS Auxerre 502026974. CIP 3406.

AL894411279

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2013 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **Monsieur Eric STERLE** 10 rue de la Poterne89800 Lichères Près Aigremont(couverture, zinguerie). RCS Auxerre 499197366. CIP 3363. Les déclarations de créances sont à déposer entre les mains du liquidateur, Maître Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution du jugement au BODACC.

AL894411270

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2013 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **Monsieur Jean-Louis TURQUIN** La Guinand 3 Chemin de Berulle 89570 Sormery (couverture, zinguerie). RCS Auxerre 489508325. CIP 3439. Les déclarations de créances sont à déposer entre les mains du liquidateur, Maître Bernard Delibes 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution du jugement au BODACC.

AL894411271

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2013 convertissant la procédure de sauvegarde en une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SARL LES 3 C** avenue de Worms 89000 Auxerre (exploitation d'un fonds de commerce de coiffure). RCS Auxerre 524072766. CIP 3351. Administrateur : la SELAS SEGARD-CARBONI 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Delibes 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894411273

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2013 prononçant la conversion en liquidation judiciaire après cession de la **SARL DIPROCHIM BOURGOGNE** les Grosniers 89240 Diges (achat, vente de produits chimiques). RCS Auxerre 391796992. CIP 3352. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Delibes 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894411274

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2013 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SARL MOTAX** ZI du Gade 89660 Châtel-Censoir. RCS Auxerre 428841514. CIP 3322.

AL894411275

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2013 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SARL BR-TRANS** 2 bis Route Nationale 89360 Flogny-la-Chapelle. RCS Auxerre 522255421. CIP 3400.

AL894411276

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2013 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **l'EURL ARBOR'CONCEPT** 2 rue de la Coutaule 89270 Mailly-la-Ville. RCS Auxerre 518052287. CIP 3350.

AL894411277

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2013 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SARL CIFCI FORESTIER** 77 route de Lormes 89200 Avallon. RCS Auxerre 509705638. CIP 3396.

AL894411278

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2013 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **l'EURL FROIDEC** 41 Ter rue des Gauzys 89400 Cheny. RCS Auxerre 502320468. CIP 3268.

AL894411280

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2013 homologuant la transaction autorisée par le juge-commissaire à la liquidation judiciaire de **Monsieur Daniel GUILLAUMAT** (RCS Auxerre 305.861.403) CIP 1953.

AL894411281

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2013 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **Monsieur Loic André Jean François Joseph BIZOT** 5 rue des Compagnons 89290 Champs sur Yonne(pose de plaques de plâtre, peinture bâtiment, menuiserie, revêtements sols et murs, isolation, maçonnerie). RCS Auxerre 498854272. CIP 3485. Administrateur : la SELAS SEGARD CARBONI 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard Delibes 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894411282

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2013 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SARL TC AMEUBLEMENT** avenue de Worms 89000 Auxerre (Négoce de meubles, vente au détail de meubles et activités de soldeur.). RCS Auxerre 490764974. CIP 3487. Administrateur : la SELAS SEGARD CARBONI 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894411283

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2013 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **S.A. AUTOMOBILES FIRST CLASS** 21 Avenue Jean Mermoz 89000 Auxerre (anciennement rue des Caillottes ZI Plaine des Isles 89000 Auxerre) - (import, export, achat, vente et commercialisation de tous véhicules terrestres). RCS Auxerre 437619000. CIP 3489. Administrateur : la SELAS SEGARD CARBONI 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard Delibes 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL894411284

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2013 prononçant la liquidation judiciaire de la **SARL GEORGE GENERAL CONSTRUCTION** 142 route de Paris 89380 Appoigny (Prestation de services dans le domaine de l'agencement). RCS Auxerre 497926402. CIP 3486. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL894411285

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/10/2013 prononçant la liquidation judiciaire de la **SARL B.L.G. INDUSTRIE** 3 rue des Gillettes 89550 Héry (Carrosserie constructeur, chaudronnerie, ferronerie ; achat et vente de remorques neuves et d'occasion.). RCS Auxerre 478692171. CIP 3488. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL894411286

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/10/2013 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SARL Anne et Jérôme GODOT** 10 Grande Rue Basse 89430 Tanlay (Boulangerie, pâtisserie). RCS Auxerre 522782069. CIP 3490. Administrateur : Maître Philippe Contant 7 rue du Pithou 10000 Troyes. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894411312

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/10/2013 prononçant la liquidation judiciaire de la **SARL NOA** 1 place Vauban 89200 Avallon (achat et vente de produits vestimentaires et accessoires). RCS Auxerre 520748211. CIP 3491. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard Delibes 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894411313

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/10/2013 prononçant la liquidation judiciaire de **Monsieur Christophe Guy JACOT** 5 place de la Mairie 89800 Chichée (Boulangerie, pâtisserie). RCS Auxerre 515102184. CIP 3492. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894411314

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/10/2013 prononçant la liquidation judiciaire de la **SARL GRAIN DE CUIR** 13 Grande Rue Aristide Briand 89200 Avallon (Commerce chaussures et accessoires), RCS Auxerre 502894553, CIP 3493, avec autorisation de poursuite de l'activité jusqu'au 31/10/2013. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard Delibes 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894411315

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/10/2013 prononçant la liquidation judiciaire de la **SARL FLEUR DE PEAU** 11 Grande Rue Aristide Briand 89200 Avallon (Vente de lingerie), RCS Auxerre 502894561, CIP 3494, avec autorisation de poursuite de l'activité jusqu'au 31/10/2013. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard Delibes 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL894411316

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/10/2013 prononçant la liquidation judiciaire de **Madame Annick Madeleine Bernadette GOUPILLON** 3 place du Marché 89520 Saint-Sauveur-en-Puisaye (Mercerie). RCS Auxerre 448422840. CIP 3495. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894411317

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/10/2013 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **SARL CENTRAL AMBULANCES** 55 avenue de la Tournelle 89000 Auxerre (Achat, vente, location de tout matériel médical, d'ambulances). RCS Auxerre 422835223. CIP 3271. Les déclarations de créances sont à déposer entre les mains du liquidateur, Maître Delibes 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution du jugement au BODACC.

AL894411319

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/10/2013 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **Monsieur Laurent Joseph Raoul ROBIN** 8 Grande Rue 89550 Héry (Boulangerie, pâtisserie). RCS Auxerre 432505857. CIP 3385. Les déclarations de créances sont à déposer entre les mains du liquidateur, Maître Bernard Delibes 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution du jugement au BODACC.

AL894411320

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/10/2013 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **SARL SV2A** - Domaine de la Folie Mérat 89240 Villefargeau (Etude, vente, commercialisation, installation, entretien de charpentes). RCS Auxerre 491325718. CIP 3461. Les déclarations de créances sont à déposer entre les mains du liquidateur, Maître Bernard Delibes 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution du jugement au BODACC.

AL894411321

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/10/2013 arrêtant le plan de redressement de **Madame Amélie Irène Marie-Louise CASTELEYN** rue Robert Raclot Centre Commercial Rami 89290 Champs-sur-Yonne (Esthétique). RCS Auxerre 512368879. CIP 3321. Commissaire au plan : la SELAS SEGARD-CARBONI 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre.

AL894411322

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/10/2013 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SARL AGENCEMENTS M2M** 5 rue de la Voie Neuve 89800 Beine. RCS Auxerre 511741258. CIP 3446.

AL894411323

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/10/2013 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **l'EURL NUNES EMMANUEL** 7 chemin de l Ormée 89250 Gurgy. RCS Auxerre 514959550. CIP 3323.

AL894411324

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/10/2013 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SARL STUDIO 11** - 11 rue Paul Bert 89000 Auxerre. RCS Auxerre 398962738. CIP 3216.

AL894411325

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/10/2013 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SARL EVIDENCELIFE** 35 rue Louis Richard 89000 Auxerre. RCS Auxerre 500306519. CIP 3113

AL894411326

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/10/2013 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Eric CORNEVIN** 17-19 Avenue Aristide Briand 89700 Tonnerre. RCS Auxerre 433485075. CIP 3236

AL894411327

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/10/2013 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SARL SAN REMO** 9 rue du Pont 89000 Auxerre. RCS Auxerre 422107771. CIP 3281.

AL894411328

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/10/2013, prononçant la clôture pour extinction du passif de la procédure de liquidation judiciaire de la **S.A.TRANSPORTS ISTEL** 14 rue de la Prairie Les Buissons 89600 Saint Florentin. RCS Auxerre 323247692. CIP 3196

AL894411329

Jugement du Tribunal de Commerce de Rouen du 17/10/2013 prononçant la conversion en liquidation judiciaire au profit de la **SA HUIS CLOS** , 26 Bis, Avenue Jean Jaurès, 89000 Auxerre. (rénovation de l'habitat). RCS Rouen 378 460 281. Les créances sont à déposées entre les mains du Liquidateur, SCP B.T.S.G. en la personne de Me Marc Senechal 15, Rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly sur Seine, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894411340

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE FLOREAL

Capital de deux mille euros
Siège social : 27 rue des Francs Bourgeois
89100 Sens

Il a été constitué une société civile dont les caractéristiques sont :
Dénomination sociale : FLOREAL
Forme : Société civile Immobilière
Capital : 2 000 €
Siège : 27 rue des Francs Bourgeois 89100 Sens
Objet : - l'acquisition d'immeubles, de terrains et l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Les associés ont effectué que des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de deux mille euros.
Gérant : Madame Muriel Blanchet, domiciliée 21 avenue du stade 89100 Paron
Co-Gérant : Monsieur Jean-Gilbert Ahang

commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de commerce de Sens.
Pour avis et mention,
Monsieur Jean Gilbert AHANG, un des fondateurs.

AL894411236

Dénomination : Espace Auto
Forme : SARL
Capital : 8 000 euros
Siège : 27 rue des Prés de Pâques 89340 Villeneuve-la-Guyard
Objet : Garage automobile réparation achat vente.
Durée : 99 ans
Gérant : M. Labiod Hicham, 2 rue du Clos

ATOUTAXIMUM

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 17, Rue Jules Ferry
89100 Saint Clément
RCS Sens : en cours

Par acte sous seings privés, en date du 08 octobre 2013 à Saint Clément (89100), il a été créé une Société, avec les caractéristiques suivantes :
Nom : ATOUTAXIMUM.
Forme : SAS.
Siège social : 17 rue Jules Ferry 89100 Saint Clément

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
JOUX-LA-VILLE, terre, parcelle occupée
2 ha 08 a 71 ca - Murger melon: XL-15
TREVILLY, vente ou location - terre, pré, bois-taillis, bâtiments d'habitation et d'exploitation
24 ha 27 a 99 ca - Du moulin: A-382 - La butte de trevilly: A-140-141-162-229-230-235 - Le champ de mouchot: ZD-24(J)-24(K) - Les paissiaux: ZC-5 - Pre de roche: ZC-4(Z)-4(AJ)-4(AK)
CHAILLEY - parcelles à louer pour la campagne 2014 par le biais d'une convention d'occupation provisoire et précaire - pré 56 a 48 ca - Les fertes: ZI-22-96
CHEMILLY-SUR-SEREIN - terre et bois-taillis - les terres sont occupées
7 ha 71 a 08 ca - Au dessus de la vallee ber: C-57 - Galbique: A-591-595 - La maladiere: ZL-35(J)-35(K)-35(L) - La raie filandre: ZE-36(J)-36(K) - La vallee de savaux: C-527-556 - La vaux blanche: E-929-936-938
- Les brosses: A-1206[1166] - Les lavieres: C-806-807-808 - Quartier grillot: ZL-34 - Vallee bernier: C-852[106](A)-852[106](B) - Vaux de l arche: E-262 - Vaux de passy: A-525 - Vaux des vignes: A-349
EPINEUIL - terre à planter
14 a 08 ca - Les fauconniers: ZB-115
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 18 novembre 2013 à
Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer, CS 30128 89002 Auxerre cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL894411352

Capital Social : 1 000 € divisé en 50 actions de 20 €.
Président : Mr Henry Olivier domicilié 17 rue Jules Ferry 89100 Saint Clément.
Cessions de Parts : Libre
Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.
Pour Insertion Unique : le Gérant

AL894411226

Par ASP du 25/10/2013, il a été constitué une société à responsabilité limitée aux caractéristiques suivantes:
Dénomination sociale : D2MI
Capital : 150 000 €, divisé en 1 500 parts de 100 €.
Siège social : 6 La Ruelle aux Chats, Zone Industrielle, 89100 Gron
Objet : Conception, fabrication et installation de machines spéciales ; mécanique générale et maintenance ; réparation et entretien de tout matériel et machines industrielles, en atelier ou sur site.
Durée : 99 ans.
Gérant : Monsieur Vincent Depreux demeurant à Sens (89100), 20 rue du Général Leclerc.
La société sera immatriculée au RCS de Sens.

AL894411344

Avis de constitution
Dénomination sociale : SCI DES JARDINS
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Siège social: Rue du tour de ville, 1 Chemin de la Folie, 89270 Vermenton
Objet social : Acquisition et exploitation sous forme de mise en location de tout immeuble
Durée de la société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés
Capital social : 30 euros
Gérance : Mademoiselle Aurélie Desvaux et Monsieur François Desvaux, demeurant respectivement 1 chemin de la folie, 89 270 Vermenton et 6 rue de Savoie, 89 000 Auxerre
Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre

AL894411346

Avis est donné de la constitution de l'EURL : **Le Barbançon**, au capital de 2000 €uros
Siège social : 7 rue de la Renaudière, 89630 Quarré les Tombes
Objet : Location de machine avec chauffeur.
Durée : 99 ans à compter du 1 novembre 2013
Immatriculé aux RM et RCS d'Auxerre
Gérant : M. Boisanté Mathieu demeurant Mennemois , 89630 Quarré les tombes, nommé pour une durée indéterminée.

AL894411348

DISSOLUTION LIQUIDATION

Le 18/10/13, l'associé unique de la SAS PROTECSSI au capital de 10.000 €, siège social à Auxerre (89) 9, rue Louis Renault, 517 462 594 R.C.S. Auxerre a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. M. Serge Grémy, demeurant à Monéteau (89)41, rue de l'Ermitage, a été nommé liquidateur. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à Auxerre (89) 9, rue Louis Renault. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de commerce d'Auxerre. Cette dissolution met fin aux fonctions du Président.

AL894411308

FJ SEPEAUX SCI

au capital de 2 200 euros
5 Le Grand Bailly 89116 Sépeaux
RCS Sens 442 922 266

Aux termes du PV d'AGO en date du30 juin comptes de liquidation,donné quitus et déchargé le liquidateur de son mandat, prononcé la clôture de liquidation.La société sera radiée du R.C.S de Sens Pour avis.

AL894411220

MODIFICATION DE CAPITAL

SOCIETE TPMS

Sarl au capital de 121770 €
ZI des hauts de fins
89110 Aillant sur Tholon
Rcs Sens 426559640

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 31/12/2012 enregistré au SIS de Sens le 28/01/2013 bord 2013/68, la collectivité des associés a décidé d'augmenter le capital social de la société par la création de 26667 parts sociales nouvelles émises au nominal de 15 € et de réserver cette augmentation de capital au profit de la sarl Elite création , au capital de 2000 euros ,4 rueille des concises Legouge, 89110 Villiers sur Tholon, Rcs de sens no 519 417 422, associé de la société TPMS . Ladite augmentation devant se réaliser par voise d'apport en numéraire.
Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des associés en date du 21 octobre 2013, enregistrée à Sens le 23/10/2013 bord 2013/818, la collectivité des associés a constaté la réalisation de l'augmentation du capital social et pris connaissance de l'attestation de dépôt des fonds en numéraire sur un compte bloqué pour une valeur de 400005 euros établie par la banque. En conséquence les associés ont constaté que l'augmentation de capital avait été intégralement souscrite par son associée, la société Elite Création ; que le capital social de la société TPMS est porté de 121770€ à 521775 € par création de 26667 parts sociales de 15€ chacune de nominal, intégralement attribuées à son associé ,la société Elite création.
La collectivité des associés a décidé de modifier en conséquence les articles 6 apports, formation du capital et 7 capital social des statuts.
Pour insertion, le gérant

AL894411331

Perte de la moitié du capital.
Aux termes de l'Assemblée générale du 28 octobre 2013 de la société CHARPENTE SENONAISE, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 4 000 euros, siège social : 15 rue Aristide Bruant, 89100 Subligny, RCS Sens n°751323 049.Conformément à l'article L. 223-42 du Code de commerce. Il a été décidé de poursuivre l'activité de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital.L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le Greffe du tribunal de commerce de Sens.
Pour avis.

AL894411351

NON DISSOLUTION

AD'VISE

SARL au capital de 7.500 Euros
Siège social
13 rue de l'église 89190 Courgenay
514 409 481 RCS Sens

Aux termes du PV du 19 octobre 2013, L'associé unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social(art. L.223-42 du code de commerce). Mention au RCS de Sens.

AL894411330

MARAULT SEBASTIEN

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 €
Siège social
7 Ter rue du Puits de Gy
89100 Nailly
518 675 707 RCS Sens

AVIS DE NON DISSOLUTION
Suivant décisions de l'associé unique du 30 septembre 2013 :
- L'associé unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Sens.
Pour avis, la gérance

AL894411333

TRANSFERT DE SIÈGE

MULTIPRISE

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000,00 €
Siège Social : 12 Rue Louis Plessy
89510 Véron
RCS : 434 080 412 RCS Sens

Transfert de siège social
Le 1/10/2013 l'associé unique a décidé de transférer le siège social à compter du 1/10/2013. Le siège social a été transféré de la façon suivante :
Ancien siège : 12 Rue Louis Plessy 89510 Véron
Nouveau siège : Rue de l'Industrie ZI les Iles 38120 Le Fontanil, Cornillon
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Sens.
Pour avis,
La gérance

AL894411216

L'AGE du 21.10.2013 des associés de la SARL TONOPTIC, capital 8.000 €, siège social Tonnerre (89) avenue Grévin, 524 629 532 RCS Auxerre a décidé de transférer son siège social à compter du même jour.
Anciennes mentions publiées : Siège social: Tonnerre (89) avenue Grévin, Lieudit Vaux Sceau.
Nouvelles mentions : Siège social : Tonnerre (89) Centro Commercial Leclerc, route de Paris.

AL894411306

SCI DUBOIS

SCI au capital de 38¬†112,25 euros
Siège social
20 Bis, 2ème Rue des Charmes
89100 Sens
429 600 364 RCS Sens

Par décision du 27 Juin 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège du 20 Bis, 2ème Rue des Charmes, 89100 SENS au 26 Rue du Général de Gaulle, appartement 8, 89100 Sens, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

AL894411337

NOMINATION

L'AGO du 30/09/13 des associés de la société FONTAINE SAS, capital de 500.000 €, siège social à Sens (89) 15, rue des Longues Raies, 422 542 233 RCS Sens, a nommé un nouveau Commissaire aux comptes suppléant en remplacement du Commissaire aux comptes suppléant démissionnaire.
Anciennes mentions publiées
CAC Suppléant : M. Raymond Hardy, 1, rue G. Pompidou, 89700 Tonnerre
Nouvelles mentions
CAC Suppléant : AUDIT PARTENAIRE CONSEIL, 13, rue Théodore de Bèze, 89000 Auxerre.

AL894411221

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'avocats
21 Avenue Albert Camus
21000 Dijon

JMD HOLDING

Société par actions simplifiée
au capital de 60.000 €
Siège social : Route de Montargis
89300 Joigny
490 714 623 RCS Sens

AG 11.10.2013 : Nomination Marc Lajara, Le Moulin Rouge 23340 La Villedieu, en qualité de président, pour une durée non limitée, en remplacement de M. Jean-Marie Huet.
RCS Sens

AL894411305

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil treize le 07 octobre à 17h30
Le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Jean-Marie MAURICE suite aux convocations du 27 septembre 2013
Vu le décret n°94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnés aux articles L 2224.8 et L 2224.10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123.3.1 et R123.11 ;
Vu la délibération du S.I.A.E.P.Annay-Molay du 25 février 2013 proposant le plan du zonage de l'assainissement ;
Vu la délibération de la commune d'Annay-sur-Serein du 07 février 2013 proposant le plan du zonage de l'assainissement ;
Vu la délibération de la commune de Molay du 20 mars 2013 proposant le plan du zonage de l'assainissement;
Vu l'arrêté municipal du 19 avril 2013 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique ;
Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur ;
Vu les propositions de modifications du plan de zonage de l'assainissement résultant des conclusions du Commissaire Enquêteur;
Considérant que le choix du zonage des eaux usées et pluviales a été fait au vu d'une étude qui prend en compte les contraintes parcellaires, la nature des sols, leur perméabilité et les systèmes d'assainissement existants;
Considérant que l'étude avait pour objet de définir les secteurs d'assainissement collectif et de prévoir, si nécessaire, les secteurs où l'assainissement autonome individuel est imposé ;
Considérant qu'au terme des articles R 2224-8 et R 2224-9 du code général des collectivités territoriales, le S.I.A.E.P.Annay-Molay a, par délibération en date du 25 février 2013, approuvé le lancement de l'enquête publique proposant le plan de zonage des eaux usées et des eaux pluviales ;
Considérant l'arrêté municipal en date du 19 avril 2013 mettant le plan de zonage de l'assainissement des communes du S.I.A.E.P. Annay-Molay à l'enquête publique ;
L'organisation du zonage d'assainissement soumis à enquête publique proposait, au vu des résultats de l'étude, l'organisation suivante : Zonage d'Assainissement Non Collectif sur l'ensemble du territoire des communes du S.I.A.E.P. Annay-Molay ;
L'enquête publique s'est déroulée du mardi 21mai 2013 au vendredi 21 juin 2013 à 17h00 pour une durée de 32 jours.
Le commissaire enquêteur a, en date du 02 juillet 2013, rendu ses conclusions. Celui-ci émet un avis favorable à l'élaboration du plan de zonage tel que présenté à l'enquête publique.
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :
Décide d'approuver le plan de zonage d'assainissement tel qu'il est annexés au dossier à savoir : Zonage d'Assainissement NON COLLECTIF sur l'ensemble du territoire des communes du S.I.A.E.P. Annay-Molay.
Informe que conformément aux articles R 123-10, R 12-12 R 123-18, R 123-19, R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, un affichage en mairie aura lieu durant un mois et une publication sera faite dans deux journaux diffusés dans le département.
Informe que le zonage d'assainissement approuvé est tenu à la disposition du public:
- aux mairie d'Annay-sur-Serein et de Molay aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- à la sous préfecture

AL894411307

SUCCESSION

AVIS
La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or,
Administratrice Générale - France Domaine Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex ;
- a été nommée par décision du tribunal de grande instance de Sens en date du 05/01/2012, curateur de la succession de M. Patrick Jacques Chasseigne célibataire, décédé le 16/01/2008 à Troyes, réf 13.5866 les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
- curateur des successions de :
. M. André Charles Chatey célibataire, décédé le 03/01/2008 à Thizy, réf 10.3472
. Mme Jeanne Paulette Vitoux veuve Bossu, décédée le 05/08/2011 à Chatel Censoir, réf 12.4887
. Mme Khira Belhadda divorcée, décédée le 03/12/2007 à Avallon, réf 12..4892
. Mme Madeleine Françoise Ehleringer veuve Robillard, décédé le 15/05/2010, réf 13.5123
. M. Jacques Henri Le Guel célibataire, décédé le 23/03/2012 à St Julien du Sault, réf 13.5294
. Mme Yvette Boileau célibataire, décédée le 25/08/2012 à Chatel Censoir, réf 13.5286
. M. Michel Marconot célibataire, décédé le 26/06/2011 à Auxerre, réf 13.5287
. M. Manoel Ribeiro divorcé, décédé le 24/04/2012 à Auxerre, réf 13.5317
établira les inventaires estimatifs et les projets de règlement du passif

AL894411332

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI JBC

Au capital de 200 000 €
Siège social
19 boulevard Lesire Lacam
89300 Joigny
RCS Sens 481 964 997

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 1er août 2013, les associés de la SCI JBC ont décidé de nommer Madame Marie-Christine Borys, épouse de Monsieur Jacques Courtat, demeurant à Joigny 6 avenue Gambetta, en qualité de nouveau gérant, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Jacques Courtat, démissionnaire, et ce à compter du même jour.
L'article 18 des statuts a été modifié.
Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de Sens.
Pour avis et mention
Le gérant

AL894411335

SARL BRASSERIE DE LA PLACE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 €uros
Siège social : 10 Place de l'église
89 630 Quarré-les-Tombes
RCS d'Auxerre: B 513 124 701

Aux termes d'une l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2013, les associés ont pris acte de la démission de sa cogérante, Madame Ezdil Barbara. La seule gérance de la société sera désormais assurée par Monsieur Ezdil Wadi.
Il convient donc de modifier l'annexe des statuts à cet effet.
Inscription modificative : RCS d'Auxerre.
Pour Avis la gérance

AL894411339

Maître Christophe NOËL
Avocat spécialisé
en droit des Sociétés
15 rue Pasteur 89100 Sens

CONTRAULT

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622 euros
Siège social
72, Avenue Jean Hémery
89300 Joigny
343 910 493 RCS Sens

Aux termes d'une décision en date du 22 octobre 2013, l'associée unique a nommé Monsieur Jean-Marc Laproye, demeurant à Pourrain (89240) 19, Vergeot, en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Philippe Bruguet, démissionnaire.
Pour avis, la Gérance

AL894411341

Maître Christophe NOãL
Avocat spécialisé
en droit des Sociétés
15 rue Pasteur 89100 Sens

CP FINANCE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social
72 avenue Jean Hémery
89300 Joigny
499 043 248 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 22 octobre 2013, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Philippe Bruguet de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Jean-Marc Laproye, demeurant à Pourrain (89240) 19, Vergeot, pour une durée illimitée à compter de ce jour.
Pour avis, la Gérance.

AL894411342

PROCHAINEMENT
Nouveau site
agribourgogne.fr


Trois siècles après sa mort, une exposition au Panthéon rend hommage à l'architecte qui a réalisé cet illustre monument.

Le Panthéon de Soufflot

Jacques-Germain Soufflot. Son nom n'est pas vraiment connu du grand public, pourtant cet homme né en 1713 en Bourgogne est l'architecte d'un des plus célèbres monuments de France : l'église Sainte Geneviève devenue « Panthéon des grands hommes » en 1791. Destiné au droit, le jeune Soufflot préfère l'architecture et décide de partir en Italie étudier les monuments antiques et reste à l'Académie de France à Rome de 1733 à 1738. Il choisit ensuite de s'installer à Lyon où il dessine les plans de la façade de l'Hôtel-Dieu et d'autres édifices. C'est à la demande de Marigny, directeur des Bâtiments du Roi, que Soufflot s'installe à Paris et réalise la construction de l'hôtel particulier de son protecteur. Car la carrière de l'architecte est en partie due aux appuis de personnes influentes. Ainsi, le cardinal Tencin lui a fait réaliser des travaux au palais Saint-Jean de Lyon et au château d'Oullins. Marigny voit en Soufflot un homme de talent. Il le nomme Contrôleur des bâtiments du Roi et le fait admettre dans la première classe de l'Académie royale d'architecture de Paris en 1749. Cette dernière forme l'élite des architectes français, les seuls à pouvoir porter le titre « d'architectes des bâtiments du Roi ». Le Bourguignon est anobli en 1757. Très demandé, Jacques-Germain Soufflot est amené à réfléchir à la rénovation du Louvre mais ses propositions n'auront pas le temps d'être mises en pratique. Il est aussi pendant vingt ans architecte en chef de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

A travers 150 objets - tableaux, dessins, gravures, peintures, livres, sculptures, maquettes et plans - l'exposition nous emmène dans l'univers de Soufflot, au siècle des Lumières. Elle nous fait partager l'incroyable ascension de cet architecte de province venu supplanter les plus grands noms parisiens. Le protégé de Marigny a réussi à souffler la réalisation de l'église Sainte Geneviève à Ange-Jacques Gabriel qui était pourtant Premier architecte du Roi. Voulue par Louis XV, cette église dédiée à la patronne de Paris va être édifiée à la place de l'abbaye en ruines portant son nom.



V. GODEMENT

L'exposition sur Soufflot permet de mieux appréhender un architecte peu connu du grand public.

REFORMATEUR DE L'ARCHITECTURE FRANÇAISE

Le chantier commence en 1757 et le roi, accompagné du dauphin, pose lui-même la première pierre en 1764 en présence de Soufflot qui lui présente son projet. Ce dernier est une église en forme de croix grecque comportant un dôme de 83 mètres. L'édifice s'inspire de différents styles architecturaux : gothique, byzantin, classique et surtout grec antique. Il est aujourd'hui généralement classée comme néo-classique. A l'époque, le chantier de Sainte Geneviève suscite de nombreux débats tant esthétiques que politiques mais aussi d'ordre financier. La polémique s'installe : Soufflot est mis en cause sur le plan technique. Un de ses grands rivaux, l'architecte Pierre Patte, l'accuse de construire un édifice insuffisamment solide. Les mauvaises langues affirment que les quatre groupes de trois colonnes destinées à soutenir les trois coupoles manquent de solidité et que l'édifice va s'écrouler. Mais les travaux se poursuivent et vont conférer à son auteur la réputation de réformateur de l'architecture française.

Après une longue maladie, Soufflot meurt dans la maison que lui avait affectée la direction des Bâtiments du Roi à l'Orangerie des Tuileries le 29 août 1780. Il n'aura pas eu le temps de voir l'église Sainte Geneviève s'achever en 1790. Ses deux disciples, les architectes Rondelet et Brébion, vont terminer les travaux de l'édifice commandé par Louis XV qui au fil du temps et de l'Histoire va délaisser son caractère religieux pour laisser place au Panthéon républicain où les cendres de Soufflot ont été transportées le 19 août 1829.

VALERIE GODEMENT

Panthéonisé


V. GODEMENT

Jacques-Germain Soufflot est le seul architecte à reposer au Panthéon. Il est entouré de 71 hommes et de seulement deux femmes : Marie Curie y est entrée au nom de son propre mérite tandis que Sophie Berthelot a rejoint son mari, le chimiste Marcellin Berthelot.

PLUS DE FEMMES


V. GODEMENT

Chargé par François Hollande de réfléchir au rôle du Panthéon dans la vie de la République, Philippe Bélaval, président du Centre des monuments nationaux, a lancé une consultation en ligne. Cette dernière a recueilli l'avis de 30 715 personnes au mois de septembre dernier. Il en ressort que les internautes souhaitent voir plus de femmes au Panthéon. Parmi les noms proposés arrivent en tête Olympe de Gouges, Germaine Tillion et Louise Michel. Dans sa réflexion, Philippe Bélaval estime lui-même qu'il faut *« rendre hommage à des femmes du xxe siècle incarnant un message fort d'engagement républicain »*. Auquel cas, il faudrait revoir la formulation apposée sur le fronton *« Aux grands hommes, la Patrie reconnaissante »*. Il estime par ailleurs qu'il faut *« rendre son attractivité au Panthéon »* et *« faire davantage usage du monument dans la vie républicaine »*.

V. G.

ACTUALITE

Gigantesques travaux


V. GODEMENT

Commandée en 2007 par le ministère de la Culture, une étude a montré que le Panthéon présentait des désordres résultant essentiellement de la poussée des grands arcs et localement de l'oxydation des éléments métalliques dont le gonflement fait éclater la pierre. Un phénomène dû à un défaut d'étanchéité. La campagne de restauration débutée début 2013 devrait durer une dizaine d'années. Elle concernera les parties hautes, le péristyle, les intérieurs de l'édifice, les parements extérieurs et les sols extérieurs. La première étape de restauration porte sur la coupole, le lanternon et le tambour avec sa colonnade. Pour ce faire, des micros pieux de 17 m de profondeur servent de fondations au tabouret de l'échafaudage pesant 315 tonnes et s'élevant à 37 m. Un des pieds du tabouret supporte une grue culminant à 96 m et pouvant lever 4 tonnes. La structure de l'échafaudage est autoportante pour ne pas peser sur le monument.

Le Panthéon reste ouvert pendant les travaux. L'exposition est visible jusqu'au 24 novembre 2013.Tarifs : 7,50 et 4,50 euros.

V. G.